

Programme régional de la forêt et du bois de Guadeloupe



SOMMAIRE

INTRODUCTION

ETAT DES LIEUX

1- La forêt guadeloupéenne	4
a. Situation générale	4
b. Forêt à enjeu de protection (rôle environnemental)	7
c. Forêt à enjeu d'accueil (rôle social)	11
d. Forêt à enjeu de production (rôle économique).....	12
e. Marché du bois	13
2- Les récentes avancées - Enjeux	13

Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM)

AXE STRATEGIQUE I - PROTÉGER LES FORÊTS

1- Forêt privée - forêts ne relevant pas du régime forestier	17
a. Gérer efficacement les défrichements.....	17
b. Connaître la biodiversité pour mieux la protéger. Quelles démarches faire auprès des propriétaires privés ?	18
2- La forêt départementalo-domaniale (FDD)	19
a. Gérer la FDD	19
b. Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité	20
3- La forêt départementale (FD ou FDEP)	21
a. Gérer la FD	21
b. Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité	22
4- Forêt du littoral : forêt domaniale du littoral (FDL), forêt du domaine public lacustre et maritime, forêt du CELRL	22
a. Gérer la forêt du littoral.....	22
b. Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité	23
5- Protéger la mangrove.....	23
6- Conclusion.....	25

AXE STRATEGIQUE II - GÉRER DURABLEMENT

1- Remettre en bon état la continuité écologique	29
2- Relever le défi du changement climatique	30
3- Prévenir et lutter contre les risques	31
a. Risques sanitaires et ravageurs des forêts	31
b. Espèces invasives végétales	31
c. Les risques sismiques	32
d. Le risque incendie.....	32
e. Conclusion.....	32
4- Mettre en place des outils de gestion durable et de cadrage	33
5- Structurer la propriété forestière privée	34
6- Inciter à l'utilisation d'outils de gestion durable à l'échelle d'un massif forestier	35

AXE STRATEGIQUE III - DEVELOPPER ET ORGANISER DES FILIÈRES DE VALORISATION

1- Valoriser le bois d'œuvre	36
2- Valoriser le bois sous forme d'énergie	38

- 3- Maîtriser la production de charbon en respectant la ressource39
- 4- Développer l'agroforesterie sous couvert forestier..... 40
- 5- Conclusion sur le développement des filières de valorisation41

AXE STRATEGIQUE IV - FORMER, INFORMER, COMMUNIQUER, PILOTER

- 1- Compléter la CRFB par d'autres outils de concertation, de réflexion, d'animation . 42
- 2- Former43
- 3- Informer & communiquer.....45

AXE STRATEGIQUE V – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRFB

- 1- Organisation du suivi..... 46
- 2- Indicateurs 46

ANNEXESANNEXE 1

FICHES ACTION

Introduction

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 comporte un important volet forestier qui prévoit, entre autres, l'élaboration d'un "programme national de la forêt et du bois" (PNFB), définissant les orientations de la politique forestière pour les dix prochaines années. Dans sa version finale, validée pour la période 2016 - 2026, le PNFB prévoit que des programmes régionaux (PRFB) soient élaborés.

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Guadeloupe a été mise en place par arrêté préfectoral au cours d'une première réunion qui s'est tenue le 27 avril 2017. Celle-ci a permis de déterminer le cadre souhaité du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de Guadeloupe.

Le contenu et les orientations du PRFB sont issus des travaux existants localement sur le sujet mais prennent aussi largement en compte les conclusions des six groupes de travail qui ont été constitués pour travailler à l'élaboration de ce programme. Ces groupes de travail sont composés des structures membres de la CRFB et ont été élargis à d'autres acteurs en cas de besoin.

Les groupes de travail mis en place par axe prioritaire sont les suivants :

Axe stratégique 1 : **Protéger les forêts** :

- groupe de travail n°1 : défrichement
- groupe de travail n°2 : biodiversité

Axe stratégique 3 : **Développer et organiser des filières de valorisation**

- groupe de travail n°3 : filière(s) de valorisation
- groupe de travail n°4 : agroforesterie

Axe stratégique 2 : **Gérer durablement**

- groupe de travail n°5 : multifonctionnalité de la forêt
- groupe de travail n°6 : forêt privée

Des entretiens individuels ont également été réalisés, et pris en compte dans la rédaction de ce programme, avec certains membres de la CRFB mais aussi avec certaines structures n'ayant pas eu la possibilité de participer à ces groupes de travail ou non membres de la CRFB (voir liste des structures rencontrées en annexe 1).

Le PRFB est rédigé en deux grandes parties distinctes. Le programme en lui-même élabore les grands enjeux de la forêt guadeloupéenne, en fonction du type de forêt, puis les actions à mettre en œuvre sont détaillées dans vingt-deux fiches. Celles-ci précisent le ou les pilotes, les partenaires associés, les modalités de déroulement de l'action, les échéances, etc. Ces fiches ne présentent pas le budget nécessaire à la réalisation de chaque action mais il a été convenu, lors de leur élaboration, que ce chiffrage sera le premier travail dévolu à chaque pilote. Chacune de ces "fiches action" répond à un ou plusieurs enjeux régionaux prioritaires et y apporte des solutions opérationnelles. Au final, elles se veulent être un outil aidant à la mise en œuvre et au suivi des priorités du PRFB de Guadeloupe.

Etat des lieux

1- La forêt guadeloupéenne

a. Situation générale

Plusieurs sources, plutôt récentes, s'attachent à caractériser la forêt guadeloupéenne :

- le schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guadeloupe établi en mai 2011
- la directive régionale d'aménagement (DRA) et le schéma régional d'aménagement (SRA) regroupés en un seul document établi par l'ONF en décembre 2015
- le diagnostic des forêts de Guadeloupe établi par le conseil départemental de Guadeloupe en 2014

Les données surfaciques caractérisant les forêts privées et publiques au sein de ces documents varient quelque peu mais, globalement, il faut retenir que la forêt guadeloupéenne représente environ 71 500 ha au total dont 52 % de forêt privée et 48 % de forêt publique.

La forêt publique comprend cinq types de forêts qui relèvent du régime forestier :

- la forêt départementale (FD ou FDEP)
- la forêt départementalo-domaniale (FDD ou FDEP.DOM)
- la forêt propriété du conservatoire du littoral relevant du régime forestier (CDL)
- la forêt du domaine public lacustre et maritime, soit affectée au conservatoire du littoral (CDLDPLM), soit affectée à la DEAL (DDEDPLM),
- la forêt domaniale du littoral (FDL)

Chiffres caractéristiques de la forêt Guadeloupéenne

Sources :

Diagnostic forestier – ONF - 2017

Surface totale en forêt : 71 479 ha

Forêt privée (FP) : 35 279 ha

Forêt publique : 36 200 ha

Chiffres caractéristiques de la forêt publique Guadeloupéenne

Sources :

ONF – 2017

FDEP : 1 669ha

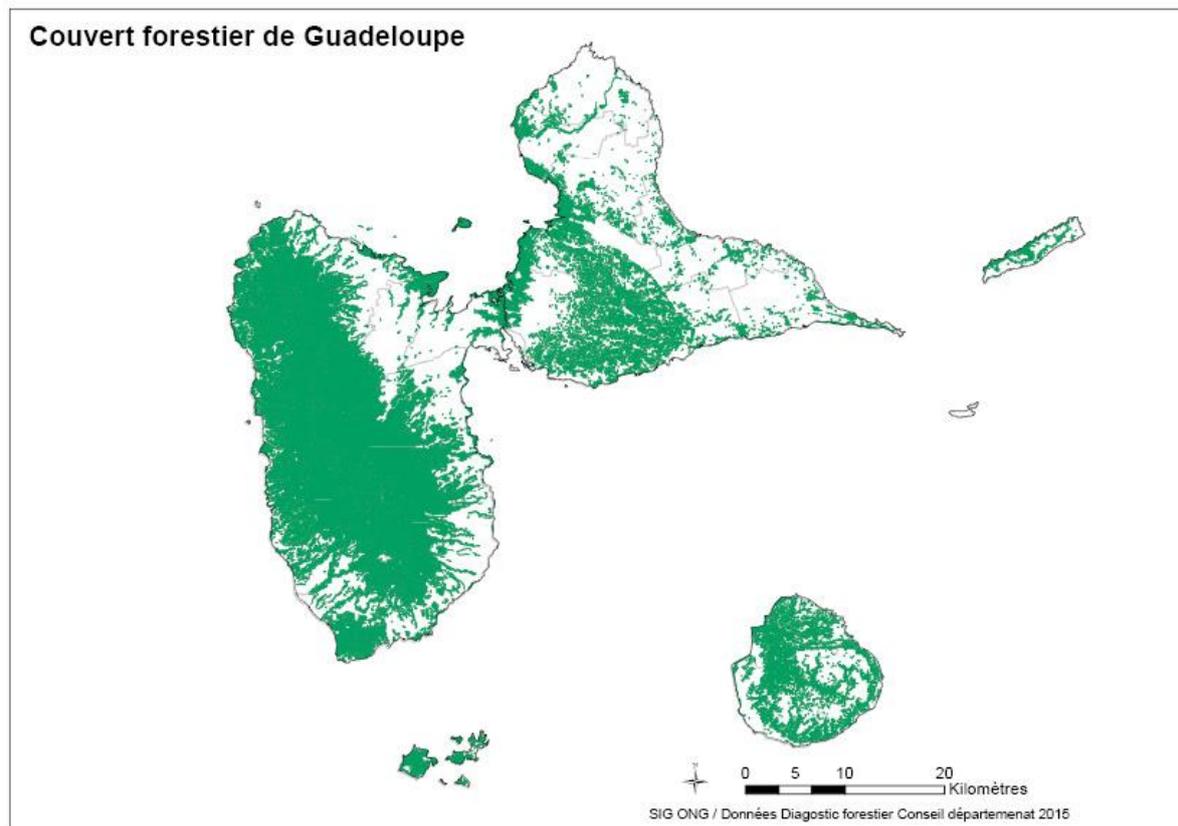
FDEP.DOM : 27 920 ha

CDL : 200 ha

CDLDPLM : 4 551 ha

DDEDPLM : 498 ha

FDL : 1 362 ha



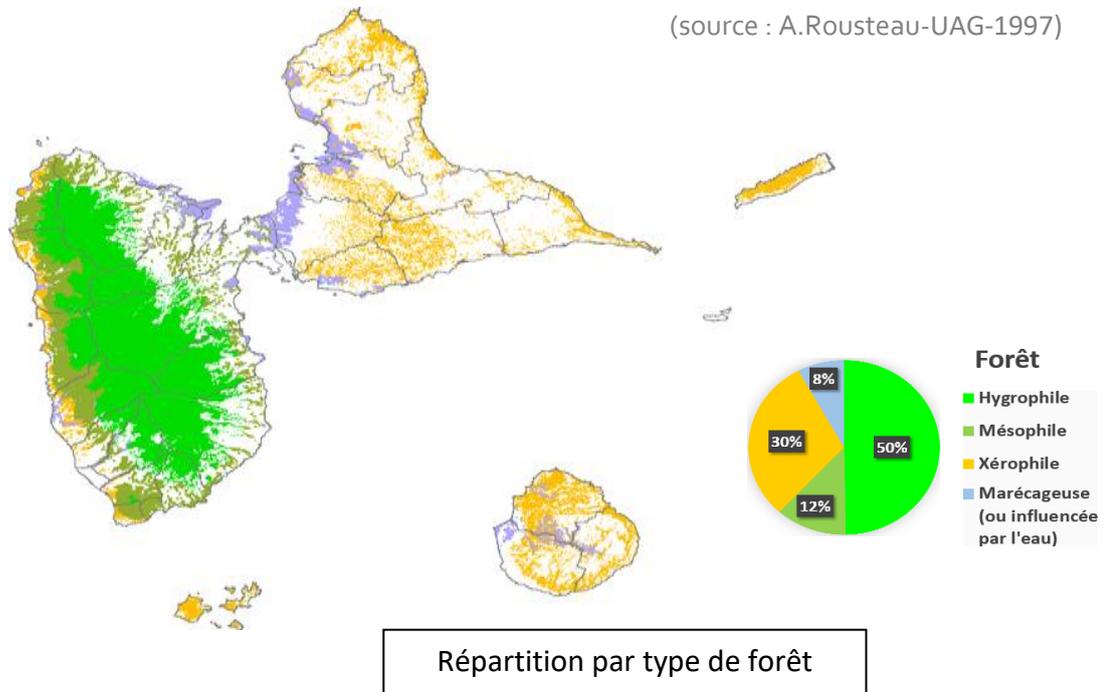
Le diagnostic des forêts de Guadeloupe a permis d'améliorer la connaissance des forêts qui couvrent le territoire guadeloupéen afin de mieux prendre en compte les enjeux forestiers dans les orientations et décisions d'aménagement. Il précise donc l'ensemble des typologies végétales présentes en Guadeloupe et les surfaces du massif forestier et leurs évolutions. D'après cette source, 71 500 ha de forêt ont été caractérisés, soit 44 % de la superficie du territoire. Onze types de milieux naturels composent la forêt guadeloupéenne.

Plus classiquement, selon l'ONF, on distingue cinq grands écosystèmes forestiers en Guadeloupe :

- La forêt humide ou mangrove, située sur les côtes basses, dans les zones protégées des grosses vagues, en bordure du grand et du petit Cul-de-Sac Marin et à Marie-Galante. C'est un écosystème où se côtoient une flore peu diversifiée et une faune très riche.
- La forêt xérophile, présente sur la majeure partie de la Grande-Terre et des îles du Sud, de 3 à 300 m d'altitude en Côte-sous-le-Vent.
- La forêt mésophile, c'est une forêt dense et moyennement humide (pluviométrie de 1,5 à 3 m d'eau par an), intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile, que l'on trouve uniquement en Basse-Terre,
- La forêt hygrophile ou forêt dense humide de Basse-Terre (3 à 5 m d'eau par an), située au-dessus de 400 m d'altitude, présente en grande partie sur le Parc national. Elle se compose d'une végétation étagée qui résulte de la concurrence pour l'espace et la lumière. Ainsi, certains arbres peuvent dépasser les 30 m (gommier, bois rouge carapate, acomat boucan...), d'autres ne dépassent pas les 25 m (mauricif et marbri), alors que de petits arbres d'une dizaine de mètres comme le côtelette côtoient également des arbustes, des fougères arborescentes, des balisiers et des lianes. Au

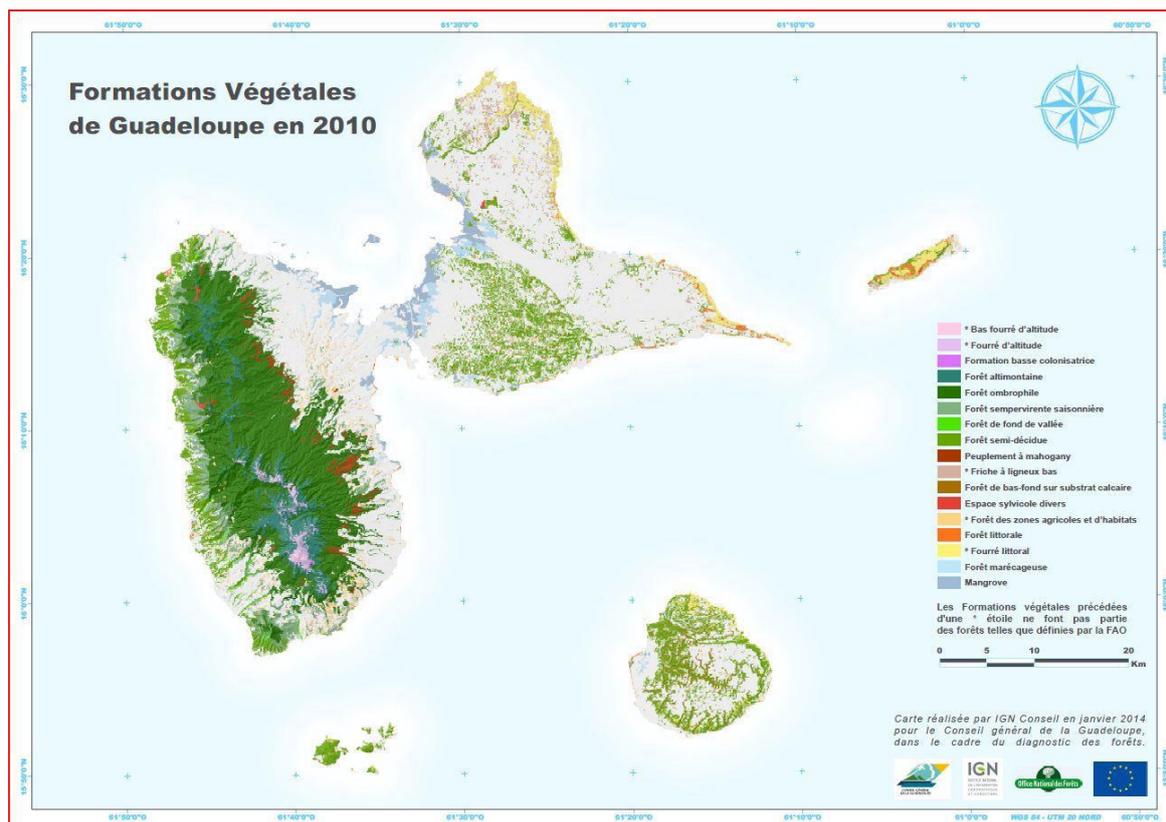
final, ce sont près de 300 espèces d'arbres et d'arbustes qui constituent une diversité floristique considérable.

- La végétation d'altitude, à plus de 900 m, qui se caractérise par des arbres plus petits et la présence de nombreux épiphytes. En altitude, elle succède à la forêt dense par une végétation arbustive plus rabougrie.



De façon globale :

- La FDEP.DOM est majoritairement composée de formations mésophiles et hygrophiles.
- Les CDLDPLM et DDEDPLM sont majoritairement composées de formations mangrove et arrière mangrove.
- Les FDL et CDL sont majoritairement composées de formations xérophiles et mésophiles.
- La FDEP est composée de formations xérophiles ou mésophiles et hygrophiles selon emplacement.



source : diagnostic des forêts de la Guadeloupe – 2014

b. Forêt à enjeu de protection (rôle environnemental)

Les forêts des DOM, et de Guadeloupe plus particulièrement, abritent une biodiversité exceptionnelle, participant à leur reconnaissance comme un des trente-quatre hot spots de biodiversité reconnus dans le monde. Elles jouent un rôle de protection et de régulation, notamment climatique, essentiel qui leur confère des statuts de protection particuliers. Ainsi, en Guadeloupe, la forêt constitue un patrimoine environnemental, en grande partie protégé, à la biodiversité remarquable avec notamment plus de trois cent cinquante espèces recensées, dont certaines espèces sont endémiques.

Sur les cinq grands écosystèmes définis auparavant, répartis sur l'ensemble des îles de l'archipel, une majorité est gérée par l'ONF :

- La forêt départementalo-domaniale (ou FDD, 2 792 ha) : elle correspond à la majeure partie de la zone centrale du Parc national. Elle est souvent appelée le " château d'eau de la Guadeloupe " car toutes les rivières prennent leur source en son sein. Il s'agit ici de forêts mésophiles, hygrophiles et d'altitude.



Mangrove à Port-Louis

- La forêt humide littorale (FHL, 6.227 ha) : il s'agit des forêts humides ou mangroves, dont l'objectif de gestion est la protection et la conservation des milieux et des espèces remarquables.

- La forêt domaniale du littoral (FDL, environ 1.400 ha), principalement xérophile, ne constitue pas un périmètre continu. Le régime de protection consiste à lutter contre les défrichements, les empiétements et les dégradations en tout

genre. L'accueil du public y est donc organisé, pour permettre une intégration des équipements et une information pédagogique du public. L'ONF entretient ces forêts et, en particulier, mène des opérations de reboisement et de restauration écologique. Les terrains affectés au Conservatoire du littoral, dans la continuité de la FDL, présentent les mêmes caractéristiques.

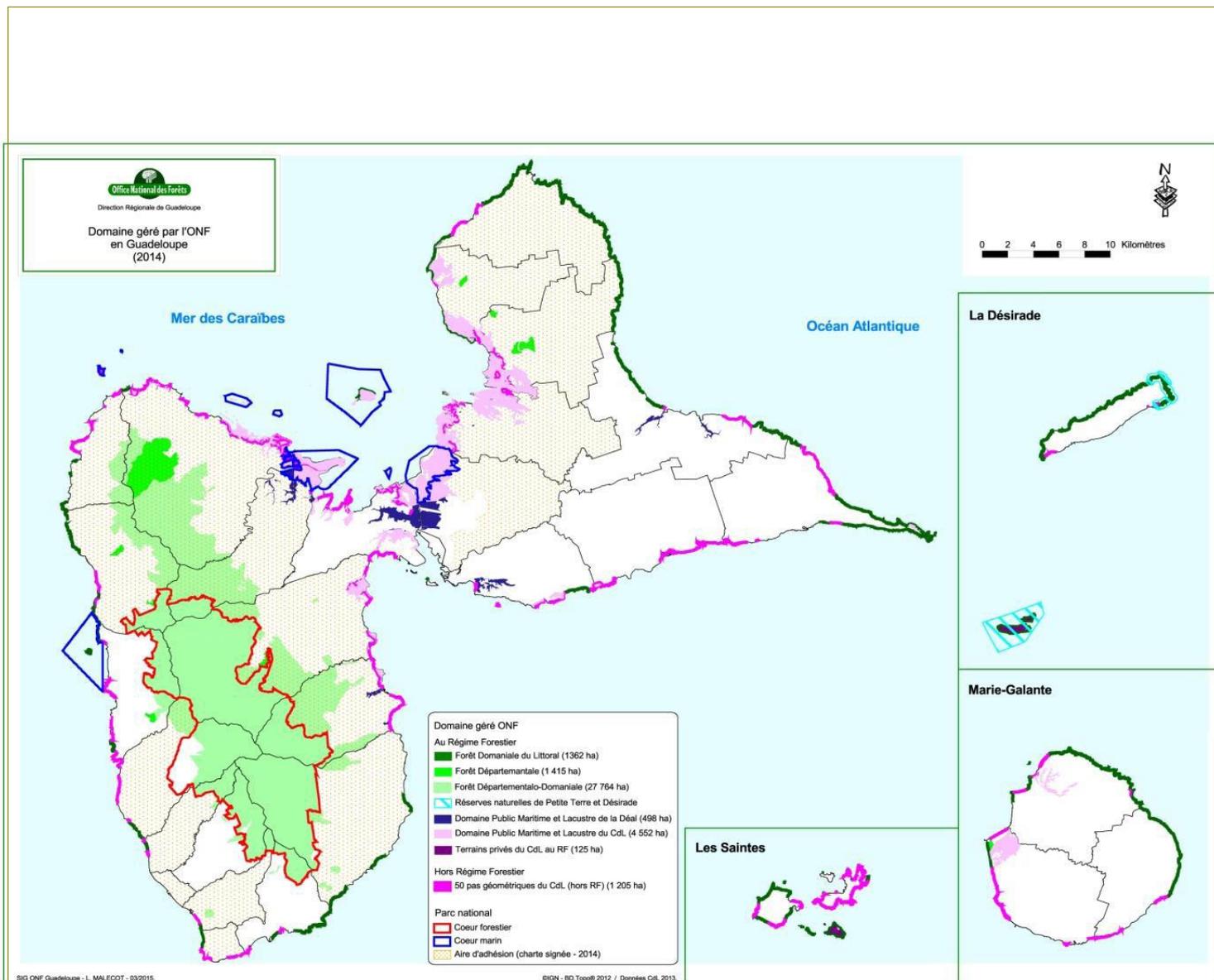
- La forêt départementale (FD, environ 1 700 ha) est la propriété du conseil départemental. Cette forêt provient de l'achat de différents terrains privés par la collectivité en 1976, notamment. On y retrouve des formations xérophiles, mésophiles et hygrophiles. La gestion de ces espaces forestiers est différenciée selon les enjeux spécifiques. Le conseil départemental identifie les enjeux, comme ceux par exemple liés à la préservation, aux espaces naturels sensibles, à la récolte du charbon pour limiter les impacts trop importants sur le milieu ou encore à la sylviculture.

Le diagnostic des forêts de Guadeloupe distingue trois types de zonage avec différents niveaux d'importance par rapport aux enjeux qu'ils représentent :

- les zones de statut à protection fort telles que :
 - o les cœurs du parc,
 - o les réserves naturelles,
 - o les parcelles à intérêt écologique des forêts départementales, départementalo-domaniales et domaniales du littoral,
 - o les arrêtés de protection de biotope,
 - o les ZNIEFF, dont la surface totale, en forêt publique, est de 19 258 ha soit plus de 50 % de sa surface,
- les zones à statut de protection moyen :
 - o les forêts départementales, départementalo-domaniales et domaniales du littoral hors parcelle à intérêt écologique,
 - o les sites RAMSAR,
 - o les espaces remarquables du littoral,
 - o les terrains CELRL (affectataire et acquis),
- les zones à enjeu paysager :
 - o sites classés,
 - o sites inscrits.

Ainsi, le territoire du Parc national de Guadeloupe constitue la principale zone à enjeu en termes de biodiversité. D'une superficie de 21 850 ha, il s'étend sur 16 350 ha de forêt départementalo-domaniale. Approuvée en conseil d'Etat en 2014, la charte du Parc définit le projet du territoire pour quinze ans. Seize communes y ont adhéré à ce jour. Par ailleurs, il existe dix cœurs de parc, représentant 21 000 ha et les 2/3 de la forêt de Basse-Terre. Sept de ces cœurs de parc sont des îlets. Ces espaces bénéficient d'une protection forte, dont l'objectif est la conservation du patrimoine naturel. Les aménagements et les activités humaines y sont réglementés, voire interdits. La fréquentation de ces zones par le public est assortie d'un accompagnement informatif et pédagogique.

Le label Man and Biosphère, au travers du classement du territoire en une réserve de biosphère pour la Guadeloupe, a été accordé par l'UNESCO. Le Parc national bénéficie également d'un classement RAMSAR pour la baie du grand Cul-De-Sac marin au titre de la convention internationale relative à la conservation des zones humides d'importance internationale depuis 1993.



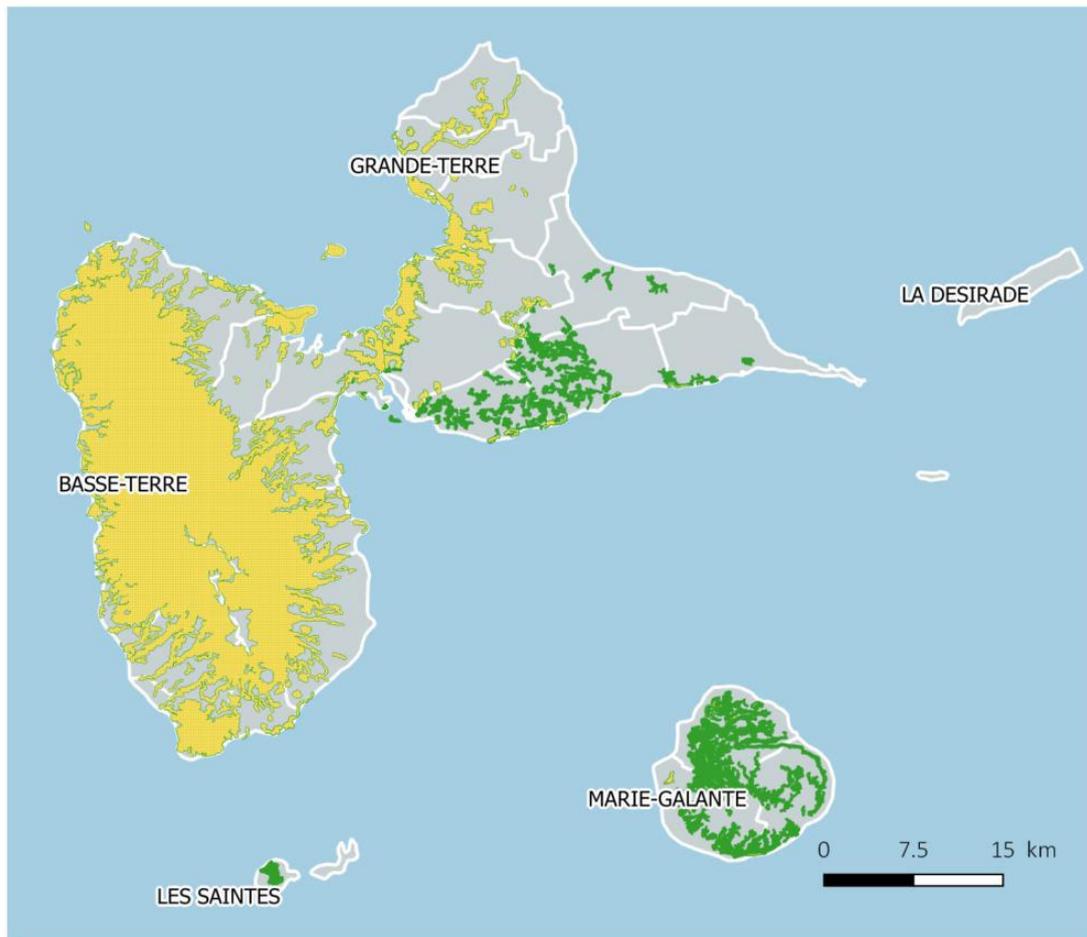
La forêt domaniale du littoral est soumise à de fortes pressions à la fois anthropiques et naturelles. Ce foncier a toujours fait l'objet de différentes affectations et il a une surface aujourd'hui de 1 400 ha. Sa protection est difficile mais importante car cette zone tampon a un intérêt particulier pour la protection de l'environnement immédiat des sites concernés.

La forêt propriété du conservatoire du littoral est soumise au régime forestier pour deux sites spécifiques que sont les îlets de Petite Terre sur la commune de la Désirade et Grand Îlet sur la commune de Terre-de-Haut. Ce dernier ne fait pas l'objet d'aménagement mais du fait qu'il n'a pas d'occupation humaine permanente, sa protection semble assurée. Quant aux îlets de Petite Terre, ils constituent une réserve naturelle nationale dont l'ONF et l'association Tité sont les cogestionnaires.

Les mangroves, qui représentent environ 3 400 ha, auxquelles on peut raccrocher la forêt humide pour un total d'environ 6 227 ha, sont également des espaces à forts enjeux environnementaux. Elles recouvrent 14 % de l'espace littoral (*source : DDE, étude BRLi 2008, linéaires côtiers, hors îlets*) et jouent un rôle important pour sa protection car elles limitent les effets d'évènements climatiques importants que peuvent être les ouragans entraînant dans leur sillage de fortes houles. De plus, ce sont des écosystèmes présentant une biodiversité riche et remarquable et plusieurs intérêts vis-à-vis de l'environnement, notamment en termes paysager, écologique et de protection de la population.

Enfin, la plantation d'arbres et le reboisement peuvent constituer une solution opportune pour assurer la protection de zones aujourd'hui non boisées et qui nécessitent de l'être en particulier dans les périmètres de protection de captage d'eau.

Surfaces forestières protégées de Guadeloupe



Sources : Corine Land Cover 2012 (pour les forêts) et jeu de données du service du Patrimoine Naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle (pour les espaces protégés). Réalisation GIP ECOFOR

- Forêts
- Forêts protégées

Catégories des statuts de protection des forêts :

- Zones humides protégées par la convention RAMSAR - année 2010
- Protection biotope - année 2012
- Parcs nationaux - année 2015
- Réserve de biosphère - année 2010
- Réserve naturelle nationale - année 2012
- Sites du conservatoire du littoral - année 2016

c. Forêt à enjeu d'accueil (rôle social)

La forêt guadeloupéenne offre de nombreuses possibilités d'activités et d'accueil pour la population guadeloupéenne. Sans être exhaustif, les exemples d'aménagements destinés à l'accueil des particuliers sont nombreux.

On le constate essentiellement les week-ends avec l'activité importante des clubs de randonnées, avec l'occupation des aires de pique-nique et de détente. La forêt fait partie de l'offre touristique globale de l'archipel mais ne constitue pas toujours la principale activité motivant la venue des visiteurs. Cependant, certains sites sont incontournables et font l'objet de nombreuses visites (massif de la soufrière, chutes du Carbet, cascades diverses, etc.).



De nombreux sites de loisirs (pique-nique, sport, etc.) sont également aménagés en forêt, en bord de rivière, par exemple. Les aménagements se résument à des traces (sentiers de randonnée) entretenues, des panneaux indicateurs, des routes et voies d'accès, des parkings et commodités, des aires de pique-nique, de loisirs et d'accueil.

La chasse aux petits gibiers (tourterelle, ramier, perdrix, grive, etc.) est une activité pratiquée en Guadeloupe par plus de deux mille cinq cents licenciés et les forêts accessibles et ouvertes à la chasse ont une superficie de 18 600 ha (*source : DRA / SRA*).

Des espaces moins connus et a priori moins accessibles comme les mangroves et les zones humides font l'objet d'aménagements spécifiques tels que des tours d'observation, des platelages permettant d'y accéder, des espaces d'accueil et d'explication de leur fonctionnement, etc. Ces lieux, fréquentés par la population locale notamment pour la pêche aux crabes, sont également des zones visitées en bateau ou en kayak.

La forêt privée est très peu valorisée et n'a pas réellement de rôle d'accueil. Pourtant, il y a certainement un potentiel de développement d'activités mais les propriétaires forestiers devraient être formés et informés sur les perspectives qui peuvent s'offrir à eux (gîtes, etc.).

Le cas du Parc national de Guadeloupe en termes d'accueil du public est un volet important. Dans sa charte, le PNG indique sa volonté de favoriser un « développement endogène respectueux de l'environnement et des hommes. » Le PNG applique des mesures de protection, de valorisation et de développement durable. Il inclut donc un volet social non négligeable. Un de ses enjeux est de favoriser également la création de richesses et d'emplois au niveau local. Cela passe par la professionnalisation des acteurs locaux, la mise en cohérence des politiques publiques, la structuration de filières locales de qualité, ou encore l'accessibilité pour tous. Les sites remarquables majeurs tels que la Soufrière et les chutes du Carbet font partie de l'offre touristique principale. Mais, comme préconisé dans le SAR, cette offre touristique doit être modernisée et complétée par une offre diversifiée. La forêt et ses atouts sont une source de développement responsable et durable. Déjà l'hôte de nombreuses activités telles que la randonnée ou de nombreux aménagements destinés à l'accueil (carbets, points de vue, etc.), la forêt a un caractère social envers les touristes et la population guadeloupéenne. L'attrait de la forêt est réel, sa gestion durable et son rôle d'accueil sont un réel défi à relever pour satisfaire un public local ou touristique en attente d'aménagements

adaptés, dans une région tropicale humide. Il est également essentiel de prévoir, sur du long terme, les moyens nécessaires à son entretien.

La forêt de la Basse-Terre réunit la majeure partie des ressources en eau potable et eau d'irrigation de la Guadeloupe. La fonction de protection de cette ressource est en grande partie assurée par la forêt. Il s'agit d'un enjeu fort pour une île.

Enfin, la forêt renferme parfois une partie de l'histoire de la Guadeloupe à travers un patrimoine archéologique et culturel important. Des amérindiens jusqu'à l'esclavage et l'exploitation de la canne à sucre ou de cultures patrimoniales, de nombreux vestiges ou sites sont recensés et font parfois l'objet de protections. Ils témoignent des différentes périodes de l'histoire guadeloupéenne et jouent, à ce titre, un rôle social essentiel d'histoire et de mémoire.

d. Forêt à enjeu de production (rôle économique)

Les plantations de mahogany situées en forêts départementales et départementalo-domaniales, qui représentent 2 300 ha, sont les principales zones destinées à la production de bois. Aujourd'hui, elles sont peu exploitées et l'extraction de bois est de l'ordre de 300 m³ par an, en fonction des besoins et de la commande locale. Toutes essences confondues, environ 500 000 m³ de bois constituent la ressource locale.

Cela reflète la difficulté de mise en place d'une filière de valorisation du bois d'œuvre en Guadeloupe. De nombreux facteurs font que ces forêts potentiellement exploitables ne sont pas exploitées.

D'une façon générale, les différentes protections visées plus haut ne favorisent pas l'exploitation économique de la forêt. Ainsi, les zones à enjeu de protection forte, sont inexploitées. Pour les deux autres zones recensées, l'exploitation par coupe de bois peut être envisagée mais requiert souvent des autorisations spécifiques.

Les caractéristiques géographiques et pédoclimatiques des zones potentiellement exploitables (pentes fortes, ...) ne favorisent globalement pas leur exploitation. S'ajoute à cela un manque d'équipements, de chemins d'accès ou encore de professionnels qualifiés et en mesure de réaliser les travaux d'extraction du bois de la forêt. Par exemple, une minorité (40 %) de parcelles est desservie par des routes forestières mais la moitié de celles-ci sont jugées en mauvais état, les parcelles sont peu cloisonnées. A cela s'ajoute, un manque de professionnalisation de la filière composée de petits exploitants et artisans mais aussi un manque de valorisation possible des petits bois. En conclusion, il existe des forêts à enjeu de production et qui pourraient éventuellement permettre la mise en place d'une filière de valorisation sous forme de bois d'œuvre, mais les contraintes actuelles sont trop importantes pour que cette production soit, pour l'heure, réellement significative à l'échelle du territoire.

Par contre, il faut noter que la forêt guadeloupéenne sert également de support à d'autres activités économiques. Ainsi, les apiculteurs y déposent leurs ruches et, par l'intermédiaire de l'APIGUA, contribuent à recenser et caractériser les espèces mellifères les plus appropriées pour leur activité.

Les agriculteurs, en sous-bois, via des concessions établies avec l'ONF, développent l'agroforesterie à partir de cultures patrimoniales comme le café, le cacao et la vanille.

Des fleurs peuvent également être produites en sous-bois.

e. Marché du bois

En Guadeloupe, le bois issu de la forêt locale, est souvent utilisé pour la confection de meubles de style créole mais aussi pour la construction. Ces filières regroupent environ quatre cents professionnels, ébénistes, menuisiers, charpentiers, fabricants de Ka, etc. et représentent mille deux cents emplois (source : DIECCTE Guadeloupe). Elles utilisent du bois local mais l'approvisionnement étant compliqué, elles se tournent davantage vers le bois d'importation. Cela représente donc une très faible quantité du bois travaillé en Guadeloupe. En effet, l'importation, essentiellement pratiquée pour alimenter le secteur de la construction, représente 32 000 m³ par an, dont 7 000 m³ de bois tropicaux (*Source DRA / SRA*) alors que l'extraction de bois des forêts guadeloupéennes est estimée entre 100 et 900 m³ par an, le chiffre moyen retenu étant de 300 m³. Les bois locaux sont pourtant nobles et peuvent trouver leur marché, souvent de niche, mais répondant à une réelle demande. Des innovations doivent être réfléchies et les acteurs de la forêt et du bois de Guadeloupe rencontrés lors de l'élaboration de ce PRFB ont par exemple émis l'idée de mettre en place une filière de fabrication de meubles plus design et plus modernes que les styles créoles un peu délaissés de nos jours.

2- Les récentes avancées - Enjeux

La forêt est incontournable par sa prédominance dans le paysage guadeloupéen. Cela se retrouve dans de nombreux documents élaborés récemment où l'on sent bien que la forêt joue un rôle de plus en plus important, sa préservation et sa valorisation étant des enjeux majeurs du territoire.

Le schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe a été approuvé en Conseil d'Etat le 24 mai 2011. Il est un document de référence sur lequel s'appuient tous les autres éléments d'orientation, et notamment ceux existant pour la forêt. Il évoque les principales caractéristiques des milieux forestiers présents en Guadeloupe, leurs enjeux, les activités liées et la gestion menée dans ces zones. C'est un document très complet et relativement récent sur lequel il faut s'appuyer.

Le diagnostic des forêts de Guadeloupe, élaboré en 2014 par le conseil général de Guadeloupe (conseil départemental aujourd'hui) est un document de base de description de la forêt guadeloupéenne. Elaboré à partir d'éléments cartographiques dont il a été possible d'extraire des informations très précises, ce document a pour but d'améliorer la connaissance de la forêt guadeloupéenne et d'en déduire des orientations et des actions à mettre en œuvre en termes d'aménagement du territoire.

Le DRA/SRA est un document récent en Guadeloupe (validé en décembre 2015) et incontournable qui réunit la directive régionale d'aménagement et le schéma régional d'aménagement. Dans les départements d'outre-mer, il est prévu que les DRA/SRA valent DNAG/ONAG pour les forêts publiques de ces territoires. Le DRA/SRA décline les engagements internationaux et nationaux de la France en matière de gestion durable des forêts. La DRA est un document directeur pour la forêt départementalo-domaniale et la forêt domaniale du littoral. Le SRA est un document d'orientation pour les autres forêts relevant du régime forestier dont les forêts issues du domaine public lacustre et maritime. L'aménagement forestier actuellement en place en Guadeloupe répond à la réglementation

en vigueur et, au moment de sa révision, il sera ajusté au PRFB. Le DRA/SRA sera donc à mettre en cohérence avec le PRFB, le cas échéant.

En ce qui concerne le défrichement, la doctrine fixant les règles qui s'appliquent localement a été finalisée en mars 2015 par la DAAF de Guadeloupe. Elle s'accompagne de plaquettes d'informations à destination du grand public et des opérateurs ayant pour objectif de rappeler les règles à respecter en matière de défrichement et les différents contacts associés à de telles opérations. On peut citer la plaquette intitulée "L'autorisation de défrichement, une nécessité". Auparavant, l'arrêté n° 2014 – 062 en date du 15 avril 2014 avait permis de rabaisser les seuils de surface du massif forestier attenant à la zone où le défrichement est projeté et au-delà desquels les défrichements sont soumis à autorisation. Initialement, en l'absence d'arrêté préfectoral pris en Guadeloupe, c'est le seuil de 4 ha qui était appliqué. L'arrêté du 15 avril a permis d'abaisser ce seuil selon la répartition suivante :

- 2ha dans les communes de la Basse-Terre
- 1 ha dans les communes de la Grande-Terre, de Marie-Galante, des Saintes et de la Désirade
- 4 ha dans la collectivité de Saint-Martin

En ce qui concerne la valorisation de la filière bois, plusieurs pistes étant envisagées, plusieurs études ou rapports permettent d'en cerner les contours. Tout d'abord, le schéma régional biomasse (SRB), en cours d'élaboration, est un travail de référence car la forêt et les activités qui l'entourent génèrent une biomasse qui peut entrer dans des schémas de gestion et de valorisation. Le rapport "Valorisation de la biomasse en Guadeloupe" établi en juin 2015 par Jean-Yves GROSCLAUDE, est un rapport essentiel pour comprendre le potentiel de valorisation de la biomasse, et notamment celle issue de la forêt, et son apport potentiel à une filière totale de valorisation de la biomasse. Enfin, l'"Etude de marché pour le développement de la filière forêt-bois de Guadeloupe", datant de mai 2015, bien qu'ayant fait l'objet de plusieurs remarques de la part des socio-professionnels de la filière, est une base de travail à prendre en compte en vue de la mise en place d'une filière de valorisation en bois d'œuvre.



Forêt de Marie-Galante

Afin d'améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers et des bois tropicaux, thématique toujours importante tant la connaissance de leur fonctionnement et la compréhension des capacités d'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique sont deux axes de recherche essentiels, il faut noter que, pour la première fois, un chapitre sera ajouté à la publication IGN sur les « indicateurs de gestion durable des forêts françaises », et il faudra s'y référer. Ce document sera adapté aux spécificités des forêts ultramarines.

Le PDRG-SM 2014-2020 a été élaboré de façon à prioriser les financements européens destinés à la filière. Ainsi, la mesure 8 est consacrée à la forêt et des aides à l'investissement y sont déclinées. Le conseil forestier peut être financé également via ces fonds européens via la mesure 2 – lot n°15. Cet appui technique spécialisé dans le domaine forestier permet d'apporter différents types de conseil :

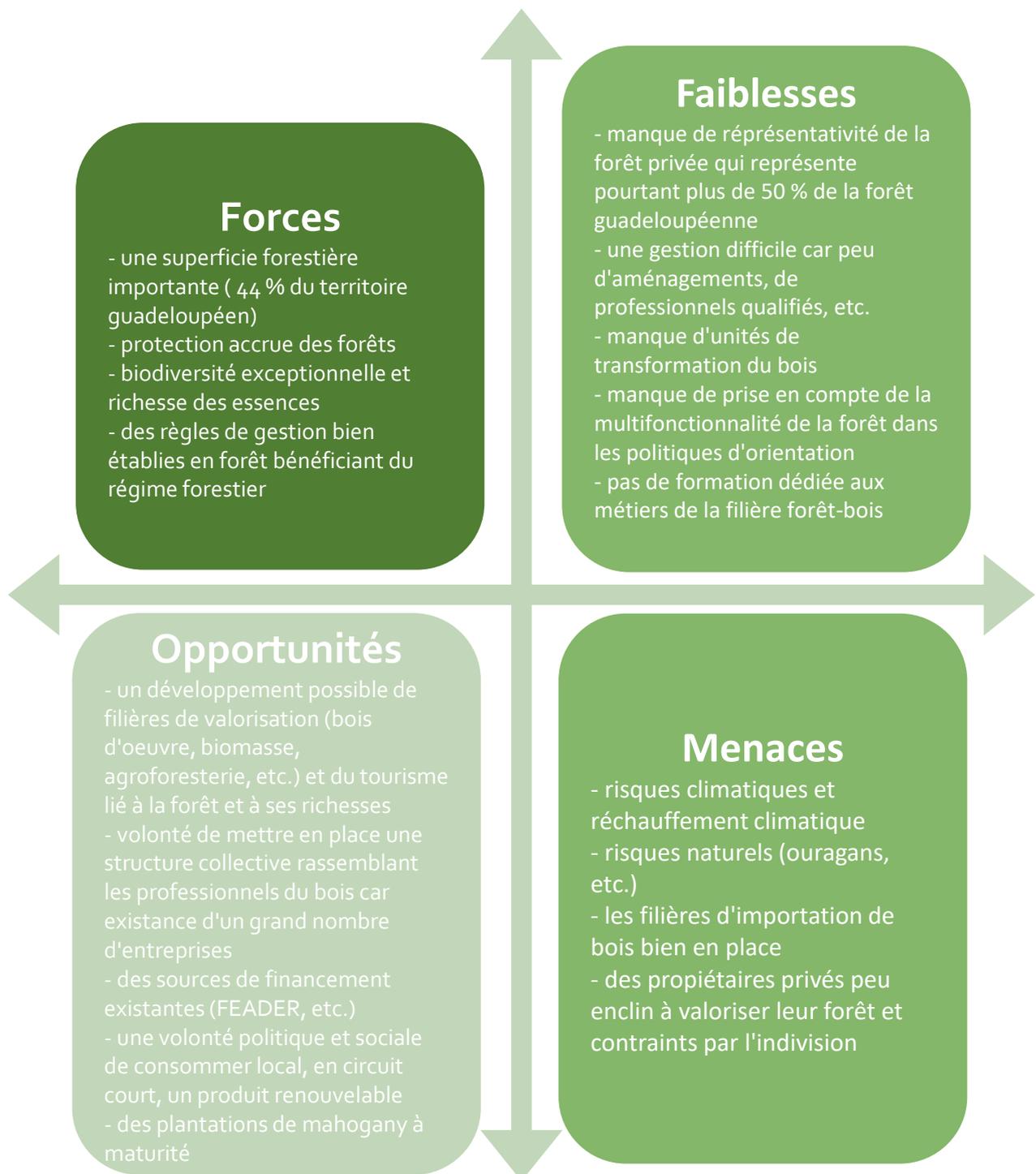
- assistance en amont et en aval de l'autorisation administrative de coupe de bois,
- conseil au bénéficiaire d'une autorisation de défrichement sur la réalisation des travaux de boisement, reboisement ou amélioration sylvicole,

- appui au montage de dossier FEADER pour l'aide au reboisement ou projet d'agroforesterie ou de réhabilitation du patrimoine naturel.

Enfin, le PNFB et l'ensemble des rapports et compte-rendus ayant servi à son élaboration sont essentiels pour sa déclinaison au niveau régional.

Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM).

Les travaux d'élaboration du PRFB ont permis, à travers l'analyse bibliographique, les groupes de travail et les entretiens d'analyser la forêt et le bois de Guadeloupe de façon globale, en prenant en compte l'ensemble des filières, des orientations et des contraintes observées et ressenties par les acteurs, ainsi que leur expérience.



AXE STRATEGIQUE I - PROTÉGER LES FORÊTS

1- Forêt privée - forêts ne relevant pas du régime forestier

a. Gérer efficacement les défrichements

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a engendré une réécriture du code forestier et notamment par rapport aux règles applicables en matière de défrichement.



Zone défrichée

En Guadeloupe, les travaux d'écriture d'une doctrine sur le défrichement ont été entamés en 2010 pour aboutir à un document de référence en mars 2015. Pour accompagner cette doctrine et surtout informer tout propriétaire foncier, la DAAF de Guadeloupe a produit des documents et des outils sur les droits et devoirs de chacun en matière de défrichement. Cette démarche a pour vocation de lutter contre les défrichements illicites en facilitant le travail d'identification des zones concernées par des autorisations de défrichement au niveau des services communaux. Elle a également comme objectif, comme toute action de la DAAF

et de l'ONF lorsqu'ils sont confrontés à une demande d'autorisation de défrichement, de limiter les surfaces défrichées dans l'absolu.

Bien que confrontée à des problèmes d'interprétation dans son application et nécessitant l'intervention d'experts, par exemple pour décider du coefficient à retenir pour satisfaire à un reboisement équivalent, variant de 1 à 5 en fonction de l'enjeu de la forêt défrichée, cette doctrine a le mérite d'être désormais connue de tous les acteurs (services urbanisme des communes, particuliers, etc.). La DAAF et l'ONF ont également un rôle pédagogique important lors de chaque demande d'autorisation de défricher. Par exemple, les communes sont et continueront à être sensibilisées sur l'impact du défrichement et ses conséquences vis-à-vis de l'environnement, des habitats, des paysages, des espèces et de la biodiversité en général. A travers cette doctrine, il faut également indiquer aux particuliers concernés que leurs actes peuvent avoir des impacts non négligeables, mesurables et parfois évitables. Ainsi, la justification d'un refus de défricher doit être expliquée et argumentée auprès du public rencontré et tenir compte de la carte des enjeux dans l'archipel de la Guadeloupe.

Cette doctrine a été réalisée à partir d'une première cartographie des forêts de Guadeloupe. Localement, cette démarche a permis d'adapter les règles selon les zones et le type de forêt concerné. Ainsi, une autorisation de défrichement est obligatoire si le projet est situé au sein d'un massif dont la taille est :

- supérieure à 1 ha en Grande-Terre et les îles du sud,
- supérieure à 2 ha en Basse-Terre,
- supérieure à 4 ha à Saint-Martin.

Elle impose une compensation qui peut prendre deux formes :

- réaliser des travaux de compensation par boisement/reboisement ou amélioration sylvicole sur une surface correspondant au moins à la surface défrichée,
- verser une indemnité équivalente calculée sur la base de 1 €/m².

Depuis sa mise en application, pour les particuliers, cela représente entre 10 et 30 ha en moyenne de terrains défrichés par an depuis 2015, et c'est souvent la deuxième solution qui est retenue par les opérateurs. Plus simple, cette solution du versement d'indemnités

alimente le fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB). Les crédits peuvent ensuite être utilisés pour financer des projets mis en œuvre au niveau local, en contrepartie des fonds européens (FEADER).

Lors de l'élaboration de ce PRFB, plusieurs acteurs rencontrés ont manifesté leur souhait de pouvoir bénéficier d'une solution locale et maîtrisée de boisement et reboisement, convaincus de l'intérêt écologique de la méthode et du caractère plus acceptable de cette solution pour les opérateurs locaux. Ils demandent donc une solution "clé en main" avec des modalités bien définies pour chaque phase du processus.

Plusieurs propositions ont été étudiées et s'attachent à englober l'ensemble des mesures qui seront mises en place.

Ainsi, des opérateurs interviendront grâce à la constitution d'une réserve foncière, et ainsi faciliter un boisement ou reboisement réfléchi, sur des zones qui seront cartographiées et présentant un intérêt écologique remarquable. La SAFER, le conservatoire du littoral et le conseil départemental contribueront à la démarche, bénéficiant de terrains susceptibles de satisfaire ce besoin. Cette possibilité engendrera également d'autres actions parallèles à mettre en œuvre. Ainsi, une liste des espèces à replanter est nécessaire ainsi que la mise en place d'une pépinière. L'itinéraire technique de replantation et son suivi sont également des actions à envisager. Enfin, une solution de valorisation du bois défriché sera également prévue ; les pratiques ayant cours en Guadeloupe à l'heure actuelle n'étant pas satisfaisantes (mise en centre d'enfouissement, dépôt sauvage, etc.).

Globalement, une solution « clé en main » provoquera également une meilleure gestion du défrichement grâce à une coordination plus efficace des acteurs, et une meilleure coordination des actions de surveillance et de communication, action essentielle pour aider à l'accompagnement et à l'appui des différents intervenants du processus. La communication sur les impacts du défrichement, engendrant parfois un refus catégorique, sera accentuée afin de limiter les interventions.

Au-delà des actions de communication, il importe de rendre plus efficaces les actions de contrôle des défrichements illicites. Cela passe par un meilleur ciblage des zones à inspecter afin d'optimiser les moyens humains de l'ONF.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.1 : Proposer des solutions de compensation par reboisement ou travaux sylvicoles
- Fiche action n°1.2 : Etablir une cartographie des terrains potentiels à reboiser
- Fiche action n°1.3 : Favoriser l'émergence d'une pépinière capable de fournir des semences et plants
- Fiche action n°1.4 : Valoriser le bois issu de défrichement
- Fiche action n°1.5 : Défrichement : communiquer auprès des différents publics concernés

b. Connaître la biodiversité pour mieux la protéger. Quelles démarches faire auprès des propriétaires privés ?

La forêt privée, représentant environ 52 % de la forêt guadeloupéenne, a un rôle important vis-à-vis de la conservation de la biodiversité forestière. Ainsi, cette forêt étant peu gérée localement et très morcelée, avec des parcelles souvent de petites tailles, et partagée entre

de nombreux propriétaires, il est difficile, vue sa structuration quasi inexistante, de gérer efficacement la biodiversité qui lui est liée. Pour y parvenir, il est prévu, tout d'abord, de regrouper une majorité des propriétaires au sein d'une structure existante (syndicat de la forêt privée de Guadeloupe) ou d'une nouvelle structure collective. Ensuite, au-delà des préoccupations plutôt d'ordre administratives, fiscales ou liées au foncier en lui-même (indivisions, etc.) que peut avoir ce public, il faudra lui faire comprendre le rôle qu'il a à jouer pour le maintien de la biodiversité forestière en Guadeloupe et du patrimoine dont il dispose. Cette prise de conscience passera par de la communication et de l'accompagnement de ce public dans la gestion de sa forêt. Cet accompagnement engendrera, selon les cas, un recensement des espèces patrimoniales sur les parcelles privées, une formation sur la gestion durable de ces espaces, la rédaction d'un plan simple de gestion (PSG), etc.

Action à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.5 : Défrichement : communiquer auprès des différents publics concernés
- Fiche action n°1.6 : Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs
- Fiche action n°1.7 : Communiquer sur la biodiversité forestière
- Fiche action n°2.6 : Doter la forêt privée d'une instance représentative

2- La forêt départementalo-domaniale (FDD)

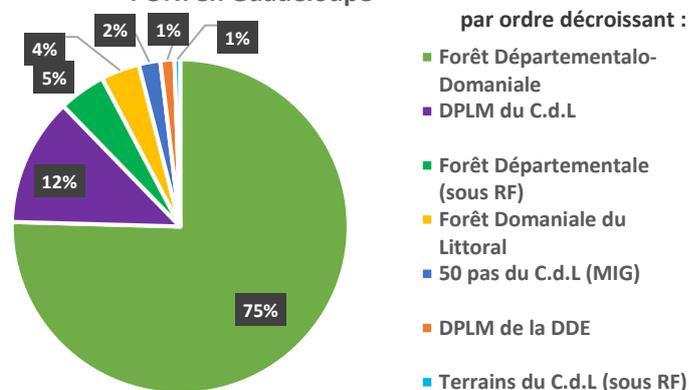
a. Gérer la FDD

La forêt Départementalo-domaniale de Guadeloupe est une forêt humide d'une surface de 27 920 ha (surface retenue par l'aménagement forestier pour la période 2012-2026). Plus de la moitié de sa surface (58%) est située en cœur du Parc national de la Guadeloupe. Cette forêt comprend un patrimoine naturel d'une grande diversité dont la préservation et l'étude sont d'un intérêt mondialement reconnu.

Cette forêt croît sur des sols au potentiel de production ligneuse très variable. Les surfaces présentant le meilleur potentiel ont été plantées jusqu'en 1990, principalement en Mahogany à grandes feuilles. Mais la topographie escarpée, les nombreux cours d'eau, les sols argileux et la qualité de la desserte rendent l'exploitation des bois difficile.

Outre les effets du changement climatique sur la végétation (risques de perturbation des précipitations et d'augmentation des tempêtes cycloniques), la principale menace est représentée par les espèces exotiques envahissantes en particulier la fourmi manioc dont l'action défoliante sélective influe sur la composition de la végétation.

Répartition de la surface totale des forêts gérées par l'ONFen Guadeloupe



Source : ONF Guadeloupe

L'aménagement forestier (document obligatoire de gestion pour chaque forêt publique) devra prévoir :

- la conservation des habitats et des espèces remarquables : maintien d'un maximum de diversité spécifique, maintien de 60% de la forêt en évolution naturelle, suivi des espèces remarquables et maîtrise des espèces exotiques envahissantes, appui au projet de réserve intégrale porté par le Parc national,
- l'accueil du public maîtrisé : priorité à l'activité pédestre et entretien des équipements en place en particulier les traces,
- une production rationalisée : valorisation de 1 000 ha du peuplement de Mahogany arrivés à maturité.



poirier

Action à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.9 : Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche action n°1.10 : Accroître les connaissances sur l'habitat forestier des espèces protégées, animales ou végétales pour mieux inciter à la conserver

b. Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité

Sur ce point, l'aménagement forestier prévoira quatre actions relatives à la biodiversité courante :

- identification, localisation et suivi des espèces exotiques envahissantes,
- traitement rapide des dépôts de déchets illégaux en forêt,
- surveillance et suivi de la régénération naturelle du pin caraïbes,
- étude sur la mise en place de bio-indicateurs en forêt tropicale humide.

Pour la biodiversité remarquable, il faut une identification, une localisation et un suivi de certaines espèces remarquables avec en corollaires des travaux pour favoriser leur maintien, voir leur développement.

Action à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.6 : Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs
- Fiche action n°1.7 : Communiquer sur la biodiversité forestière
- Fiche action n°1.9 : Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche action n°1.10 : Accroître les connaissances sur l'habitat forestier des espèces protégées, animales ou végétales pour mieux inciter à la conserver

3- La forêt départementale (FD ou FDEP)

a. Gérer la FD

La forêt départementale est une forêt publique appartenant au conseil départemental. Ces forêts, représentant une superficie de 1 669 ha, ont fait l'objet d'acquisitions successives par le conseil départemental depuis 1976. Elle est constituée de douze massifs distincts :

- En Grande-Terre :
 - o Deville-Maisoncelle
 - o Duval
 - o Pouzzole
 - o Poyen
 - o Beautiran
 - o Barre de Cadoue
- En Basse-Terre :
 - o Bois du Comté
 - o Deux Mombins
 - o Bellevue
 - o La Lézarde
 - o Marquis
- A Marie-Galante :
 - o Folle Anse



Forêt mésophile

On y trouve trois types de végétation selon leur situation respective :

- Forêt xérophile
- Forêt mésophile
- Forêt hygrophile

L'aménagement en cours, qui couvre la période 2009-2023, définit deux zones distinctes de gestion :

- une zone d'intérêt écologique général et d'accueil du public, de 1.394 ha
- une zone d'intérêt écologique particulier de 21ha.

En termes de protection, il faut noter que la forêt de Folle-Anse à Marie-Galante, d'une surface de 10,67 ha, fait partie d'un ensemble, comprenant notamment une plage et des marais, soumis à un arrêté de biotope établi en 1998. Cette forêt se caractérise notamment, grâce à des conditions hydrographiques particulières, par une flore mésophile voire hygrophile. Cette zone a donc fait l'objet de caractérisations entraînant des protections essentielles à sa préservation. On y dénombre une forte concentration en taxons rares ou menacés, avec 28 espèces rares et 4 très rares.

En Grande-Terre, les forêts départementales sont des forêts sèches exposées à des dégradations ayant déjà entraîné des disparitions. C'est pourquoi, elles ont été protégées par un classement en réserve biologique dirigée (RBD) qui en assure leur protection, voire leur réhabilitation. Celles-ci comprennent plus de 316 espèces de plantes, 51 espèces d'oiseaux et 7 espèces de chauve-souris (données ONF).

En Basse-Terre, les forêts départementales présentes sont formées de forêt naturelle qu'il convient de préserver, sans intervention particulière. Il faut noter que la partie inférieure du Bois du Comté est desservie et cultivée. Sa valorisation en bois d'œuvre est à envisager.

D'une façon générale, pour la forêt départementale, l'aménagement forestier prévoira, de par leur situation géographique et leurs caractéristiques différentes, des règles liées aux spécificités de chaque massif.

Des mesures visant à préserver ces massifs dans leur intégrité, compléteront la protection spécifique qui résulte d'ores et déjà du bénéfice du régime forestier.

Action à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.9 : Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche action n°1.10 : Accroître les connaissances sur l'habitat forestier des espèces protégées, animales ou végétales pour mieux inciter à la conserver

b. Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité

Pour la biodiversité remarquable, il faut une identification, une localisation et un suivi de certaines espèces remarquables avec en corollaires des travaux pour favoriser leur maintien, voire leur développement.

Des mesures supplémentaires visant à préserver l'intégrité de ces sites viendront s'ajouter aux actions de protection mises en place par l'ONF dans le cadre du régime forestier.

Action à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.6 : Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs
- Fiche action n°1.7 : Communiquer sur la biodiversité forestière
- Fiche action n°1.9 : Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche action n°1.10 : Accroître les connaissances sur l'habitat forestier des espèces protégées, animales ou végétales pour mieux inciter à la conserver

4- Forêt du littoral : forêt domaniale du littoral (FDL), forêt du domaine public lacustre et maritime, forêt du CELRL

a. Gérer la forêt du littoral

La forêt littorale est issue de la bande des 50 pas du Roy (environ 80 m pour permettre au roi de débarquer à n'importe quel point de l'île). Cette bande a été initialement affectée à l'ONF puis pour partie au conservatoire du littoral à sa création. L'autre grand ensemble est la forêt du Domaine public maritime constituée de la mangrove et bénéficiant du régime forestier (voir focus dans le chapitre suivant).

La forêt du littoral pousse sur des stations au potentiel de production ligneuse faible à nul. La végétation qui la compose est souvent spécialisée en fonction des milieux (plages, mangroves, falaises) et parfois même protégée (cactées, orchidées, etc.).

Historiquement, longtemps utilisé, voire occupé, le foncier de cette forêt continue à subir les assauts d'une forte pression anthropique (occupations illicites) à laquelle s'ajoute le

phénomène d'érosion naturelle des côtes par le vent et la houle. Ces espaces jouent un rôle important vis-à-vis du maintien des équilibres écologiques et contribuent à la diversification des paysages.

La maîtrise du foncier constitue un enjeu particulier pour cette forêt. C'est pourquoi, les limites de la forêt du littoral doivent être connues, matérialisées et surveillées régulièrement. Il convient aussi d'assurer le caractère multifonctionnel de ces espaces en conciliant la protection écologique tant générale (régénération naturelle, lutte contre les EEE) que particulière (préservation des habitats terrestres des tortues marines) tout en permettant l'accueil du public avec des équipements adaptés.

b. Prendre des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité

Pour ce qui concerne la FDL gérée par l'ONF, l'aménagement forestier prévoira certaines actions :

- contrôle des EEE : acacia de St Domingue en particulier,
- destruction et évacuation des constructions obsolètes,
- régénération artificielle ponctuelle,
- mise en défend de certains secteurs,
- restauration de site pour les tortues marines et information du public sur ce sujet,
- accueil du public.

Action à mettre en œuvre :

- Fiche action n°1.6 : Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs
- Fiche action n°1.7 : Communiquer sur la biodiversité forestière
- Fiche action n°1.9 : Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche action n°1.10 : Accroître les connaissances sur l'habitat forestier des espèces protégées, animales ou végétales pour mieux inciter à la conserver

5- Protéger la mangrove

Une attention particulière est accordée à la mangrove. Cet écosystème complexe joue un rôle important dans l'équilibre de l'écosystème global de la Guadeloupe.

Plus de cent espèces de poissons et crustacés sont recensés dans la mangrove guadeloupéenne. Celle-ci est une véritable nurserie indispensable à l'équilibre et au développement de la faune marine. On y dénombre aussi de nombreux oiseaux, des crabes bien caractéristiques et aussi des mammifères tels les mangoustes ou les rats.

Composée de trois strates bien distinctes, le système forestier de mangrove est bien caractérisé. Il comprend la mangrove de bord de mer, la mangrove arbustive et la mangrove haute. Le palétuvier rouge occupe le bord de mer grâce à ses racines aériennes adaptées à une salinité importante (30 g/l de sel) et au fait d'être constamment submergées. Plus en amont, lorsque la salinité devient encore plus importante, le palétuvier rouge a du mal à s'adapter. La mangrove devient arbustive puis les palétuviers noirs prennent peu à peu la place.



Au-delà de leur richesse intrinsèque et de la biodiversité qu'elles englobent, les mangroves jouent un rôle essentiel de protection contre

l'érosion, de fixation des sédiments et de frein vis-à-vis des événements climatiques extérieurs que l'on peut rencontrer en région tropicale (ouragan, tsunamis, etc.).

Malheureusement, c'est aussi l'activité humaine, matérialisée par les pollutions diffuses ou les aménagements fonciers aux dépens des mangroves, pour ne donner que les deux exemples les plus flagrants, qui entraînent leur disparition.

Au contraire, les forêts situées en amont protègent les mangroves grâce à une régulation du régime des pluies ou encore en permettant une meilleure qualité de l'eau déversée dans la mer.

Il faut remarquer que, sans mangrove, certaines zones, voire certaines communes (Baie-Mahault, etc.) seraient déjà envahies par les eaux. La mangrove est vulnérable par rapport à l'avancée de l'urbanisation et par rapport à la montée des eaux.

Les mangroves ont donc des atouts exceptionnels à protéger et conserver, tout d'abord pour le bien de la population. Elles jouent un rôle de protection qui ne doit plus être négligé. L'enjeu est donc particulièrement fort vis-à-vis de la protection des mangroves, qui d'une part présentent un écosystème remarquable et fragile et d'autre part assurent une fonction de protection contre l'érosion et les événements extrêmes, d'équilibre écologique et une fonction paysagère non négligeable. La protection de la mangrove doit donc être une priorité des actions de protection de la forêt. Pour cela, il convient de généraliser la délimitation de toutes les zones de mangrove et ainsi favoriser les actions de police par la création de corridors permettant les déplacements en lisière de mangrove. Des rapprochements entre les différents gestionnaires et/ou affectataires du domaine public permettront également de mieux coordonner et harmoniser ces actions.

Action à mettre en œuvre :

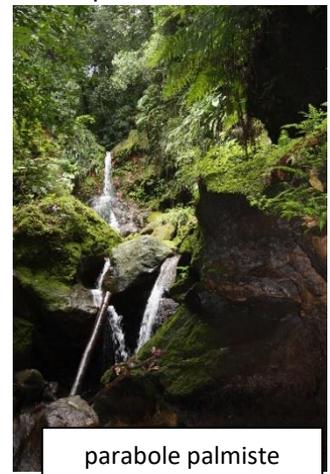
- Fiche action n°1.6 : Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs
- Fiche action n°1.7 : Communiquer sur la biodiversité forestière
- Fiche action n°1.10 : Accroître les connaissances sur l'habitat forestier des espèces protégées, animales ou végétales pour mieux inciter à la conserver

6- Conclusion

La forêt guadeloupéenne est multiple. Caractéristique des zones tropicales et avec également ses spécificités dues aux conditions pédoclimatiques rencontrées en chaque zone de Guadeloupe, elle est bien caractérisée sur le territoire et bénéficie souvent de régimes de protection particuliers. Cette protection doit être accentuée. Une attention particulière devra être accordée à la mangrove dont les aspects bénéfiques, notamment vis-à-vis des événements climatiques importants que l'on peut rencontrer, ne sont plus à démontrer.

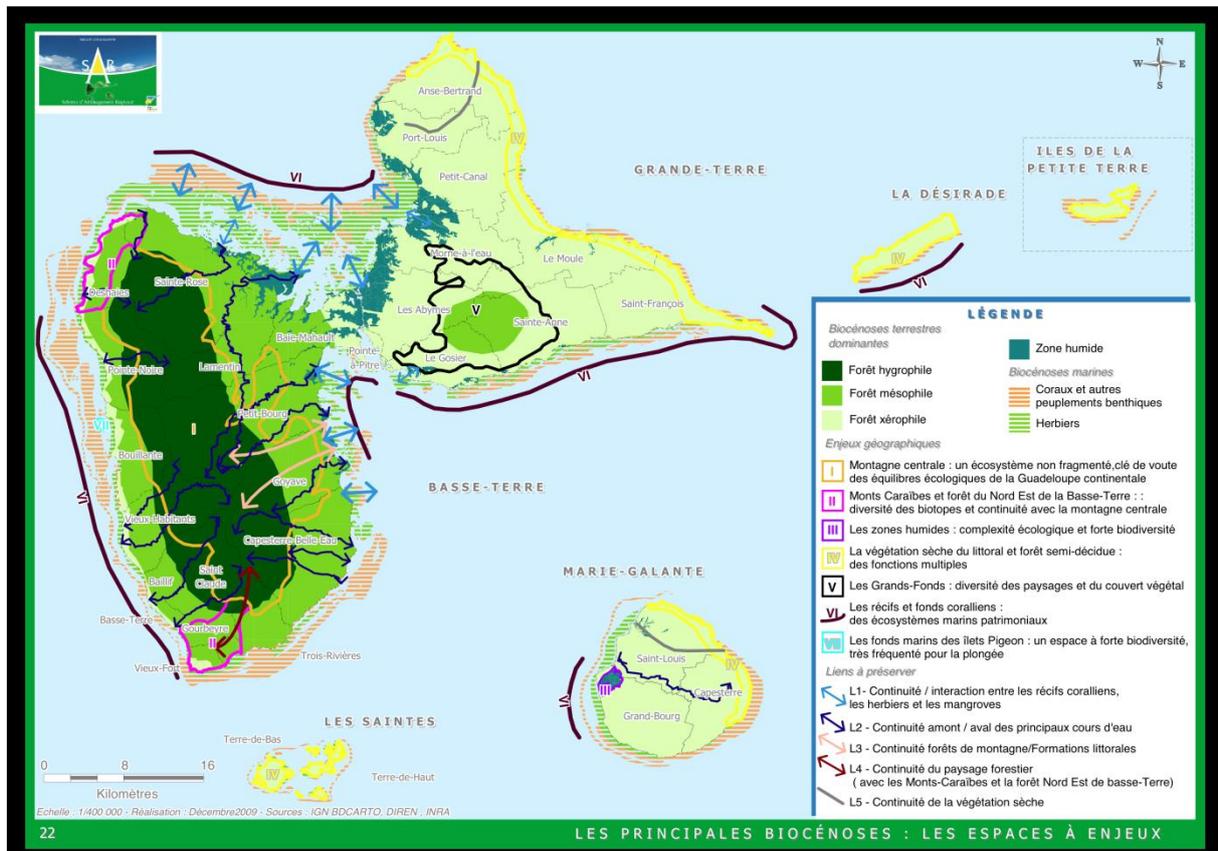
Chaque forêt identifiée en Guadeloupe joue un rôle particulier vis-à-vis de l'homme et de son environnement proche :

- mangrove (voir chapitre ci-dessus) : incontestablement une des zones les plus fragiles et les plus importantes pour la Guadeloupe, elle contient une biodiversité essentielle à la vie marine du littoral guadeloupéen et a une incidence sur la pêche côtière particulièrement développée. Elle protège donc les activités humaines mais ce sont pourtant bien elles qui peuvent aussi conduire à sa disparition si on n'y accorde pas une protection efficace.
- la forêt étagée contribue elle aussi au maintien de notre écosystème en Guadeloupe. Elle maintient les sols et empêche leur érosion. Cette fixation est importante pour toutes les activités qui se trouvent en aval. Cette forêt est également importante, au niveau de la Basse-Terre pour filtrer et réguler l'eau importante qui se déverse sur ce massif.
- la composition de la forêt du littoral est variée selon sa situation en Guadeloupe mais son rôle reste essentiel dans le maintien du sol, agressé par la montée des eaux et attaqué par les activités humaines. Celles-ci doivent perdurer tout en prenant conscience du rôle important de cet espace naturel.



parabole palmiste

Au final, au-delà des richesses floristiques et faunistiques qu'elle renferme, les forêts de Guadeloupe méritent une protection proportionnelle aux bienfaits qu'elles génèrent pour l'homme et ses activités. Des outils tels que les atlas de biodiversité des communes (ABC), outil actuellement réalisé pour deux communes uniquement en Guadeloupe, ont un rôle important dans la connaissance de cette biodiversité et de sa protection ; ces atlas devant avoir un rôle pédagogique pour les utilisateurs et les personnes travaillant en forêt.



source : SAR – Enjeux de la biodiversité

AXE STRATEGIQUE II - GÉRER DURABLEMENT

Gestion durable de la forêt

Définition : La gestion durable de la forêt est un mode de gestion qui fixe des critères, indicateurs et objectifs sociaux et environnementaux, en plus des objectifs économiques, à un massif forestier. Les aménagements forestiers, pour les forêts bénéficiant du régime forestier, et les plans simples de gestion pour les forêts privées, constituent les documents de référence fixant les objectifs et les modalités de mobilisation de la ressource et de renouvellement des peuplements, en fonction des caractéristiques et des besoins environnementaux et sociétaux.

Les objectifs de gestion visent à maintenir les espaces forestiers, qualitativement et quantitativement, dans le contexte du changement climatique et des enjeux de biodiversité, pour garantir la ressource forestière et le niveau d'aménités positives (qualité de l'eau, de l'air, des paysages, stockage du carbone) pour les générations futures.

Les touristes et visiteurs en Guadeloupe, comme le montrent les enquêtes réalisées dans le cadre de l'observatoire du tourisme, sont davantage intéressés par les activités en lien avec la mer que la forêt. Les activités balnéaires et nautiques, concentrées en Grande-Terre, sont le moteur de l'activité touristique. La forêt guadeloupéenne est rarement l'élément mis en avant dans les campagnes de communication destinées à promouvoir la destination. Et pourtant, la forêt offre de nombreuses activités. Il faut d'ailleurs signaler que les forêts sont en lien direct avec les bords de mer et constituent un habitat et une protection essentiels pour ces milieux. Le SAR préconise un développement qualitatif du tourisme, préservant le paysage et le patrimoine, et plus particulièrement une *offre diversifiée pour intéresser de nouveaux publics à un tourisme plus intégré, valorisant le patrimoine naturel et la culture.*

Observatoire Régional du Tourisme – Mars 2018
Extrait du document de synthèse



Ainsi, la randonnée occupe une place importante dans le paysage des activités et des loisirs avec 468 km de sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (source : PDIPR – conseil départemental). D'autres activités, comme par exemple le canyoning, la randonnée à cheval, etc. se côtoient au sein des différents espaces qui composent la forêt guadeloupéenne. Celle-ci contient aussi des espaces archéologiques et historiques qu'il convient de restaurer.

Certains professionnels utilisent la forêt comme support de leur activité. On peut penser notamment aux apiculteurs, aux agriculteurs qui font de l'agroforesterie. Les insectes pollinisateurs sont essentiels pour la forêt et sa régénération. Il faut donc être attentif à ce

que certaines activités ne viennent pas compromettre ou entrent en concurrence avec ces pollinisateurs et aient un impact difficilement mesurable mais certainement conséquent. Enfin, d'autres acteurs, comme les chasseurs et divers petits artisans utilisent les ressources de la forêt comme les arbres pour fabriquer des meubles, des tambours, etc. ou encore les graines des fruits pour en faire des bijoux. A ce sujet, on constate que ces arbres, possiblement valorisables par ces activités, tendent à disparaître de nos forêts et tous les acteurs s'accordent à dire qu'il est indispensable de réimplanter différentes variétés susceptibles d'en fournir, sans favoriser certaines espèces au détriment des autres, en respectant un équilibre certain. Concernant la chasse et l'impact que pourrait avoir cette tendance, on estime, comme le souligne le schéma départemental sylvo-cynégétique, que l'équilibre sylvo-cynégétique semble néanmoins préservé et n'a pas, à ce jour, de menace forte réellement identifiée. En effet, la Guadeloupe est le département le moins chassé de France et la pression de la chasse y est peu importante. Les passages de cyclones peuvent néanmoins changer ces équilibres. Les multiples préservations qui concernent la forêt guadeloupéenne obligent les chasseurs à se concentrer sur certains territoires. Il faut donc quand même veiller à maintenir l'équilibre actuel.

Au final, l'ensemble de ces acteurs doit cohabiter sur un même territoire et dans les mêmes espaces, tout en faisant en sorte que la forêt puisse continuer à assurer ses nombreuses fonctions naturelles (protection contre l'érosion, maintien de la biodiversité, etc.).

Les acteurs interrogés dans le cadre de l'élaboration de ce PRFB ont senti le besoin de converger vers des orientations communes, partagées et avec un caractère durable. Pour les différents espaces forestiers, la CRFB devra déterminer les enjeux et définir des priorités d'usage. Pour cela, l'écriture partagée de schémas d'accueil, permettant notamment de relier les différentes traces entre elles, est indispensable. Comme le préconise le SAR, l'accessibilité des sites pour l'ensemble des acteurs et surtout pour les touristes, si des aménagements sont réalisés, ne devra pas donner lieu à l'ouverture de nouvelles voies ou à la réalisation de stationnements. L'objectif de conserver le patrimoine forestier actuel et ses atouts en faveur du maintien de la biodiversité, des paysages et de l'environnement en général est essentiel. Chaque aménagement utile à son développement devra néanmoins être réalisé dans ce cadre. En outre, les travaux réalisés en forêt devront prendre en compte le maintien des espèces favorisant la nidification des oiseaux et plus généralement le maintien de tous types d'habitats. Les dates des travaux devront, de façon optimale, être adaptées et prendre en compte les périodes de nidification.



Aménagement aux chutes Moreau

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs s'accorde à dire qu'ils veilleront à une plus grande cohérence des activités proposées ou, en tout cas, dans le message que les opérateurs font passer auprès des visiteurs. Pour cela, la formation des acteurs aux enjeux de préservation de la forêt est également indispensable. Cette formation leur permettra d'acquérir des bases solides et surtout de pouvoir les transmettre aux visiteurs pour les sensibiliser, à leur tour, sur la richesse de la forêt avec l'objectif qu'ils la respectent. Elle

permettra aussi de poser les bases d'un niveau de connaissance de chacun et de s'assurer du discours diffusé.

Dans le même créneau, il est également essentiel de toucher un public jeune pour initier ces enfants aux richesses de la forêt, aux pratiques qui s'y développent. Une commission issue de la CRFB réfléchira aux messages à faire passer et aux outils à élaborer. L'idée est ici de mettre en cohérence une offre de services à destination du jeune public pour qu'un maximum d'entre eux puisse bénéficier de ces actions de sensibilisation et être ainsi éveillés aux nombreuses activités que la forêt propose et par conséquent aussi à l'importance de sa conservation.

Cette coordination des acteurs permettra également d'éviter tout danger et de limiter la surfréquentation des différents sites visités ou utilisés. Avec l'augmentation du nombre de visiteurs en Guadeloupe et le développement des opérateurs, la régulation du public dans les lieux de visite doit être réfléchi. Ces diverses opérations conduisent aussi à augmenter la nécessité d'un bon entretien de la forêt et à assurer la sécurité de tous sur ces divers aménagements.

L'ensemble de ces opérations a un coût non négligeable qu'il faut supporter. Des innovations organisationnelles seront mises en place, notamment en rendant l'accès à certains sites payant contre prestations (toilettes, parking, etc.). En tout cas, ceux-ci doivent être accessibles, sûrs et équipés pour accueillir tous types de publics.

Une charte ou un cahier des charges à respecter sera établi à l'intention de tous les opérateurs afin qu'ils adhèrent à des règles de base, essentiellement centrées sur une gestion durable de la forêt et une préservation de son environnement.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°2.1 : Doter le territoire de deux schémas d'accueil en forêt
- Fiche action n°2.2 : Former les acteurs aux enjeux de la forêt et de sa préservation.
- Fiche action n°2.3 : Coordonner les actions de sensibilisation aux atouts de la forêt guadeloupéenne vers le jeune public
- Fiche action n°2.4 : Réimplanter et conserver des espèces d'arbres à graines
- Fiche action n°2.5 : Elaborer un schéma d'intervention après cyclone

1- Remettre en bon état la continuité écologique

L'atlas des zones humides de Guadeloupe et la cartographie délimitant la zone des 50 pas géométriques, qui a fait l'objet d'une délimitation géographique précise entre 1962 et 1974, sont des outils essentiels pour la prise en compte de cette problématique.

Des remblaiements de certaines de ces zones sont observés et agissent sur la continuité écologique des cours d'eau, des passages d'eau d'une façon générale. Ces pratiques ont un effet direct sur certains types de forêts comme la mangrove. Le principal enjeu lié à la continuité écologique est le maintien des écoulements hydrauliques qui viennent abonder ces espaces humides ou lacustres et ainsi aider à la reconstitution de la forêt marécageuse et de la mangrove. C'est une des clés du maintien de la biodiversité guadeloupéenne car ces zones sont de véritables réservoirs de biodiversité.

D'autre part, les zones protégées sont nombreuses et variées. Il est important qu'au-delà de leur préservation intrinsèque, des corridors soient établis pour assurer la continuité biologique. Le reboisement de certaines zones, avec des essences bien choisies en fonction de la biodiversité et des habitats qu'elles génèrent, interviendra dans ce processus en

compensation du défrichement. Le conseil régional et l'Etat, par l'intermédiaire de la DEAL, ont lancé, depuis 2009, les études sur la mise en place du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui s'articule autour de la trame verte et bleue qui a justement pour but d'assurer la continuité écologique sur l'ensemble du territoire. Plusieurs communes, dont initialement les Abymes, Deshaies et Goyave, ont fait l'objet de cette étude. Cela a permis de mesurer l'état de la continuité écologique sur ces territoires et faire des préconisations aux élus et à la population. Les forêts font bien sûr partie des études qui devront couvrir l'ensemble des communes de Guadeloupe dans les années à venir. Les recommandations faites seront en lien avec les documents d'urbanisme (PLU) sur lesquels les communes peuvent décider de faire apparaître des espaces boisés à conserver, à protéger ou à classer (EBC). De plus, le conseil départemental a lancé, début 2018, la réalisation du schéma des espaces naturels sensibles (SDENS). Ces derniers, principalement forestiers, constituent des « réservoirs de biodiversité » qui viennent renforcer les classements au PLU et en souligner l'importance écologique et culturelle. De plus, l'instauration de l'outil de préemption permettra de suivre l'évolution de ce foncier et d'en garantir la vocation naturelle. Les acteurs de la forêt, structurés autour de la CRFB, doivent à présent s'impliquer davantage lors de l'élaboration de tout document d'urbanisme ou de leur révision. D'une façon générale, comme le préconise le SAR, la préservation de la continuité écologique passera par un développement harmonisé de l'urbanisme, de l'agriculture et de la forêt, avec pour objectif que cette dernière ne soit pas morcelée.

2- Relever le défi du changement climatique

Le changement climatique affecte ou affectera les îles tropicales de façon certaine. Les effets potentiels sont nombreux et notamment pour la forêt guadeloupéenne.

Le premier, pas forcément le plus important par sa fréquence, mais peut-être le plus impressionnant par les dégâts qu'il peut engendrer est bien sûr le risque lié à l'augmentation de l'activité cyclonique ou plutôt de la puissance, toujours plus croissante, des ouragans qui pourront voir le jour (exemples de Irma et Maria en 2017). A cause de vents forts et de fortes pluies souvent associées au passage d'un ouragan, les arbres sont souvent déracinés et les sols affectés alors par des glissements de terrain qui peuvent dégrader la forêt en elle-même mais aussi les chemins forestiers de desserte, les sentiers de randonnées, etc.

Le deuxième effet du changement climatique, déjà visible sur certains îlets avoisinant la Guadeloupe continentale, est la montée des eaux qu'il peut engendrer. La Guadeloupe, avec ses îlets et son littoral important, est fortement soumise à ce risque. Peu d'études ont jusqu'ici évalué les conséquences du changement climatique sur la forêt guadeloupéenne, et plus particulièrement celle située sur le littoral. Néanmoins, selon les dires de M. Alain PIBOT, directeur du conservatoire du littoral, issus d'une étude prospective sur les effets de la montée des eaux et de l'érosion déjà observée, on estime une perte de 20 % de surfaces d'ici 50 ans, au niveau du littoral. Ces tendances se confirment à travers divers études (BRGM, OREC, ADEME, GIEC, stratégie nationale du trait de côte, etc.).

Le dernier effet connu du changement climatique est l'augmentation générale des températures.

La forêt guadeloupéenne est donc amenée, à court ou moyen terme, à subir les effets de ce changement climatique. Elle joue un rôle de régulateur également très important et sa

gestion est donc essentielle en prévision de ces troubles climatiques. L'adaptation de la forêt est interdépendante d'autres milieux ou aménagements. Ainsi, il est indispensable de maintenir, voire de restaurer, la transparence hydraulique sur les zones de corridors. Les écoulements hydrauliques influent beaucoup sur le maintien de la forêt en cas de fortes précipitations. De même, la mangrove et l'écosystème situé en recul de la mangrove sont essentiels pour affronter cyclones et autre montée des eaux. La forêt marécageuse, située en amont de la mangrove, joue un rôle de filtre intéressant et sa dégradation observée actuellement doit être enrayée.

Il est donc important de prendre en compte, à l'inverse, l'effet bénéfique que joue la forêt en général sur le changement climatique. Véritable puits de carbone, le stockage de CO₂ par la forêt guadeloupéenne est estimé à 112 000 tonnes de CO₂ (*donnée issue du schéma régional climat air énergie - SRCAE de Guadeloupe*). Il est donc essentiel de maintenir la sole forestière en Guadeloupe et d'en assurer sa protection ou sa gestion durable.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°2.5 : Elaborer un schéma d'intervention après cyclone

3- Prévenir et lutter contre les risques

Les risques pouvant affecter la forêt guadeloupéenne sont multiples :

a. Risques sanitaires et ravageurs des forêts

En rapport avec l'activité cyclonique mais cette fois-ci d'un point de vue sanitaire, les scolytes sont des insectes à prendre en compte en termes de risques car ils peuvent entraîner des dégâts au sein des forêts guadeloupéennes. En effet, initialement, ils s'attaquent aux bois morts et peuvent s'avérer utiles pour la régénération forestière. Mais, cet effet bénéfique peut s'inverser suite au passage d'un ouragan. L'abondance de bois morts observée suite à un ouragan peut entraîner la présence démultipliée de ces insectes qui peuvent alors s'attaquer aux bois sur pied. D'une façon générale, en Guadeloupe, le scolyte a connu des périodes de développement important qui entraînent une mortalité non négligeable d'arbres. Une attention toute particulière sera accordée à ces scolytes suite au passage d'un ouragan et cette préconisation apparaîtra dans le schéma d'intervention après cyclone, à travers une surveillance ciblée de ce potentiel ravageur. Des méthodes de prévention contre son possible développement après le passage d'un cyclone seront mises en œuvre.

Des champignons ou des mineuses peuvent également s'attaquer aux plantations de mahogany.

Les fourmis manioc, quant à elles, ont un champ d'attaque plus important et relativement dévastateur. Elles peuvent s'attaquer à de nombreuses espèces, sans grande sélection.

b. Espèces invasives végétales

Les espèces invasives font partie des potentiels risques pour la forêt. En effet, depuis tous temps, des espèces ont été introduites en Guadeloupe. D'après différentes études et observations, on recense au final peu d'espèces invasives végétales et celles-ci semblent avoir un impact limité, ou en tout cas connu et que l'on cherche à maîtriser. On peut citer l'acacia

de Saint-Domingue qui s'étend rapidement sur des terres non travaillées ou laissées à l'abandon limitant ainsi la régénération des espèces indigènes et sur lequel le conseil départemental mène des actions de maîtrise. Le Parc national a également réalisé de nombreuses études et expérimentations pour mieux maîtriser la progression du bambou. Celui-ci, à dire d'experts, s'avère cependant peu contraignant car il ne s'implante pas facilement en toutes zones, préférant des lieux où la lumière est accessible pour son développement. La jacinthe d'eau est une espèce invasive que l'on retrouve essentiellement sur nos côtes. Le conservatoire du littoral et le conseil départemental s'attachent à limiter sa propagation à travers des programmes de lutte. On peut également citer la Sansevieria, plante introduite en Guadeloupe, elle est aujourd'hui très invasive en forêt sèche en zone littorale. Elle fait l'objet d'études pour tester les méthodes d'éradication les plus efficaces.

c. Les risques sismiques

Les risques sismiques ou liés au volcanisme sont également réels mais moins mesurables. Leurs effets sont aléatoires en fonction des conditions climatiques et notamment des fortes pluies qui, si elles accompagnent ces événements, peuvent aggraver plus ou moins l'érosion engendrée par des glissements de terrain.

d. Le risque incendie

Le risque d'incendies est très limité. Aucun feu de forêt n'a été constaté en Guadeloupe depuis plus de vingt ans. Les orientations nationales du PNFB sur ce risque semblent donc peu adaptées au contexte guadeloupéen.

e. Conclusion

En conclusion, la forêt guadeloupéenne est soumise à de nombreux risques dont on connaît plus ou moins les effets potentiels. Le risque lié au changement climatique est potentiellement important vis-à-vis du trait de côte et aussi en termes d'augmentation de la fréquence des ouragans qui ont généralement un effet destructeur très important. D'une façon générale, la connaissance de ces risques et l'estimation de leur survenue et des dégâts qu'ils peuvent engendrer est importante en vue de leur gestion à court et à long terme. Une meilleure connaissance de la forêt et une plus grande professionnalisation des acteurs sont également des solutions pour prévenir tous ces risques potentiels.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche 1.8 : Etudier l'impact de l'apiculture sur les pollinisateurs de la forêt
- Fiche 1.9 : Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes
- Fiche action n°2.5 : Elaborer un schéma d'intervention après cyclone

4- Mettre en place des outils de gestion durable et de cadrage

Des outils de gestion de la forêt guadeloupéenne sont essentiels en vue du maintien à long terme d'une forêt guadeloupéenne riche et remplissant de nombreux rôles essentiels à la Guadeloupe et à sa population. Il s'agit là d'une véritable politique à mettre en place pour la gestion de la forêt guadeloupéenne au sein de son environnement et des interactions qu'elle a avec celui-ci. Ce PRFB permet de cadrer l'intégration de la forêt avec les autres programmes existants et, d'une façon générale, à l'ensemble des orientations territoriales. L'objectif premier est de préserver la forêt. Pour cela, plusieurs outils appuient cette volonté.

Sur un plan pratique, une meilleure coordination des acteurs doit permettre de mieux communiquer auprès de la population et des propriétaires privés sur le rôle crucial que joue la forêt pour la Guadeloupe. Cette communication doit être centrée sur la préservation du milieu, de sa biodiversité et des multiples fonctions que remplit la forêt guadeloupéenne.

Ensuite, par rapport aux différents risques que peut subir la forêt, certaines pratiques ou mesures sont à évaluer. Tout d'abord, le foncier doit être géré pour éviter toute perte de surface boisée. Le défrichement est contrôlé mais la compensation privilégiée doit être le reboisement plutôt que la compensation financière. La lutte contre les occupations illicites et la remise en ordre d'espaces déjà occupés est également essentielle. Un reboisement de ces parcelles favorisera la lutte contre l'érosion et la perte de zones littorales. En termes de régénération, l'ensemble des acteurs privilégie la régénération naturelle et le mélange d'essences. Cependant, l'implantation nouvelle d'arbres à graines pour les oiseaux, en respectant les équilibres forestiers, semble avoir un intérêt au regard des chasseurs ou des artisans, pour la fabrication de tambours ou de bijoux. D'une façon générale, il faut privilégier des essences permettant d'anticiper les effets du changement climatique sur les peuplements.



Site d'accueil du public en forêt

La préservation est le mot d'ordre qui doit contribuer au maintien de la forêt guadeloupéenne et de ses fonctions. L'ensemble des aires de protection ou de conservation doivent être maintenues et surveillées. Les mangroves et zones humides doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le développement de filières de

valorisation se fera de façon durable et, pourquoi pas, en ayant plusieurs utilités. On peut par exemple penser à la création de chemins d'exploitation pouvant servir partiellement à relier des traces ou à favoriser des accès à certains sites remarquables, et à l'entretien des réseaux existants. Les aires d'accueil sont à aménager durablement. Ainsi, en amont de travaux, il faut réfléchir aux capacités d'accueil et construire, en fonction, les aménagements suffisants (parkings, accès handicapés, poubelles, etc.). Encore davantage en amont, le nombre de touristes annuel en Guadeloupe étant sans cesse grandissant, il faut réfléchir d'ores et déjà à leur répartition sur les différents sites remarquables et notamment ceux présentant un accès facile (ex : cascade aux écrevisses, chutes du carbet, etc.).



Chute du Carbet

Enfin, sur un plan réglementaire, plusieurs outils sont à disposition afin de gérer durablement la forêt guadeloupéenne sous toutes ses formes et ses espaces environnants.

On peut citer les ORGFH, orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, visant à mieux gérer la faune sauvage et ses habitats, dont la forêt fait bien sûr partie. Ils ont fait l'objet d'une étude en 2004, regroupant la Préfecture, l'ONCFS et la DIREN (DEAL aujourd'hui). Ce document mettait en avant des actions en faveur de la préservation et de la restauration des forêts sèches, de la préservation, de la protection et de la valorisation des zones humides ou encore de la protection et la préservation des milieux marins côtiers dont font partie les mangroves.

Certains travaux de boisement ou de création de surfaces boisées peuvent bénéficier de subvention du FEADER, telles qu'inscrites dans la mesure 8 du PDRG-SM 2014-2020.

La coordination de l'ensemble de ces mesures réglementaires ou financières, existantes ou à mettre en œuvre, permettra un suivi et une gestion durable de la forêt guadeloupéenne. Le concept de gestion forestière durable intègre les aspects écologiques, mais également les dimensions sociales et économiques. Ainsi, maintenir et préserver la forêt guadeloupéenne sur le long terme pourrait s'appuyer sur la mise en place d'un système de certification adapté à l'échelle locale (PEFC, FSC,...), garantissant le respect de critères de gestion bien établis, notamment en termes d'exploitation.

5- Structurer la propriété forestière privée

La forêt privée représente plus de la moitié de la surface totale en forêt de Guadeloupe. Elle est très morcelée et souvent pas ou peu valorisée.

La forêt privée guadeloupéenne

Source : *Diagnostic des forêts de la Guadeloupe – Conseil Départemental de Guadeloupe – mai 2014*

Surface cumulée : 36 532 ha
Nombre de parcelles : 31 410
Surface moyenne des parcelles : 1,16 ha
Parcelles inférieures à 20 ha : 79,5 % du total pour 85,74 % de la surface
Sur 31 410 parcelles :
3 910 en indivision
1 088 en copropriétés

A ce jour, seulement deux plans simples de gestion ont été réalisés en Guadeloupe ; ce qui caractérise bien le peu de connaissance de leur bien et de leur utilisation possible qu'ont les propriétaires forestiers guadeloupéens.

Il existe néanmoins un syndicat de la forêt privée, créé en 2009, affilié au syndicat national. Compte-tenu du grand nombre de propriétaires et du contexte global d'indivision et de morcellement des parcelles, le travail de mobilisation de ces acteurs est compliqué.

Pourtant, à travers différents entretiens, il apparaît que certains propriétaires ont des projets de valorisation via l'agroforesterie, via le développement de loisirs ou l'aménagement d'accueils du public. Cependant, il est évident

que ce public méconnaît totalement les moyens existants et disponibles pour enclencher des démarches de développement de leur forêt privée.

Ainsi, le travail du syndicat, ou de toute autre instance, doit être, dans un premier temps, de s'assurer une représentativité conséquente et reconnue avant de pouvoir entamer des actions pour ses adhérents. Pour cela, il doit se structurer, assurer son fonctionnement et

ensuite hiérarchiser les thématiques à aborder avec ses adhérents afin de répondre à leurs besoins.

On peut citer un grand nombre de thématiques qui préoccupent les propriétaires privés et qui devront faire l'objet d'un travail du syndicat :

- la gestion de son foncier (aspects réglementaires, etc.)
- l'indivision
- les aspects fiscaux liés à l'impôt
- la transmission du patrimoine
- les pistes de développement

Les actions menées sur ces différentes thématiques ont pour objectif principal de mieux gérer et valoriser la forêt privée de Guadeloupe.

L'aspect communication est un élément essentiel pour atteindre puis ensuite mobiliser les propriétaires forestiers privés.

En conclusion, la forêt privée de Guadeloupe, très morcelée et très peu entretenue et valorisée à ce jour, mérite d'abord un travail sur le moyen terme pour se structurer. Dans un second temps, à long terme, un schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), dont le but est d'orienter la gestion des forêts privées, éventuellement par petites entités, sera établi.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°2.6 : Doter la forêt privée d'une structure représentative

6- Inciter à l'utilisation d'outils de gestion durable à l'échelle d'un massif forestier

Etant donné le nombre de propriétaires forestiers en Guadeloupe et les caractéristiques de leur propriété, il faut prioriser les destinataires des actions à mettre en œuvre. Ainsi, il est préconisé de cibler les propriétaires ayant des surfaces supérieures à 20 ha. En effet, il s'agit là du seuil minimal nécessaire à la mise en place de plans simples de gestion (PSG). Seuls deux PSG ont été réalisés en Guadeloupe à ce jour. Ce sont pourtant des appuis intéressants pour les propriétaires souhaitant gérer durablement leur bien et investir. Une communication en vue de favoriser la multiplication de ces PSG sur le territoire doit être mise en place. Cette communication incombera à un syndicat chargé de fédérer la forêt privée qui en fera une de ses priorités. Il en assurera la réalisation. Le réseau de consultants forestiers étant peu développé en Guadeloupe, l'ONF pourra également réaliser des PSG. En Guadeloupe, les propriétaires recensés de plus de 20 ha de forêt sont environ 200 ; chiffre particulièrement ambitieux de personnes à accompagner. Ces mêmes propriétaires peuvent également faire appel à un conseil gratuit via la mesure 2 du PDRG-SM 2014-2020 – lot n°15, financée par le FEADER.

Comme dit au chapitre précédent, un schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), à l'échelle des massifs forestiers qui composent la forêt guadeloupéenne, sera établi.

AXE STRATEGIQUE III - DEVELOPPER ET ORGANISER DES FILIÈRES DE VALORISATION

1- Valoriser le bois d'œuvre

Le bois constitue en Guadeloupe une ressource à fort potentiel de valorisation avec plusieurs débouchés envisageables. Confrontées à plusieurs contraintes contextuelles et organisationnelles, les filières de valorisation locales sont peu structurées et manquent de moyens humains ou d'opportunités de débouchés nécessaires à leur développement.

Les professionnels du bois s'accordent sur le constat que la filière bois d'œuvre du territoire est peu développée car la ressource locale, bien que constituée de bois de qualité, n'est pas adaptée en l'état, à toutes les valorisations envisageables. Ainsi,

depuis les années 1950, des plantations de Mahogany à grandes feuilles ont été réalisées sur environ 3 000 ha. Ces bois, arrivés désormais à maturité, sont peu exploités (quelques centaines de m³/an, environ 300, depuis plus de 15 ans – source : DRA/SRA). De nombreux freins à l'exploitation de ce bois sont recensés : la topographie des zones de production

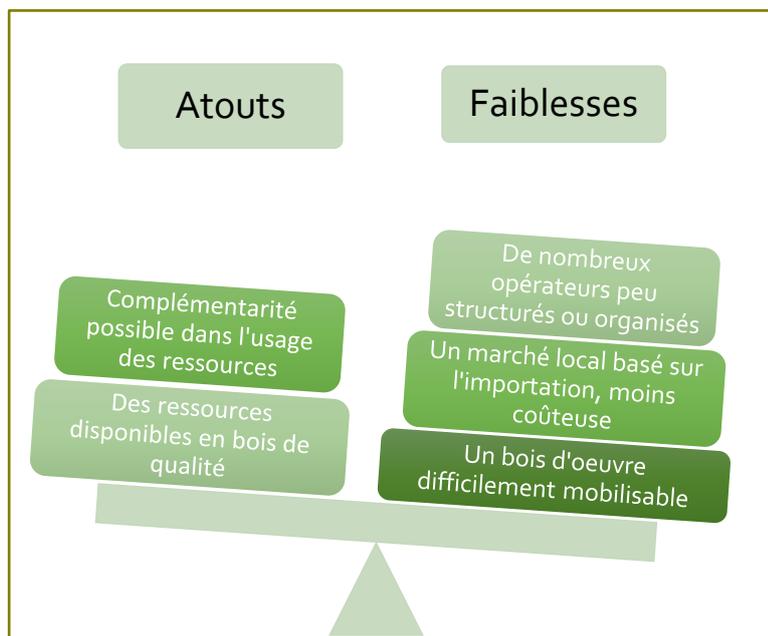
Quelques chiffres caractéristiques

Source : Diagnostic forestier – Conseil Départemental de Guadeloupe – mai 2014

1 300 entreprises existantes
10 % de l'emploi industriel régional
32 000 m³ de sciage importés chaque année dont 7 000 m³ de bois tropicaux

complique la récolte, les chemins d'accès sont peu adaptés et il est difficile de sortir le bois des parcelles, les acteurs sont peu nombreux, peu équipés et peu professionnels, etc.

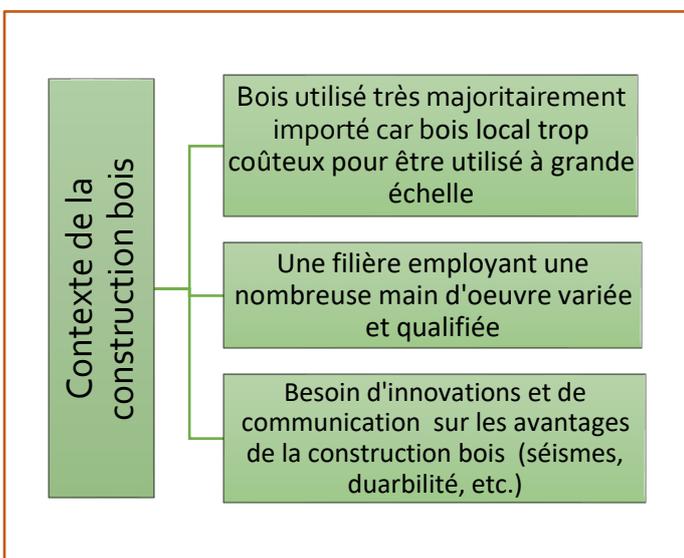
De plus, les acteurs professionnels, notamment ceux de la construction, affirment que cette ressource, potentiellement de qualité, n'est pas forcément adaptée à leur marché. Celui-ci fonctionne plutôt avec des bois moins coûteux, issus de l'importation. Le Mahogany, ou les autres bois potentiellement valorisables en



Guadeloupe, sont des bois nobles, destinés à des marchés de niche en matière de construction, de menuiserie et d'artisanat. Ces marchés sont à développer localement ou à l'export.

L'élaboration du PRFB a été l'occasion pour les acteurs d'affirmer leur volonté de mettre en place une stratégie fédératrice, prenant en compte les attentes et besoins de chacun, et en étant conscients que l'économie du bois en Guadeloupe doit être circulaire et prendre davantage en compte son rôle essentiel par rapport au changement climatique et aux services sociologiques et environnementaux que la forêt doit remplir.

Une étude, commanditée par la DAAF en 2015 et réalisée par le cabinet "FRM Ingénierie", démontre la faisabilité de création d'une unité de sciage fixe pour un volume de traitement de 3 000 m³ à l'année mais souligne également les points critiques à prendre en compte (coût, difficulté de mobilisation du bois, etc.). Cette étude, soumise aux acteurs professionnels,



s'avère objectivement insuffisante pour qu'une filière se mette en place concrètement en se basant sur ses conclusions. C'est pourquoi, un chantier test de démonstration et d'expérimentation, piloté par l'ONF dans le cadre de l'appel à projet innovation et investissements en forêt du MAAF, doit permettre de démontrer concrètement la viabilité technico-économique de la filière.

Seul le Mahogany fera l'objet de cette étude car ses caractéristiques sont bien connues et son potentiel de valorisation éprouvé. Par contre, il existe également en Guadeloupe une quinzaine d'autres essences potentiellement productrices de bois d'œuvre mais qui

rencontrent les mêmes problématiques de traitement. Pour ces essences, avant d'envisager leur valorisation, il apparaît essentiel de mieux les caractériser afin de connaître leur qualité, leur capacité à la transformation et leurs valorisations possibles. Cette recherche de la caractérisation de bois de qualité peut également s'accompagner du développement d'innovations, notamment dans des domaines du meuble design, de la capacité à être adapté au climat et aux aléas de type sismique ou cyclonique, etc.

Par ailleurs, en cas de mobilisation effective du bois d'œuvre disponible, la pratique fait que les bois d'un diamètre inférieur à 45 cm n'intéressent pas les exploitants. L'éclaircissement des parcelles et la régénération des zones de production entraîne cependant des coupes et des coproduits (sciages, copeaux, etc.) dont la valorisation sera envisagée en bois-énergie. Cette filière est très consommatrice de matière première et complètera donc le panel de valorisation qui peut être fait du bois. (voir chapitre suivant)



Jeunes mahogany

Les valorisations artisanales ne doivent pas être oubliées.

L'artisanat de niche (fabrication de Ka, ébénisterie, d'étais ou gaulettes pour les cultures d'igname ou pour les casiers de pêche, de meubles design, etc.) et la fabrication de charbon doivent également bénéficier d'une organisation et d'une structuration souhaitable entre tous les acteurs.

Ainsi, l'ensemble de ces pistes de développement doit être organisé, équilibré et planifié. Un véritable cadre stratégique global et durable doit donc être réfléchi collectivement. C'est pourquoi, les acteurs souhaitent la mise en place d'une structure collective de réflexion, qui se nourrira des différentes données existantes ou qu'ils génèrent de par leurs propres activités

ou expérience. Cette structure peut prendre plusieurs formes – syndicat professionnel, interprofession, association, réseau d'acteurs, etc. – et doit effectivement provenir de la volonté de chacun de développer la filière bois sous toutes ses formes.

En parallèle à cette structuration, la mobilisation de la ressource ne doit pas engendrer de déséquilibre environnemental. Les acteurs seront conscients que chaque orientation, chaque développement devra prendre en compte cet aspect et notamment en matière de régénération des essences.

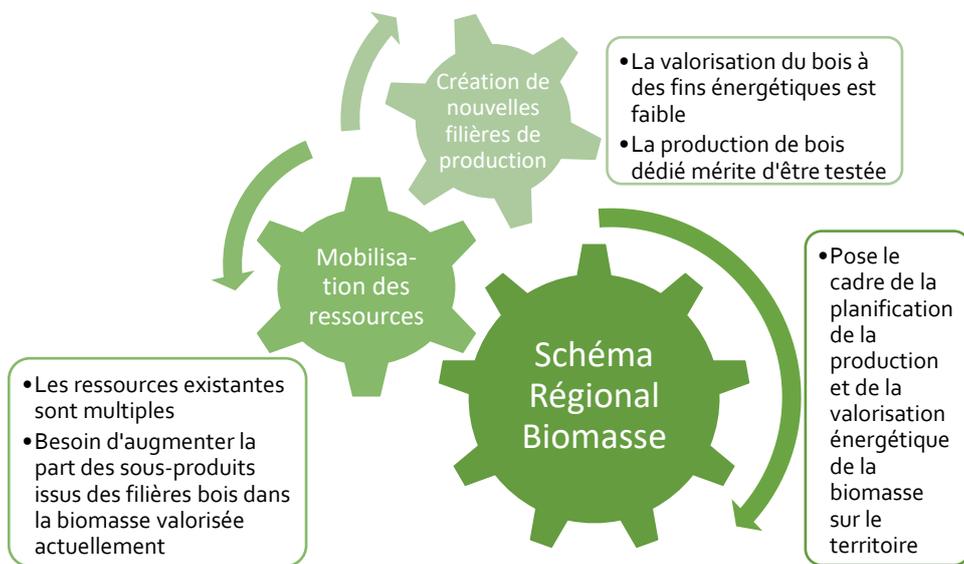
Actions à mettre en œuvre :
- <u>Fiche action n°3.1</u> : Expérimenter la mise en place de filières de valorisation du bois
- <u>Fiche action n°3.2</u> : Créer une structure collective représentative des acteurs de la filière "forêt - bois" en Guadeloupe
- <u>Fiche action n°3.4</u> : Caractérisation des essences potentiellement valorisables

2- Valoriser le bois sous forme d'énergie

La Guadeloupe est actuellement dépendante de l'importation d'énergies fossiles pour sa production d'électricité. Néanmoins, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit d'augmenter la part d'utilisation de la biomasse dans son mix énergétique. Il est prévu que la biomasse, dont les ressources peuvent être multiples (déchets verts, bagasse, sargasses, etc.), constitue une substitution au charbon mais permette également le développement de nouvelles unités de production d'énergie. Il existe des opérateurs locaux (ALBIOMA, SITA VERDE, etc.) qui souhaitent développer leur activité liée à la biomasse mais, pour cela, les gisements doivent être mieux captés et de véritables filières de production doivent également être créées. Globalement, cette filière peut être très consommatrice de matière première et pourrait donc compléter le panel de valorisation qui peut être fait du bois. Le schéma régional de biomasse (SRB) est en cours d'élaboration et englobera l'ensemble des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour passer de 7 MW de puissance installée en 2015 à 73 MW en 2023.

Plusieurs sources de biomasse sont à mettre en relation avec la forêt et le bois. Les activités liées à l'exploitation du bois sont potentiellement pourvoyeuses de biomasse valorisable.

Globalement, les sous-produits de l'exploitation forestière sont à mobiliser. Ainsi, l'étude sur la mise en place d'une filière de valorisation du bois d'œuvre (Voir axe stratégique II – chapitre 1) devra également évaluer les quantités de bois récupérables et les coûts engendrés par



leur mobilisation (transport, main d'œuvre, etc.). Les possibilités de production de biomasse sont également à étudier.

Le rapport CGAAER sur la "Valorisation de la Biomasse en Guadeloupe" du 30 juin 2015 met également en avant la valorisation possible des déchets « bois », considérés comme des déchets non dangereux appelés DIB, déchets industriels banaux. Le gisement est estimé à 60 000 tonnes en 2015 et seulement quelques centaines de tonnes sont valorisées.

En conclusion, les gisements de bois à vocation potentiellement énergétique sont nombreux et sous valorisés actuellement. Le SRB trace les voies de valorisation. La filière bois contribuera à l'alimentation des unités de production d'énergie à base de biomasse mais manque pour cela d'une structuration suffisante et doit travailler en même temps sur de nouvelles pistes de production de biomasse.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°3.3 : Favoriser le développement d'une filière "bois-énergie"

3- Maîtriser la production de charbon en respectant la ressource

La production de charbon en Guadeloupe est une pratique ancienne. Sans électricité ou gaz, dans les années 50, le feu et le charbon servaient à cuire les aliments. Ces pratiques sont toujours d'actualité et il existe une production de charbon de bois informelle qui alimente encore le marché local.

Cette pratique a toujours eu cependant des conséquences négatives sur différents types d'espèces forestières. En effet, sans aucune organisation et régulation de la production, c'est au final la ressource qui est menacée d'extinction. Les prélèvements de bois, généralement par coupes rases de bois durs et nobles (campêche, bois carré, bois d'inde, poirier, mahogany, etc.), en forêt, ont un effet néfaste pour de nombreuses années. L'impact actuel de cette pratique est important en matière de consommation de matière première (1 m³ de bois donne environ 150 kg de charbon – *source : diagnostic des forêts de la Guadeloupe - 2014*) en bois de toutes espèces.

Seule une société de production de charbon est répertoriée actuellement sur le territoire. Elle affiche une production de 20 m³ de charbon par an avec deux fours métalliques, ce qui est très modeste. Une activité similaire existerait sur Marie-Galante. Par ailleurs, une pratique de production officieuse existe et s'exerce en dehors de toutes règles.

La Guadeloupe importe une majorité du charbon qu'elle consomme (60 tonnes soit 375 m³ en 2010 – *sources douanes*) et doit se donner pour objectif de réduire ces importations. En effet, produire du charbon de bois est une activité génératrice d'emplois et c'est pourquoi elle ne doit pas disparaître. Elle doit être régulée et gérée de façon durable ; une filière doit à termes se mettre en place. Ainsi, la matière première peut venir de bois d'élagage ou de déchets verts. C'est alors toute une organisation qu'il faut adapter afin d'alimenter ces fours à charbon présents sur le territoire ou d'éventuels nouveaux fours métalliques transportables sur les lieux de production. La professionnalisation des pratiques sera le gage d'un meilleur respect de la forêt, de sa biodiversité et de sa conservation. Une attention particulière sera portée aux défrichements en lien avec cette activité. Ce PRFB n'a pas pour vocation à encourager une forte production de charbon de bois qui aurait des conséquences néfastes sur la ressource mais bien à encadrer cette pratique, dans des limites maîtrisées et raisonnables par rapport au territoire et à ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

4- Développer l'agroforesterie sous couvert forestier

Les cultures de café, cacao et vanille sont des cultures patrimoniales en Guadeloupe. Par le passé, elles ont contribué au développement de certaines zones de production et représentaient une richesse importante. Leur exploitation a fortement chuté tout au long du XX^{ème} siècle à cause d'évènements climatiques, de maladies ou pour des raisons économiques, laissant la place à des cultures, notamment d'exportation, plus rentables (canne à sucre et banane).

Néanmoins, le savoir-faire conservé et la qualité des productions toujours existantes (exemple du café "bonifieur"), confortent certains producteurs, parfois regroupés au sein d'association ou syndicat (SYAPROVAG, SAPCAV, ASSOFWI, etc.), à vouloir relancer ces spéculations, associées à des savoir-faire et des techniques culturelles. La production pèse peu au regard du marché mondial existant mais semble pouvoir toucher des marchés de niche grâce à sa qualité toujours reconnue.

Ainsi, une réelle dynamique de développement de ces trois filières semble enclenchée, même si de gros efforts de structuration, de caractérisation des produits ou encore d'améliorations techniques restent à mener.

La pratique culturelle pour ces trois productions en Guadeloupe consiste à les implanter sous couvert forestier. Elles ont donc un rôle à jouer dans la valorisation de la forêt guadeloupéenne. Elles fournissent de nombreux services écosystémiques et contribuent également à l'amélioration de la conservation de la biodiversité.

Ainsi, en lien avec le plan de développement de l'agroforesterie (PDAF, plan national lancé en décembre 2015) intégrant les DOM, il est important de faire figurer l'agroforesterie au sein du PRFB, avec ses interactions indissociables de la forêt et de ses acteurs.

De plus, il est par ailleurs important, dans le cadre de ce PRFB, de ne pas se limiter à ces trois productions patrimoniales mais d'ouvrir la possibilité de développement du sous-bois à d'autres cultures et/ou d'autres acteurs. Ce développement ne devra pas être impactant pour le milieu et ses richesses. Il sera important, si le cas se présente, de mesurer des indicateurs d'impacts éventuels.

Les travaux du groupe de travail sur l'agroforesterie ont été axés sur le possible frein que pouvait représenter la difficulté d'accéder au foncier nécessaire au développement de ces cultures. C'est une réalité, mais qui selon les acteurs, traduit uniquement un manque de structuration et de communication sur les outils qui permettraient d'accentuer l'accès des producteurs aux parcelles adéquates. Certains outils existent (concession ONF, etc.) mais méritent d'être développés et d'autres doivent être mis à la disposition de tous. La création d'outils de communication qui permettront de mettre en relation les différents protagonistes (producteurs, propriétaires privés, PNG, ONF, conseil départemental, syndicats ou associations de producteurs, organismes de développement agricole, etc.) est essentielle.

En parallèle, et en lien avec l'objectif d'atteindre une production de qualité pour la commercialiser sur des marchés de niche, il est essentiel que les acteurs de la recherche, associés à ceux du développement, soient mobilisés pour caractériser au mieux la production et optimiser les itinéraires techniques, soucieux de s'inscrire dans une démarche agro-écologique. Cela a pour objectif final de donner un signe de qualité reconnu par tous pour mieux contribuer au développement de la production sous couvert forestier.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°3.5 : Accentuer la recherche et le développement sur les variétés locales
- Fiche action n°3.6 : Communiquer pour faciliter le développement de la production et sa structuration

5- Conclusion sur le développement des filières de valorisation

Ce PRFB a pour but d'orienter les actions à mettre en œuvre autour de la forêt et du bois, et notamment en matière de valorisation. De ce point de vue, le PRFB exprime les quatre possibilités, filières, de développement en Guadeloupe. L'ensemble des décideurs et acteurs rencontrés s'accordent à dire que les filières de valorisation doivent être réfléchies de façon complémentaires et hiérarchisées. En effet, le constat établi et les orientations souhaitées par les acteurs montrent qu'il y a encore beaucoup d'efforts à consentir pour que l'on puisse véritablement parler de filières de valorisation. Que ce soit pour l'agroforesterie dont le développement est nouveau, pour la production de charbon considérée comme une activité toujours en marge ou pour les deux potentielles plus grosses filières de valorisation que sont le bois et l'énergie mais qui ne connaissent pas un essor important, il faudra réfléchir au développement de ces filières de façon cohérente et harmonisée. L'offre devra être adaptée à la demande et aux conditions de valorisation et à leur impact sur les composantes de l'environnement que sont le sol, la biodiversité animale et végétale, la qualité des eaux, la préservation des paysages, l'air. Ainsi, la hiérarchisation des filières de valorisation à développer doit se faire en fonction des acteurs présents localement, des débouchés potentiels qu'il faut bien mesurer afin d'adapter l'offre à la demande, et de leurs impacts sur l'environnement. La filière charbon a un potentiel de développement local qui devra permettre de limiter les importations mais cela doit être réfléchi en fonction des impacts polluants sur l'air et le climat d'une telle activité dans le respect de la réglementation.

AXE STRATEGIQUE IV - FORMER, INFORMER, COMMUNIQUER, PILOTER

1- Compléter la CRFB par d'autres outils de concertation, de réflexion, d'animation

La mise en place de la CRFB (avril 2017) est récente en Guadeloupe. Sa première réunion a permis essentiellement de discuter de la trame du PRFB. Elle s'appuiera dessus, comme ligne directrice des travaux qu'elle aura à conduire, à suivre et à évaluer, sur ce PRFB.

Au-delà de son fonctionnement en plénière, il est préconisé qu'elle institue des commissions spécifiques en son sein. Ainsi, ces commissions réuniront des membres de la CRFB intéressés par des thématiques spécifiques. Elles étudient les problèmes ou actions à mettre en œuvre relevant de leurs compétences et font leurs propositions à la CRFB. Leur fonctionnement en termes d'animation, de secrétariat, de convocation, de mode de réunion doit préalablement être fixé d'un commun accord par les membres de la CRFB. Les deux premières commissions qui verront le jour sont celles sur la formation et la communication.

Par ailleurs, comme souhaité par les professionnels lors des réunions des groupes de travail (voir fiche action n°3.2), un réseau d'acteurs professionnels ou une structure collective, de type syndicat professionnel, interprofession ou association, doit être mis en place en Guadeloupe. Cette structure permettra de réunir les professionnels de l'amont à l'aval de la filière. Véritable lieu de discussion et d'échange visant à mieux structurer et promouvoir l'utilisation du bois en Guadeloupe, elle revêt un caractère économique indéniable. Elle prendra la forme d'une association de type Loi 1901 et devra rédiger ses statuts et règlements intérieurs pour fonctionner. Autre base de son fonctionnement, la cotisation devra être fixée et permettre à cette structure de fonctionner, ou tout du moins démarrer ses activités, en attendant de mettre en place d'autres sources de financements. Celles-ci peuvent provenir de l'Etat ou des collectivités régionales, ce secteur d'activité ne bénéficiant pas, pour l'instant, d'aides spécifiques telles que le POSEI en agriculture, etc. Néanmoins, cette structure représentative, doit se munir d'un animateur au service des professionnels et permettant d'assurer à la fois le suivi administratif de la structure mais aussi son animation. Cette structure collective ne pourra être efficace que si les professionnels s'y engagent fortement, mais c'est là tout leur intérêt.

D'une façon générale, comme cité dans un bon nombre de points de ce PRFB, les acteurs de la forêt et du bois en Guadeloupe doivent mieux se coordonner pour avoir une plus grande efficacité dans les actions qu'ils mènent. Les deux instances proposées ci-dessus doivent faciliter cette démarche. De plus, une structure collective comme un syndicat professionnel, une interprofession, une association est aussi un organe représentatif de la profession qui sera invité à participer à de nombreuses instances et ainsi y défendre les intérêts sociaux, économiques et environnementaux du secteur de la forêt et du bois en Guadeloupe.

Enfin, pour faciliter cette coordination, ou en tout cas pour contribuer à la mise en relation des acteurs, des moyens tels que les réseaux sociaux ou un site internet peuvent être facilement mis en place et utilisés par le plus grand nombre.

Actions à mettre en œuvre :

- Fiche action n°3.2 : Créer une structure collective représentative des acteurs de la filière "forêt - bois" en Guadeloupe
- Fiche action n°3.6 : Communiquer pour faciliter le développement de la production et sa structuration

2- Former

Un grand nombre de formations existantes en Guadeloupe sont des sessions de formation continue ou des chantiers d'insertion ciblés sur des techniques liées au bois et à la forêt comme l'élagage, par exemple. Certains acteurs travaillent ensemble pour assurer des formations. On peut citer la formation "agroforesterie" qui, en 400 heures, avec des intervenants divers (ASSOFWI, ONF, experts, etc.) permet de former une quinzaine de personnes par an.

De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de l'élaboration de ce PRFB, lors des groupes de travail, ont exprimé le besoin ou plutôt leur incompréhension devant le fait qu'il n'y ait pas de formations initiales destinées à la gestion, la protection ou l'exploitation de la forêt et du bois en Guadeloupe, vu ce que cette filière représente dans sa globalité. Ainsi, la réflexion autour de l'utilité d'éventuelles formations initiales sur la forêt, en tenant compte de l'existant et des éventuelles potentialités de la filière, doit être un des principaux axes de travail de la commission "formation" de la CRFB, évoquée dans le chapitre précédent.

Enfin, comme vu tout au long de la déclinaison de ce PRFB, la mise en place de certaines formations bien spécifiques a été évoquée et celles-ci sont fournies dans le tableau suivant.

Exemples de formations à envisager en Guadeloupe

Intitulé de la formation	Objectif(s)	Public cible	Financements potentiels	Formateurs - intervenants
Biodiversité forestière (voir fiche 2.2)	Faire connaître la biodiversité forestière guadeloupéenne Former aux enjeux de la conservation de la biodiversité forestière Pratiquement, comment faire en sorte que les activités en forêt ne nuisent pas à la biodiversité	Acteurs économiques utilisant la forêt comme support professionnel : - clubs sportifs - association de randonneurs - CPRG et autres associations de randonneurs - FDCG et chasseurs individuels - guides	Stagiaires eux-mêmes	Consultants de l'ONF, du PNG, de l'ONCFS, etc.
L'exploitation forestière pour un propriétaire privé	Journées techniques Connaître sa forêt et son potentiel d'exploitation Mener un projet pour valoriser sa forêt privée	Propriétaires forestiers privés	En relation avec le Syndicat de la forêt privée	Consultants de l'ONF, consultants, autres acteurs à cibler
Tourisme et forêt	Contribuer au développement des activités touristiques en Guadeloupe Faire prendre conscience aux décideurs du tourisme de la richesse de la forêt à ce niveau	CTIG Acteurs du tourisme (hôteliers, bateaux de croisière, etc.)	CCI / CTIG	ONF, PNG, autres acteurs à cibler
Défrichement	Former les décideurs en matière de gestion foncière du territoire sur les règles liées au défrichement et son application	Agents en charge du foncier dans les services urbanisme des communes, communautés de communes, collectivités régionales, administrations régionales, etc.	Etat	DAAF, ONF
Gérer un syndicat professionnel	Lorsqu'une structure collective sera créée, savoir la gérer en tant que professionnel du secteur ayant une autre activité	Futurs responsables de la structure collective réunissant les acteurs de la filière forêt-bois	Structure collective nationale	Structure collective nationale

3- Informer & communiquer

De même que pour la formation, l'ensemble des participants aux réunions des groupes de travail ont émis le souhait que la communication relative à la forêt et au bois, notamment sur sa préservation et par rapport au maintien de la biodiversité, soit mieux coordonnée. Des supports d'informations existent déjà mais leur coordination permettra d'être plus efficace, de toucher certainement un public plus nombreux, de mieux cibler voire prioriser les axes sur lesquels il faut communiquer et de faire des économies d'échelle.

Cette coordination de la communication sur des thématiques comme la biodiversité (voir fiche n°1.7), l'agroforesterie (voir fiche n°3.6) et le défrichement (voir fiche n°1.5) a déjà fait l'objet d'un consensus avec les acteurs rencontrés lors du PRFB et elle est destinée à des publics bien précis.

Une communication grand public doit également être prévue. La sensibilisation de l'ensemble de la population à la forêt, à sa biodiversité et à sa conservation est essentielle pour que les guadeloupéens s'approprient encore davantage cette richesse. Une communication aux objectifs similaires mais tournée vers les touristes sera opportune. Le public cible que souhaitent toucher les acteurs de la forêt et du bois sont les enfants. De nombreuses informations, que ce soit par l'accueil sur certains sites de l'ONF, par des animations au sein du PNG, ont déjà été réalisées mais certaines, souvent par fautes de moyens, n'ont pas perduré. La coordination de ces actions, des messages à faire passer et une meilleure répartition permettant de toucher un maximum d'enfants et/ou d'écoles doit être envisagée.

Par ailleurs, les acteurs de la construction en bois, en s'associant certainement avec d'autres instances (CAUE, FCBA, architectes, etc.), souhaitent promouvoir la construction en bois et relater, auprès du grand public, les atouts de ce matériau par rapport aux séismes et à l'activité cyclonique, notamment.

Enfin, la filière et ses acteurs doivent également réfléchir à leur communication interne. La structure collective créée réfléchira à la mise en réseau de ses adhérents. Les réseaux servent également de relais vers le grand public ou mettent en lien ou en avant les sites internet des structures déjà existantes.

AXE STRATEGIQUE V – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PRFB

1- Organisation du suivi

Ce PRFB constitue un véritable plan d'actions à mettre en œuvre sur la période 2019 - 2029. Grâce aux fiches actions qu'il comporte, les actions à mener sont identifiées et comprennent chacune un pilote responsable de cette action et des résultats à atteindre. L'objectif est d'agir collectivement sur les enjeux qui font l'objet de ce PRFB mais c'est bien chaque pilote qui est responsable de la mise en œuvre et de la réussite de ces actions. Lors de la première année du démarrage de chaque action, le pilote, en consensus avec ses partenaires, établira le budget nécessaire à leur réalisation et les modalités du financement de chaque action seront précisément définies.

La CRFB est l'organe central, réunissant l'ensemble des acteurs, qui a décidé de l'écriture et du contenu de ce PRFB et elle assurera donc la cohérence des actions à mettre en œuvre avec les politiques et les financements qui encadrent les activités liées à la forêt.

Ce PRFB fera l'objet d'un suivi et les actions correspondant aux vingt-deux fiches actions proposées seront régulièrement évaluées en CRFB. Chaque pilote y présentera ses avancées et, le cas échéant, l'action ou son contenu, en cas de difficulté à la mettre en œuvre.

La CRFB se réunira sur convocation de la DAAF au moins une fois par an à cet effet.

Il faut noter que certains objectifs présents dans ce PRFB ne font pas forcément l'objet de fiches actions. En effet, certains de ces objectifs sont l'essence même du travail habituel des structures de gestion de la forêt, telles que, par exemple, l'ONF, le Parc national, etc.

Par ailleurs, des indicateurs visant à mesurer les effets de ce PRFB sur les caractéristiques de la forêt guadeloupéenne permettront également d'évaluer l'efficacité de ce PRFB (voir chapitre suivant) et seront également suivis en CRFB.

2- Indicateurs

Les indicateurs de mesure (voir tableau page suivante) sont, pour la Guadeloupe, choisis en fonction des orientations voulues par le PNFB, de leur pertinence pour la Guadeloupe mais aussi en fonction des moyens disponibles localement pour les mesurer. En effet, deux documents, issus de deux études, existent et sont bien étayés mais le suivi régulier des indicateurs proposés réclame des fonds et des moyens non disponibles au moment de l'écriture de ce PRFB.

Les deux documents existants constituent donc une base de réflexion très conséquente dont l'intérêt sera lié à la volonté des commanditaires de mettre les moyens suffisants en vue de leur pérennisation.

Ces deux documents sont les suivants :

- MAAF, Ecofor, 2018. Indicateurs de gestion durable des forêts françaises ultramarines de la Guadeloupe, édition 2015
- MEEM, Ecofor, 2017. CARTHAFORUM. Mission sur la faisabilité d'une cartographie régulière des habitats forestiers ultramarins et du suivi des évolutions

Ils ont été constitués à partir de nombreuses données existantes, notamment IGN, pour le territoire guadeloupéen mais leur compilation et traitement statistique est complexe et demande donc une véritable expertise, à soutenir.

Comme indiqué en introduction du document intitulé "Indicateurs de gestion durable des forêts françaises ultramarines de la Guadeloupe", ce travail est réalisé tous les cinq ans en métropole depuis 1995 et n'était pas fait jusqu'alors pour les départements d'outre-mer. Ce document et la mesure des indicateurs qu'il propose, en cours de finalisation au moment de l'écriture de ce PRFB, doivent perdurer.

La seconde étude est consacrée aux habitats forestiers, à la faisabilité d'une cartographie régulière et à son suivi. Son rapport, en date de 2017, va exactement dans le même sens que le constat établi à la lecture du premier document évoqué ci-dessus, c'est-à-dire qu'« il y a une incohérence entre attentes et moyens envisagés » pour assurer un suivi régulier de la forêt guadeloupéenne. Il y a ainsi une réelle volonté de bénéficier des appuis techniques et financiers permettant de réaliser ces suivis directement depuis les territoires. Les prises de vue aériennes (PVA) sont l'outil essentiel souhaité par les acteurs locaux pour assurer ce suivi régulier.

Le tableau, page suivante, présente donc des indicateurs localement mesurables à prendre au minimum en compte dans le cadre du suivi du PRFB de Guadeloupe avec des moyens facilement mobilisables. Ils ne sont pas forcément évoqués dans les deux documents cités ci-dessus mais sont les résultats des échanges issus de ce PRFB, en parfaite cohérence avec ce qui est matériellement mesurable localement, en l'état des connaissances et des moyens pouvant être mobilisés. D'ailleurs, la détermination de l'état initial des indicateurs de suivi sera effectuée par les pilotes de chaque action. Ils ne dépendent donc pas des moyens pouvant être mis à disposition d'Ecofor en cas de renouvellement des études précitées.

Tableau des indicateurs du PRFB Guadeloupe

Axe stratégique	Action concernée	Source/contributeur/acteur	Fréquence de mesure	Indicateur retenu	Résultat(s) attendu(s)	Impact(s) généré(s)
I	Défrichement	DAAF / ONF	Annuelle	Superficies défrichées en ha	Mesures de compensation choisies	Evolution positive de la continuité écologique
I	Meilleure considération de l'importance des mangroves	DEAL	Tous les 5 ans	Superficies des mangroves en ha	Maintien des zones de mangrove	Ralentissement de l'érosion et de la cinétique des pertes de surfaces au niveau du littoral
I	Maintien de la biodiversité	DEAL / ONF / Parc national de Guadeloupe / conseil départemental	Etudes régulières, cohérentes et successives	Etudes sur la biodiversité forestière de Guadeloupe (faune, flore, habitats, etc.)	Meilleure connaissance de la biodiversité forestière guadeloupéenne	Meilleur ciblage des zones à fort enjeu de biodiversité afin d'assurer une protection renforcée
II	Valorisation de la forêt privée	Instance représentative de la forêt privée	Annuelle	Nombre de propriétaires valorisant leur forêt (PSG, activités touristiques, etc.)	Actions amplifiées d'appui au développement et à la structuration de la forêt privée	Production de valeur ajoutée et développement économique lié à la forêt privée
II	Equilibre sylvo-cynégétique	Fédération Départementale de la Chasse en Guadeloupe	Tous les 5 ans	Nombres d'arbres à graines	Maintien équilibré de l'activité de chasse sur le territoire	Préservation de l'activité de chasse sans atteinte de l'environnement forestier (population d'arbres et de la faune)
III	Valorisation du bois en bois d'œuvre	ONF	Annuelle	Volumes de bois valorisés en bois d'œuvre localement (m ³)	Création d'une filière organisée et maîtrisée ayant des débouchés assurés pour les volumes produits	Filière économique en développement Augmentation du nombre d'emplois liés à la filière forêt-bois
III	Valorisation du bois en bois énergie	Conseil régional / ALBIOMA	Annuelle	Quantités de bois valorisé sous forme d'énergie (m ³)	Optimisation des volumes de bois dirigés vers cette filière	Meilleur approvisionnement de la Guadeloupe en énergie renouvelable, sans impact supplémentaire sur la forêt Augmentation du nombre d'emplois liés à la filière forêt-bois
III	Production de charbon	DEAL	Annuelle	Volumes produits avec autorisation (m ³)	Augmentation de la production locale officielle et maîtrise des processus de production par des unités agréées Réduction des importations	Meilleur contrôle de la production non autorisée Diminution des impacts environnementaux liés à cette activité
III	Production en agroforesterie	DAAF / SAPCAV	Annuelle	Nombre d'agriculteurs ayant une activité agroforestière	Augmentation des volumes de productions végétales patrimoniales (café, cacao, vanille)	Filière organisée en développement économique constant

III	Mise en réseau des acteurs, création d'une structure collective représentative	DIECCTE / DAAF	Semestrielle	Nombre de réunions de construction puis de fonctionnement de la structure Evolution du nombre d'adhérents et de la représentativité de la structure collective par rapport à l'ensemble des acteurs présents sur le territoire	Installation d'une structure collective pérenne avec des bases (statut, mise en place de commissions, etc.) et un mode de fonctionnement connus et validés	Meilleure structuration de la filière ayant pour conséquence un développement réfléchi, partagé et plus durable sur les plans économique, social et environnemental
II et IV	Formation	Commission "formation" de la CRFB à créer	Annuelle	Nombre d'actions de formations continues ou ponctuelles assurées sur le territoire	Augmentation du nombre d'acteurs formés aux métiers en lien avec le bois ou la forêt	Professionnalisation des différentes filières de développement en lien avec le bois et la forêt (activités touristiques, production, gestion, etc.)
II et IV	Communication	Commission "communication" de la CRFB à créer	Annuelle	Nombre d'actions et d'outils de communication réalisé(e)s ou utilisés	Augmentation de l'accessibilité à la forêt	Meilleure utilisation, gestion et préservation de la forêt par la population guadeloupéenne et par les acteurs locaux liés, de près ou de loin, à la forêt

LEXIQUE

ABC : atlas de la biodiversité communale
AFB : agence française de biodiversité
AMG : association des maires de Guadeloupe
APIGUA : association des apiculteurs de Guadeloupe
ARB : agence régionale de biodiversité
ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CBPS : code des bonnes pratiques sylvicoles
CDC Biodiversité : filiale de la caisse des dépôts et consignation agissant en faveur de la biodiversité
CDLDPLM : forêt du domaine public lacustre et maritime affectée au conservatoire du littoral
CDL ou CELRL : conservatoire du littoral ou conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CGRP : comité guadeloupéen de randonnée pédestre
COPCAF : coopérative des producteurs de café et cacao de Guadeloupe
CRFB : commission régionale de la forêt et du bois de Guadeloupe
DAAF Guadeloupe : direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe
DDEDPLM : forêt du domaine public lacustre et maritime affectée à la DEAL
DEAL Guadeloupe : direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe
DOM : département d'Outre-Mer
DNAG/ONAG : directives nationales d'aménagement et de gestion / orientations nationales d'aménagement et de gestion
DPLM : domaine public lacustre et maritime
DRA/SRA : directive régionale d'aménagement et schéma régional d'aménagement
EBC : espace boisé classé
EEE : espèces exotiques envahissantes
ENR : énergies renouvelables
FCBA : institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement
FDCG : fédération départementale chasse - Guadeloupe
FD ou FDEP : forêt départementale
FDD ou FDEP.DOM : forêt départementalo-domaniale
FDL : forêt domaniale du littoral
FHL : forêt humide littorale
FSFB : fonds stratégique forêt bois
GIEEF : groupement d'intérêt économique et écologique forestier
IGN : institut national de l'information géographique et forestière
IGUAFLHOR : association interprofessionnelle guadeloupéenne des fruits et légumes et de l'horticulture
IT² : institut technique tropicale
LAAAF : loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
LPG : les producteurs de Guadeloupe
MAAF : ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ONF : office national des forêts
ONCFS : office national de la chasse et de la faune sauvage

ORGFH : orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats
PDAF : plan de développement de l'agroforesterie
PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
PDRG-SM 2014-2020 : programme de développement rural de la Guadeloupe et de Saint-Martin pour la période 2014 – 2020.
PLU : plan local d'urbanisme
PNFB : programme national de la forêt et du bois
PNG : parc national de Guadeloupe
PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie
PRFB : programme régional de la forêt et du bois
PSG : plan simple de gestion
PVA : prises de vue aériennes
RBD : réserve biologique dirigée
RITA : réseau d'innovation et de transfert agricole
RTG : règlement type de gestion
SAPCAV : syndicat agricole des planteurs de café, cacao et de vanille de Guadeloupe
SAR : schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe datant de juin 2011
SDENS : schéma départemental des espaces naturels sensibles
SRB : schéma régional biomasse
SRCAE : schéma régional climat air énergie
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
SRGS : schéma régional de gestion sylvicole
TCR : taillis courte rotation
TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties
TSF : taillis sous futaie
UICN : union internationale pour la conservation de la nature

Programme régional de la forêt et du bois de Guadeloupe

Annexes

Annexe 1

Structures rencontrées lors de l'élaboration du PRFB (hors groupes de travail)

Annexe 1 : Structures rencontrées lors de l'élaboration du PRFB (hors groupes de travail)

Structure rencontrée	Acteurs rencontrés
APIGUA- association des apiculteurs de Guadeloupe	Benoît FOUCAN-PERAFIDE – Technicien apicole
DEAL – direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Fabien BARTHELAT – Pôle Biodiversité
Conservatoire du littoral	Alain PIBOT - Délégué régional adjoint Outre-mer pour le Conservatoire du littoral
SAFER	Yannick BOC
SUEZ – SITA espérance et SITA VERDE	Stéphane DUPUY – Directeur Général Délégué Cyril LACOMBE – Responsable traitement

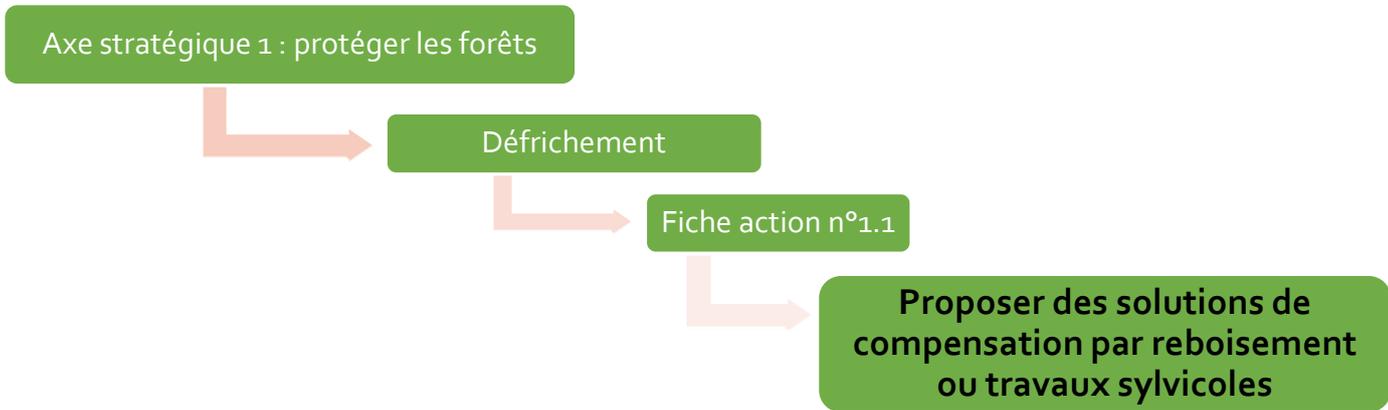
Programme régional de la forêt et du bois de Guadeloupe

Fiches actions

Liste des fiches actions

Axe	Thématique	n° de fiche action	Titre de la fiche action	Pilote	Calendrier de mise en œuvre
Axe stratégique 1 : Protéger les forêts	Défrichage	<u>Fiche 1.1</u>	Proposer des solutions de compensation par reboisement ou travaux sylvicoles	Conseil départemental	2021 – 2029
		<u>Fiche 1.2</u>	Etablir une cartographie des terrains potentiels à reboiser	DAAF	2019 - 2020
		<u>Fiche 1.3</u>	Favoriser l'émergence d'une pépinière capable de fournir des semences et plants	ONF	2019 – 2021
		<u>Fiche 1.4</u>	Valoriser le bois issu de défrichage	Co-pilotage conseil départemental – conseil régional	2020 - 2029
		<u>Fiche 1.5</u>	Défrichage : Communiquer auprès des différents publics concernés	DAAF	2019 – 2029
	Biodiversité	<u>Fiche 1.6</u>	Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs	DAAF	A partir de 2023
		<u>Fiche 1.7</u>	Communiquer sur la biodiversité forestière	DAAF en s'appuyant sur une commission de la CRFB à créer	A partir de 2023
		<u>Fiche 1.8</u>	Etudier l'impact de l'apiculture sur les pollinisateurs de la forêt	Parc national de la Guadeloupe	2020 – 2023
		<u>Fiche 1.9</u>	Créer un référentiel évolutif contre les espèces exotiques envahissantes	DEAL	2020 – 2023
		<u>Fiche 1.10</u>	Accroître les connaissances sur les habitats forestiers des espèces protégées, animales ou végétales.	DEAL	2020 - 2029

<u>Axe stratégique 2 :</u> Gérer durablement	Multifonctionnalité	<u>Fiche 2.1</u>	Doter le territoire de deux schémas d'accueil en forêt	Conseil régional / forêt en zone littorale Conseil départemental / forêts à l'intérieur des terres	2021 - 2024
		<u>Fiche 2.2</u>	Former les acteurs aux enjeux de la forêt et de sa préservation	Conseil départemental	2021 – 2029
		<u>Fiche 2.3</u>	Coordonner les actions de sensibilisation aux atouts de la forêt guadeloupéenne vers le jeune public	EPLEFPA	2021 – 2029
		<u>Fiche 2.4</u>	Réimplanter et conserver des espèces d'arbres à graines	FDCG	2019 - 2025
		<u>Fiche 2.5</u>	Elaborer un schéma d'intervention après cyclone	ONF	2021 – 2022
	Forêt privée	<u>Fiche 2.6</u>	Doter la forêt privée d'une instance représentative	DAAF	2021 – 2026
<u>Axe stratégique 3 :</u> Développer et organiser des filières de valorisation	Filières de valorisation	<u>Fiche 3.1</u>	Expérimenter la mise en place de filières de valorisation du bois	ONF	2019 – 2021
		<u>Fiche 3.2</u>	Créer une structure collective représentative des acteurs de la filière "forêt-bois" en Guadeloupe	DIECCTE	2021 – 2024
		<u>Fiche 3.3</u>	Favoriser le développement d'une filière "bois-énergie"	Conseil régional	2019 - 2023
		<u>Fiche 3.4</u>	Caractériser des essences potentiellement valorisables	ONF	2021 – 2029
	Agroforesterie	<u>Fiche 3.5</u>	Accentuer la recherche et le développement sur les variétés locales	Conseil régional	2019 - 2025
		<u>Fiche 3.6</u>	Communiquer pour faciliter le développement de la production et sa structuration	DAAF – Conseil régional	2020 - 2029



Contexte et enjeu

En Guadeloupe, la réglementation concernant le défrichement s'applique. L'Etat subordonne les autorisations de défricher à la mise en œuvre d'une compensation par boisement, reboisement ou amélioration sylvicole sur des surfaces équivalentes ou sinon par versement d'une indemnité financière équivalente. Localement, c'est souvent cette dernière solution qui est retenue et utilisée ; le mode de compensation par reboisement étant compliqué à mettre en œuvre, principalement par manque de foncier disponible, a priori.

Description de l'action

Tout en respectant le principe indiquant que la personne souhaitant réaliser un défrichement conserve le choix du mode de compensation parmi le panel proposé, l'action consiste ici à proposer des solutions de compensation par reboisement, technique plus favorable au maintien de la biodiversité et des paysages. Pour cela, les opérateurs (promoteurs immobiliers, constructeurs, etc.) souhaitent bénéficier d'une solution "clé en main" qui permettrait de proposer et favoriser ce choix. Une démarche avec l'ONF est engagée en Guadeloupe afin de mettre en place un dispositif adéquat, permettant de privilégier les solutions de boisement, reboisement ou travaux sylvicoles aux dépens des compensations pécuniaires.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal est qu'un dispositif "clé en main", simple à activer, soit proposé aux bénéficiaires de l'autorisation pour favoriser les solutions de compensation favorables au respect de l'environnement et au maintien de la biodiversité, en ciblant prioritairement les espaces naturels sensibles. Cet outil devra permettre de faire de l'acquisition foncière et ainsi favoriser des solutions de boisement ou reboisement. La solution proposée ne doit pas être plus onéreuse que le coût lié à une compensation financière. Elle doit être parfaitement coordonnée avec l'ensemble des initiatives liées au développement durable, à la protection de l'environnement et au maintien de la biodiversité qui sont menées sur le territoire guadeloupéen.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Dispositif "clé en main" opérationnel en Guadeloupe pour favoriser les compensations autres que pécuniaires	2021 - 2029

Moyens à mobiliser

Le fonds stratégique de la forêt et du bois est alimenté par les compensations financières opérées en cas de défrichement. Il s'agit d'un fonds national que la Guadeloupe abonde depuis 2016. La redistribution en local, bien que plafonnée, doit être mobilisée pour aider à la mise en place du dispositif décrit ci-dessus.

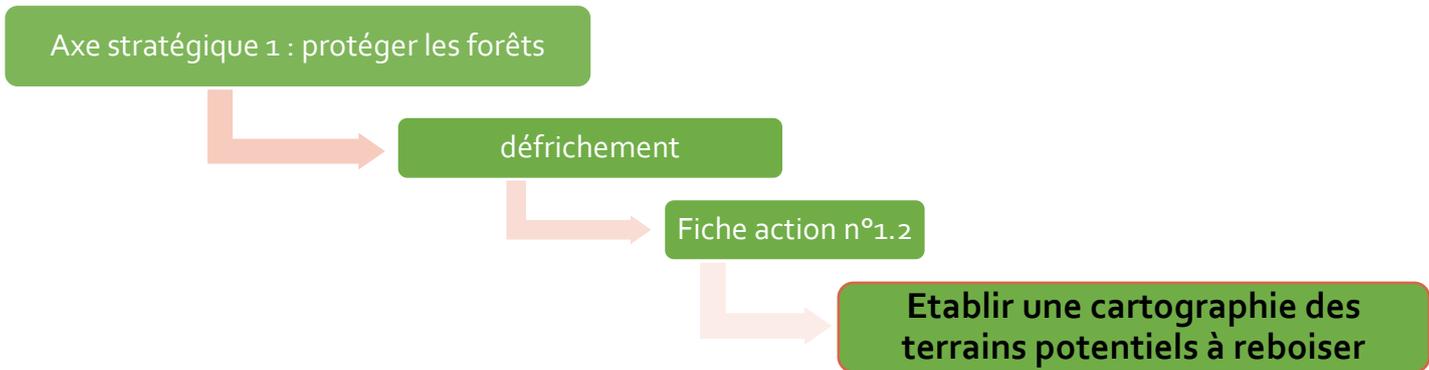
Pilote et acteurs impliqués

Pilote : Conseil départemental

Acteurs impliqués : CDC biodiversité ou autre opérateur, DAAF, DEAL, ONF, AMG, conseil régional, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, acteurs du défrichement, FDCG

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Doctrine défrichement
- Note CDC Biodiversité de février 2018
- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 1.2 relative à l'établissement des terrains potentiels à reboiser
 - o la fiche 1.3 relative à l'émergence d'une pépinière capable de fournir des semences et des plants
 - o la fiche 1.5 relative à la communication nécessaire auprès des différents publics concernés



Contexte et enjeu

La compensation suite au défrichement peut se traduire par une action de boisement ou de reboisement sur une surface équivalente. Cette solution est peu pratiquée en Guadeloupe ; aucun dispositif simple ne permettant d’accéder à cette pratique pourtant favorable au maintien de la biodiversité.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette solution, certains outils doivent être mis en place.

Description de l’action

La DAAF possède l’ensemble de l’historique du parcellaire agricole et forestier de Guadeloupe. En collaboration avec d’autres gestionnaires du foncier en Guadeloupe, l’action consiste ici à établir une cartographie des terrains potentiels à boiser ou reboiser. Cette cartographie doit prioriser ces terrains à reboiser en fonction de différents critères, notamment relatifs à la protection de l’environnement et au maintien de la biodiversité. Cette action sera déclinée aussi bien en forêt publique qu’auprès des propriétaires forestiers privés.

Objectifs et résultats attendus

Cette action doit permettre d’établir une liste de parcelles, comprenant leur emplacement, leur surface et leur caractéristique et de les cartographier de façon à proposer un choix de parcelles à reboiser aux différents opérateurs.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Cartographie des terrains à boiser ou reboiser dans le cadre d’une compensation au défrichement	2019 - 2020

Moyens à mobiliser

Pour réaliser cette cartographie, l’ensemble des acteurs jouant un rôle dans la gestion du foncier doit être impliqué.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DAAF
Acteurs impliqués : DEAL, AMG, conseil départemental, conseil régional, ONF, SAFER, Conservatoire du littoral, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, FDCG, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 1.1 relative à la mise en place de solutions de compensation par reboisement
 - o la fiche 1.3 relative à l'émergence d'une pépinière capable de fournir des semences et des plants
 - o la fiche 1.5 relative à la communication nécessaire auprès des différents publics concernés

Axe stratégique 1 : protéger les forêts

Défrichement

Fiche action 1.3

Favoriser l'émergence d'une pépinière capable de fournir des semences et des plants

Contexte et enjeu

En compensation au défrichement, la solution de reboisement n'est pas encore très utilisée à ce jour en Guadeloupe. Néanmoins, la mise en place d'un dispositif efficace qui permettra de favoriser cette solution entraîne inévitablement un besoin conséquent en semences et plants nécessaires à ces opérations.

Description de l'action

Le reboisement de parcelles doit se faire avec des plants de différentes variétés sélectionnées. Pour assurer une production de plants de qualité suffisante pour répondre à la demande, une pépinière spécialisée doit être mise en place.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal de cette action est de permettre l'émergence d'une pépinière capable de fournir quantitativement et qualitativement les plants nécessaires au reboisement mis en œuvre comme compensation suite au défrichement. Cette pépinière peut être déjà existante sur le territoire.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Soutien à la mise en place d'une pépinière sylvicole capable, à termes, de fournir des semences et plants	2019 - 2021

Moyens à mobiliser

Le soutien à un pépiniériste existant dans la transformation de sa pépinière et de ses pratiques afin de fournir des semences et des plants de qualité nécessite les compétences techniques et les moyens financiers pour le faire. Cette opération peut être menée par plusieurs pépiniéristes existant qui se diversifient.

En cas de besoin de matériels et structures adéquats, l'opérateur retenu pourra faire appel à des subventions, notamment du FEADER.

De plus, cette ambition nécessite que, au préalable, soient définis les essences et itinéraires techniques nécessaires à une implantation durable. Les itinéraires techniques lors des opérations de boisements ou reboisements doivent être établis et respectés.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : ONF

Acteurs impliqués : pépiniéristes, botanistes, FDCG

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - la fiche 1.1 relative à la mise en place de solutions de compensation par reboisement
 - la fiche 1.2 relative à l'établissement des terrains potentiels à reboiser
 - la fiche 1.4 relative à la communication nécessaire auprès des différents publics concernés

Axe stratégique 1 : protéger les forêts

Défrichage

Fiche action 1.4

Valoriser le bois issu de défrichage

Contexte et enjeu

En Guadeloupe, le bois issu de défrichage est peu valorisé. Souvent conduit en unité de traitement de déchets, il fait aussi l'objet de pratiques illicites pour l'éliminer. Le coût lié à son élimination est un frein pour une utilisation ou un recyclage plus durable.

Description de l'action

Plusieurs solutions s'offrent au propriétaire du terrain qui a reçu l'autorisation de défricher pour éliminer le bois issu de ce défrichage. La mise en place d'une véritable filière de valorisation de ces bois pouvant passer par la création d'un dispositif de récupération puis de valorisation énergétique doit comprendre une phase de test. En effet, la récupération du bois est compliquée car elle engendre une mise en relation étroite entre le « défricheur » et le récupérateur du bois. De plus, le matériel nécessaire pour récupérer le bois doit être conséquent et adapté. Des investissements parallèles à la mise en place de ce dispositif sont également nécessaires. D'autres pistes de valorisation ne doivent pas être exclues et notamment à travers les opérateurs de travaux forestiers et leur réseau (artisans, etc.).

Objectifs et résultats attendus

Le bois issu de défrichage et non utilisé doit être récupéré dans la mesure du possible et les solutions pour son traitement doivent favoriser la prise en compte du développement durable d'une ou plusieurs filières de valorisation, de recyclage voire de production d'énergie.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Phase test de mise en relation entre opérateurs de défrichage et de récupération de bois en vue d'une valorisation artisanale, énergétique, etc.	2020 - 2029
Dispositif fonctionnel de récupération et valorisation du bois issu de défrichage	

Moyens à mobiliser

Les différents opérateurs pouvant recycler voire valoriser le bois issu de défrichage doivent s'accorder ensemble sur la ou les solutions à mettre en œuvre. Le financement d'une étude de faisabilité doit être envisagé.

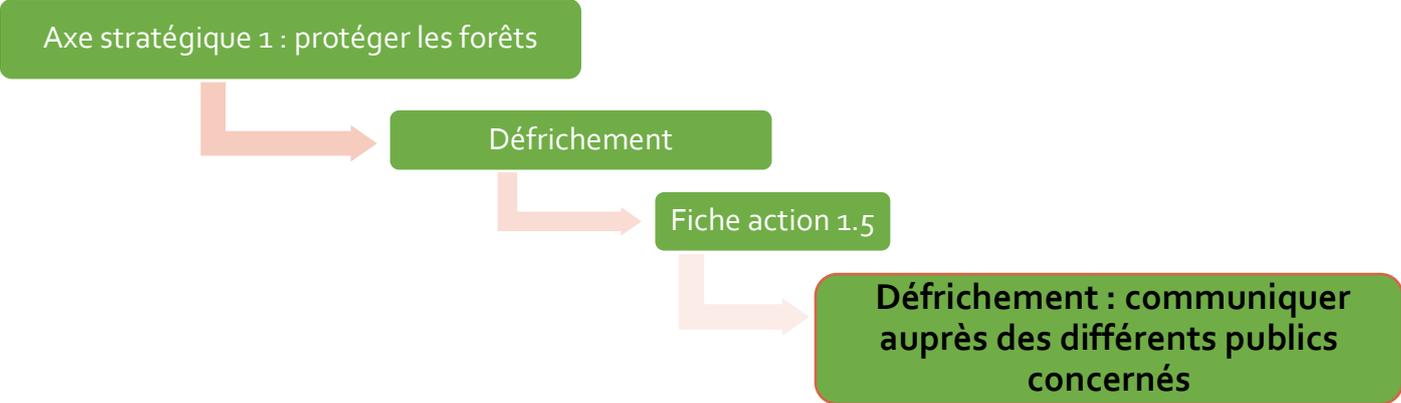
Pilote et acteurs impliqués

Pilote : co-pilotage entre le conseil régional par rapport à la "filiale énergie" et le conseil départemental pour les autres filiales de valorisation possibles.

Acteurs impliqués : ensemble des opérateurs susceptibles de traiter, transformer et valoriser les bois issus de défrichement (ALBIOMA, SITA VERDE, etc.), ADEME

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 1.1 relative à la mise en place de solutions de compensation par reboisement
 - o la fiche 1.5 relative à la communication nécessaire auprès des différents publics concernés
 - o la fiche 3.3 relative au développement d'une filiale "bois-énergie"



Contexte et enjeu

Une plaquette relative au défrichement, insistant plutôt sur les aspects réglementaires, est à la disposition de tous sur le site internet de la DAAF de Guadeloupe. Elle s'avère très pragmatique sur les droits et devoirs de chacun à observer en cas de défrichement mais ne propose pas de solutions pratiques pour les différents opérateurs (individuels ou entreprises).

Description de l'action

Les solutions ou dispositifs facilitant les compensations par reboisement ou l'utilisation du bois issu de défrichement pour de la valorisation énergétique ne sont pas mis en place en Guadeloupe. Néanmoins, lorsque celles-ci existeront, il sera indispensable de communiquer sur leur existence mais aussi sur leur intérêt par rapport à la protection de l'environnement et au maintien de la biodiversité liés à ces actions.

Un ou plusieurs supports, complétant l'existant ou nouvellement conçus, devront être constitués afin d'informer de façon pratique l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du défrichement. Un support recensera tous les opérateurs, leurs coordonnées et leur rôle au sein du dispositif, et sera distribué à tous. Les solutions en matière de valorisation y seront également présentées.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est de renseigner les opérateurs et les particuliers qu'il existe des dispositifs de compensation de reboisement et de récupération du bois issus du défrichement en Guadeloupe. L'accent sera mis sur le fait que certaines de ces solutions sont plus durables que d'autres et surtout davantage favorables au respect de l'environnement et au maintien de la biodiversité localement.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Supports de communication pratiques permettant à chacun de connaître les solutions techniques existantes pour opérer son défrichement	2019 – 2029 Avec des mises à jour régulières

Moyens à mobiliser

La teneur et la conception de plusieurs supports de communication seront confiées à une ou plusieurs sociétés spécialisées dans la communication.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DAAF

Acteurs impliqués : opérateurs du défrichage et de traitement de déchets

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - la fiche 1.1 relative à la mise en place de solutions de compensation par reboisement
 - la fiche 1.5 relative à la communication nécessaire auprès des différents publics concernés
 - la fiche 3.3 relative au développement d'une filière "bois-énergie"

Axe stratégique 1 : protéger les forêts

Biodiversité

Fiche action n°1.6

Valoriser le lien entre biodiversité et forêt grâce à une meilleure coordination des acteurs

Contexte et enjeu

La biodiversité faunistique et floristique dans les DOM est très importante et la Guadeloupe, à travers ses différents écosystèmes, est un "hot spot" reconnu. Beaucoup d'acteurs travaillent sur cette thématique. La forêt guadeloupéenne est un des écosystèmes importants localement où de nombreux acteurs interviennent en termes de prévention, d'interdiction, etc. Il existe peu de coordination entre tous ces acteurs, notamment en termes d'enjeux pour la forêt de Guadeloupe.

Description de l'action

Devant le manque de coordination des nombreux acteurs agissant en faveur du maintien de la biodiversité en Guadeloupe, une commission dédiée à cette thématique pourrait être créée au sein de la CRFB.

Objectifs et résultats attendus

La prise de conscience sur la richesse de la Guadeloupe en matière de biodiversité, et notamment la biodiversité forestière, doit être accentuée et pour cela les acteurs intervenant sur cette thématique doivent également être mieux coordonnés pour être plus efficaces.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Création de la commission biodiversité au sein de la CRFB pour une meilleure coordination des actions	A partir de 2023

Moyens à mobiliser

La CRFB a été créée en 2017 en Guadeloupe. Elle doit se réunir pour créer cette commission et impliquer les personnes concernées.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DAAF

Acteurs impliqués : AFB, ARB, CERL, PNG, ONCFS, ONF, DEAL, conseil départemental, conseil régional, associations environnementales, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, FDCG

Références, documents, autres points à prendre en compte

-

Axe stratégique 1 : protéger les forêts

Biodiversité

Fiche action n°1.7

Communiquer sur la biodiversité forestière

Contexte et enjeu

La biodiversité faunistique et floristique dans les DOM est très importante et la Guadeloupe, à travers ses différents écosystèmes, est un "hot spot" reconnu. Beaucoup d'acteurs travaillent sur cette thématique. La forêt guadeloupéenne est un des écosystèmes importants localement où de nombreux acteurs interviennent en termes de prévention, d'interdiction, etc. Peu de communication sur la richesse de cet écosystème est actuellement développée.

Description de l'action

De nombreux outils doivent être créés pour communiquer vers les différents publics concernés par la biodiversité de la forêt guadeloupéenne. Premièrement, il est souhaitable de référencer l'ensemble des personnes travaillant sur le sujet ainsi que l'ensemble des outils de communication existant sur le sujet. Ensuite, des supports adaptés aux différents publics (habitants de Guadeloupe, scolaires, touristes, chasseurs, associations, porteurs de projet, décideurs, etc.) doivent naître d'une coordination entre les différents acteurs.

Les actions à mener sont les suivantes :

- Recenser les outils et données existants, les répertorier et les diffuser de façon appropriée aux différents publics concernés.
- Créer de nouveaux outils ou supports de communication.
- Avoir des agents de terrain pour toucher les publics cibles.
- Diffuser l'information via les médias.
- Proposer des formations sur la biodiversité.
- etc.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal est de faire prendre conscience à la population, aux chasseurs pour lesquels des actions spécifiques doivent être mises en place, mais aussi aux décideurs, aux touristes et à tous les publics, que la forêt guadeloupéenne, sous toutes ses formes, regroupe une biodiversité extraordinaire qu'il faut protéger. Les acteurs du PRFB souhaitent privilégier la prévention à la répression ou à l'interdiction et pour cela souhaitent que la communication soit davantage développée.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Plan de communication sur la biodiversité forestière partagé par tous les acteurs concernés	A partir de 2023
Création de supports et d'outils de communication variés mais coordonnés	
Communication spécifique vers les chasseurs	

Moyens à mobiliser

L'idée première est de regrouper les supports de communication existants et de continuer à les distribuer à bon escient. Ce premier travail d'inventaire permettra de mobiliser l'ensemble des experts en biodiversité et de réfléchir ensemble à de nouveaux outils de communication et de prévention à diffuser. Cette mise en commun doit également être développée pour réunir les moyens financiers suffisants pour la mise en œuvre d'un plan de communication partagé et pérenne.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DAAF en s'appuyant sur une commission de la CRFB à créer

Acteurs impliqués : AFB, ARB, CERL, PNG, ONCFS, ONF, DEAL, DAAF, conseil départemental, conseil régional, associations environnementales, FDCG, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 1.5 relative à la communication nécessaire auprès des différents publics concernés en termes de défrichement

Axe stratégique 1 : Protéger les forêts

Multifonctionnalité

Fiche action n°1.8

Etudier l'impact de l'apiculture sur les pollinisateurs de la forêt

Contexte et enjeu

En Guadeloupe, l'apiculture se pratique principalement en forêt. Les insectes pollinisateurs sont quant à eux très importants pour le maintien de la biodiversité en forêt et l'ensemble des espaces naturels sont très dépendants de leur présence. Aucune étude n'a été réalisée pour évaluer les interactions entre pollinisateurs sauvages et domestiques dans l'accès aux ressources de la forêt et, en cascade, s'il n'y a pas des conséquences sur le milieu forestier en général.

Description de l'action

Cette action consiste à étudier les interactions entre pollinisateurs sauvages et domestiques, dans l'accès aux ressources en milieu forestier.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif de cette action est de connaître les interactions entre pollinisateurs sauvages et domestiques et vérifier s'il existe une compétition avérée et, enfin, si l'accès aux ressources n'est pas une cause de perte de biodiversité.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Recensement des études existantes	2020 - 2023
Etude sur la concurrence entre pollinisateurs en milieu forestier et impact de l'apiculture sur les espèces végétales et animales existantes	

Moyens à mobiliser

Pour réaliser cette étude, des moyens financiers permettront de faire appel à des experts entomologistes. Cette action fera l'objet d'une thèse pour laquelle le conseil départemental pourrait apporter un co-financement, les autres partenaires techniques et financiers étant à rechercher.

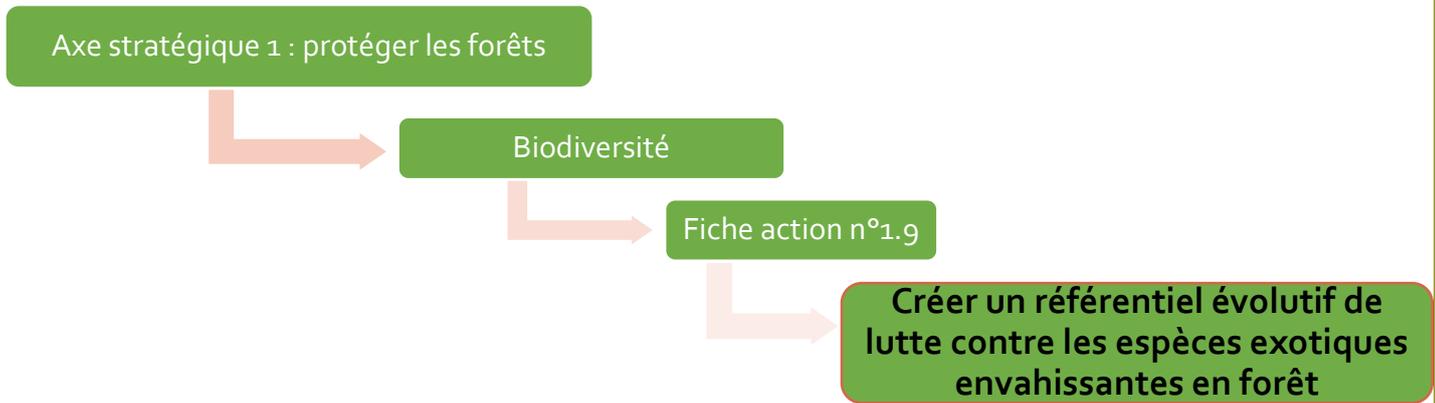
Pilote et acteurs impliqués

Pilote : Parc national de Guadeloupe

Acteurs impliqués : APIGUA, ONF, conseil départemental, DAAF, DEAL, université des Antilles, université de Guyane, Parc naturel de Guyane, conseil régional de Guadeloupe.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Projet MELIGUA – Projet MELIponeGUAdeloupe – Ecologie et biologie du Po'Ban de Guadeloupe, *Meliponia variegatipes*, Gribodo, 1893, et potentialité de développement de la mélopiniculture en Guadeloupe



Contexte et enjeu

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont l'une des menaces majeures pesant sur la biodiversité au niveau mondial, et en particulier dans les milieux insulaires. Concernant les forêts de Guadeloupe, la distribution et l'expansion des EEE sont encore largement méconnues et leur impact n'est quasiment pas étudié au sein des différentes forêts, lesquelles présentent des vulnérabilités très différentes suivant leur type, leur état de conservation et les EEE présentes. Les opérations de lutte sont ponctuelles et isolées. Aucune stratégie ne cadre la lutte contre ces espèces en forêt, ne définit les moyens à mettre en œuvre et les acteurs à mobiliser et aucun référentiel de lutte ne guide le contrôle des EEE.

Description de l'action

Les gestionnaires forestiers doivent maîtriser les étapes nécessaires au contrôle des EEE. Un référentiel de lutte contre les EEE sera proposé. Il inclura la stratégie relative à la gestion des EEE en forêt, s'appuyant sur la stratégie nationale (2017).

La stratégie définira les objectifs et les moyens de lutte (prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, surveillance des espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation, développement des méthodes d'interventions et de gestion des espèces et de restauration des écosystèmes, amélioration et mutualisation des connaissances et sensibilisation du public et des acteurs, organisation du réseau d'acteurs).

Le référentiel rassemblera les informations opérationnelles pour agir en fonction des situations d'invasions rencontrées sur le terrain. Ce référentiel doit être à la fois un support de formation, d'information et un cahier technique d'actions (description des espèces, modalités de surveillance, procédures de signalement ou/et d'alertes, techniques de luttés et coûts associés ; accompagné des prérequis : système de communication pour le signalement, l'alerte et le suivi, création d'une base de données sur la flore concernée reliée au SIG, programme de formations).

Objectifs et résultats attendus

Les résultats attendus se déclinent prioritairement ainsi :

- stratégie relative aux EEE en forêt
- liste des EEE en forêt
- 1^{ère} cartographie de la distribution des espèces sur l'archipel
- évaluation de l'impact écologique des EEE en forêt publique et en forêt privée
- 1^{ers} résultats d'expérimentation (protocoles, résultats, efficacité, coûts)

Cela a pour objectif final d'aboutir à la création d'un référentiel de lutte contre les EEE en forêt

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Stratégie relative aux EEE en forêt Proposition de référentiels de lutte contre les EEE en forêt, incluant la liste et les cartographies des EEE	2020 - 2023

Moyens à mobiliser

L'ensemble des acteurs jouant un rôle dans la gestion des forêts doit être mobilisé.

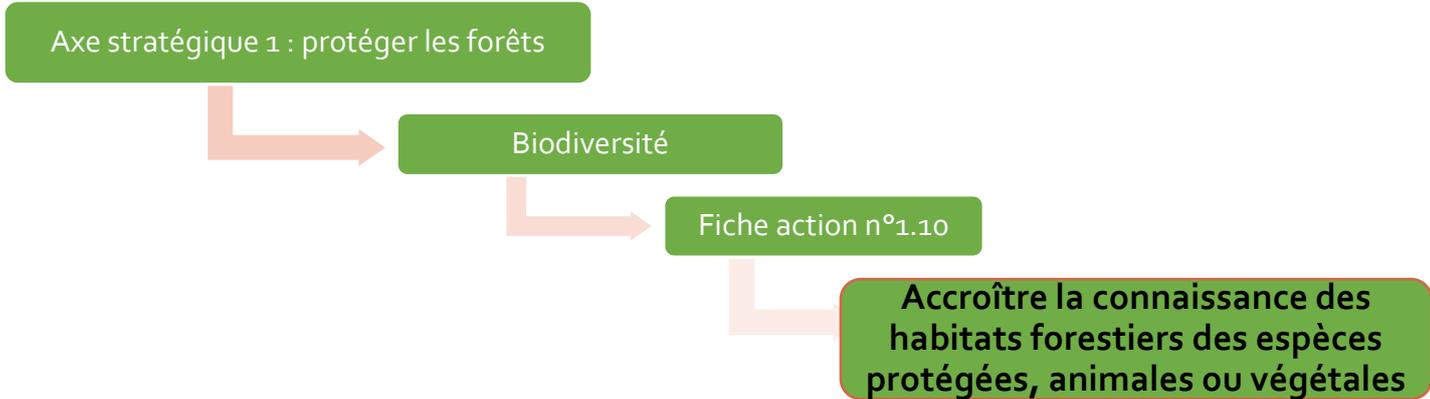
Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DEAL

Acteurs impliqués : ONF, PNG, DAAF, conseil départemental, conseil régional, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, Conservatoire du littoral, DEAL, UICN, AFB

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Action à coordonner avec la DEAL
- Prise en compte de la stratégie nationale relative aux EEE
- Appui des référentiels de lutte UICN et ONF (national, île de la Réunion, etc.)



Contexte et enjeu

Partout dans le monde, certains habitats sont reconnus comme essentiels pour héberger une faune et/ou une flore fragiles, voire menacées. En Guadeloupe, même si de nombreux dispositifs réglementaires de protection sont en place, il apparaît que l'état des connaissances sur différents milieux reste insuffisant au regard des avantages que ceux-ci peuvent avoir sur le maintien de la biodiversité, voire sur leur impact positif vis-à-vis de certaines activités socio-économiques localement.

Description de l'action

Les acteurs de la forêt en Guadeloupe doivent unir leurs connaissances respectives pour établir une liste des habitats forestiers des espèces protégées et de leur intérêt par rapport à la conservation de la biodiversité faunistique et floristique afin de mieux les conserver.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif principal est de se munir d'un état des lieux détaillé des habitats forestiers hébergeant des espèces protégées. Cet outil facilitera la prise de décision relative à la mise en œuvre de divers aménagements, notamment dans le cadre des études préalables aux demandes de dérogations à la réglementation concernant les espèces protégées.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Etude sur les habitats forestiers : - descriptif des différents habitats des espèces protégées en forêt - recommandations pour une protection optimale	2020 - 2029

Moyens à mobiliser

L'ensemble des acteurs jouant un rôle dans la gestion des forêts doit être mobilisé.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DEAL
Acteurs impliqués : ONF, PNG, ONCFS, université des Antilles, muséum national d'histoire naturelle, conservatoire botanique, AFB, INRA, CIRAD, IRD, conseil départemental, conseil régional, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, conservatoire du littoral, DEAL, FDCCG

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Action à coordonner avec la DEAL
- Appui sur les différentes études existantes
- Volonté d'inscrire cette étude comme un préalable à toute réflexion d'aménagement où l'habitat forestier est concerné

Axe stratégique 2 : Gérer durablement

Multifonctionnalité

Fiche action n°2.1

Doter le territoire de deux schémas d'accueil en forêt

Contexte et enjeu

La forêt guadeloupéenne remplit de multiples fonctions telles que la production de bois et de produits forestiers, la protection des sols et du littoral (mangrove), une fonction paysagère non négligeable en matière d'attrait touristique et elle est, de plus, le support d'activités diverses comme la randonnée, la chasse, les observations ornithologiques, les activités sportives, etc. Un nombre d'acteurs important se côtoie donc et utilisent le même support, la forêt, à des fins diverses. La régulation de l'utilisation de la forêt est essentielle pour optimiser sa conservation.

Description de l'action

La CRFB, créée en 2017 en Guadeloupe, est la seule entité réunissant l'ensemble des acteurs qui gravitent, travaillent, utilisent ou valorisent la forêt à l'échelle du territoire. Elle doit être le lieu de convergence où se réfléchissent les orientations et les projets que les acteurs souhaitent collectivement mettre en œuvre avec un objectif unique de préservation de la forêt.

Ainsi, elle peut inciter à réfléchir à des orientations partagées par tous et où chacun connaîtra son rôle dans leur mise en œuvre. Cela se traduit par la mise en œuvre de deux schémas d'accueil en forêt.

Objectifs et résultats attendus

Les réunions de la CRFB doivent être régulières pour permettre de consolider des objectifs partagés par tous. Dans un premier temps, une réflexion partenariale et collective, régie par la volonté de préserver un environnement naturel exceptionnel, doit être menée et ainsi formuler une stratégie d'accueil à court, moyen et long terme, pour chaque type de forêt. Chaque espace ayant un enjeu particulier et des exigences spécifiques, un schéma d'accueil des différents publics doit être réalisé, en concertation, pour chaque type de forêt. Ils devront ensuite être utilisés par les acteurs. Ils servent à identifier qui utilise la forêt et comment, et ils permettent également d'apporter aux usagers une offre en matière d'équipements, d'itinéraires et de services présents sur le territoire. En Guadeloupe, on envisagera deux schémas d'accueil distincts, un pour la forêt du littoral et un second pour les autres massifs forestiers se trouvant à l'intérieur des terres. Il faudra veiller à ce que ces schémas d'accueil incluent les îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes, la Désirade, les îlets de Petite-Terre, etc.). Ainsi, ils permettront également d'évaluer la vulnérabilité de certains massifs au changement climatique.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Schémas d'accueil des massifs forestiers de Guadeloupe, en distinguant la forêt présente sur le littoral de celle présente à l'intérieur des terres	2021 - 2024
Diffusion des schémas d'accueil	

Moyens à mobiliser

L'élaboration de ces schémas d'accueil doit être le résultat d'une réflexion commune de l'ensemble des acteurs. Elle doit également prendre en compte l'ensemble des documents de gestion et d'aménagement existants. La consultation pour son élaboration et sa rédaction doit faire l'objet d'une concertation.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : Conseil régional de Guadeloupe pour la forêt située en zone littorale et conseil départemental pour les autres forêts, à l'intérieur des terres

Acteurs impliqués : AMG, ONF, CGRP, associations sportives, de randonneurs, FDCG, Parc national de Guadeloupe, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- SAR
- DRA/SRA
- Schémas d'accueil existants
- Aménagements forestiers

Axe stratégique 2 : Gérer durablement

Multifonctionnalité

Fiche action n°2.2

Former les acteurs aux enjeux de la forêt et de sa préservation

Contexte et enjeu

Un nombre d'acteurs important se côtoie et utilisent le même support, la forêt, à des fins diverses : sport, chasse, randonnée, loisirs, pique-nique, etc. Ces acteurs sont parfois encadrés par des professionnels qui ont leur propre vision de la forêt, de son rôle et de l'utilisation qui peut en être faite.

Description de l'action

Cette action consiste à informer les professionnels, mais aussi le grand public, qui utilisent la forêt pour développer leurs activités ou pour leurs loisirs, des droits et devoirs de chacun. Les règles à respecter lors de l'utilisation ou d'un passage en forêt doivent être connues de tous et mériteraient l'élaboration d'un kit de formation/information.

Objectifs et résultats attendus

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Elaboration d'un kit de formation destiné aux utilisateurs de la forêt, professionnels ou particuliers	2021 - 2029

Moyens à mobiliser

L'ensemble des gestionnaires de la forêt doivent mobiliser leurs moyens et leurs personnels pour apporter les informations aux professionnels ou amateurs qui utilisent la forêt pour leur activité.

Le contenu des informations doit résulter d'une réflexion coordonnée des gestionnaires de la forêt.

Le document intitulé "La charte de la randonnée en Guadeloupe, conseils aux randonneurs" est une bonne base de réflexion.

Pilote et acteurs impliqués

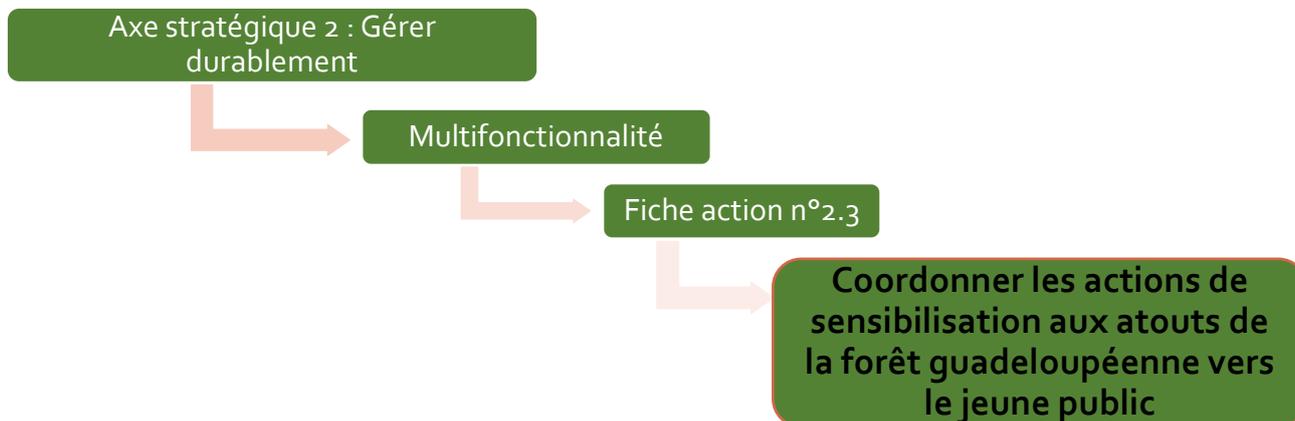
Pilote : Conseil départemental

Acteurs impliqués :

ONF, PNG, ONCFS, DJSCS, conseil régional, FDCG, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- plusieurs supports existants peuvent être la base des informations à indiquer dans le kit à rédiger (charte du PNG, PDIPR, PDIRM à venir, etc.)



Contexte et enjeu

Malgré l’occupation d’un espace important en Guadeloupe, les différents types de forêt sont globalement peu utilisés pour les activités dédiées au jeune public, contrairement aux activités nautiques beaucoup plus développées localement. Ce constat résulte d’un manque d’équipement et de sensibilisation des personnes, notamment de l’éducation nationale, et ce malgré de nombreuses actions de sensibilisation effectuées régulièrement par différents acteurs.

Description de l’action

Les actions de sensibilisation sur l’importance et les atouts de la forêt guadeloupéenne doivent être coordonnées de façon à sensibiliser un maximum d’enfants. Elles doivent bénéficier de supports réfléchis en communs, d’outils de sensibilisation et de communication développés pour tous les acteurs, et ainsi diffuser des messages cohérents et globalement tournés vers le respect des espaces naturels et de leur environnement.

Dans un premier temps, il est envisageable de constituer un catalogue des supports et outils existant et disponibles pour les différents acteurs de l’éducation. Les modèles d’actions de sensibilisation déjà réalisés peuvent également être partagés pour une plus grande efficacité.

Objectifs et résultats attendus

L’ensemble des membres de la CRFB, ainsi que toutes les structures jouant un rôle dans la sensibilisation et la promotion de la forêt auprès du jeune public, seront sollicités pour fournir et ainsi mutualiser les outils qu’ils utilisent. Un catalogue sera ainsi constitué. S’il s’avère que d’autres outils sont nécessaires par la suite, ils seront créés en parfaite concertation et ajoutés au catalogue.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Création d’un catalogue recensant les outils existants de sensibilisation du jeune public aux attraits de la forêt	2021 - 2029
Création de nouveaux outils de sensibilisation, si nécessaire	

Moyens à mobiliser

Les membres de la CRFB intéressés par ce sujet, grâce à leur expérience dans le domaine de l'animation d'actions de sensibilisation vers le jeune public, seront sollicités pour fournir les références et contenus des supports de sensibilisation et communication qu'ils ont mis au point et utilisent.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : EPLEFPA

Acteurs impliqués : membres de la CRFB intéressés par le sujet et ayant des outils existant, PNG, associations (Bwa lansan, Gwadabotanica, ACED, etc.)

Références, documents, autres points à prendre en compte

Axe stratégique 2 : Gérer durablement

Multifonctionnalité

Fiche action n°2.4

Réimplanter et conserver des espèces d'arbres à graines

Contexte et enjeu

La forêt guadeloupéenne compte une flore riche et variée. Néanmoins, attaquée par des phénomènes climatiques comme les ouragans, sa régénération ne convient pas toujours aux besoins des nombreux usagers de la forêt. Ainsi, les chasseurs déplorent la disparition des arbres à graines nécessaires à la présence de la faune chassable. D'autres acteurs, comme divers petits artisans utilisent les ressources de la forêt comme les arbres pour fabriquer des meubles, des tambours, etc. ou encore les graines des fruits pour en faire des bijoux. L'ensemble de ces utilisations doit être géré et la réimplantation d'arbres à graines, dont la définition dans ce PRFB est rattachée aux besoins recensés de ces acteurs, doit être pleinement réfléchi.

Description de l'action

Un recensement des arbres à graines dans les forêts de Guadeloupe est important pour connaître l'ampleur de leur disparition. L'action consiste ensuite, en fonction des résultats de ce recensement, à réimplanter de façon réfléchi et raisonnée des arbres à graines permettant d'attirer à nouveau le gibier convoité par les chasseurs, sans impacter d'autres essences présentes sur le territoire.

Objectifs et résultats attendus

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Etude évaluant les essences potentiellement en cours de disparition en comparaison des essences composant la catégorie des arbres à graines.	2019 - 2025
Recensement des arbres à graines	
Réimplantation raisonnée d'arbres à graines et suivi des conséquences de ces réimplantations	

Moyens à mobiliser

Une fois les quantités et variétés d'arbres à implanter recensées, la réimplantation doit être faite de façon réfléchi et avec des plants sélectionnés en pépinière. Les lieux d'implantation et le choix des essences devront faire l'objet d'une réflexion accrue avec tous les acteurs quant aux conséquences sur la biodiversité. Ensuite, des moyens techniques et financiers privés

devront être identifiés pour effectuer l'enrichissement en arbres à graines de la forêt guadeloupéenne.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : FDCG

Acteurs impliqués : ONF, ONCFS, CGRP, DAAF, DEAL, PNG, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 1.3 relative à l'émergence d'une pépinière capable de fournir des semences et des plants

Axe stratégique 2 : Gérer durablement

Multifonctionnalité

Fiche action n°2.5

Elaborer un schéma d'intervention après cyclone

Contexte et enjeu

La Guadeloupe peut être confrontée à des ouragans et ceux-ci, du fait du réchauffement climatique, sont amenés à être de plus en plus fréquents et d'intensités plus fortes. La forêt est un des espaces naturels de Guadeloupe les plus sensibles au passage d'ouragans, ceux-ci pouvant provoquer des dégâts conséquents qu'il faut savoir anticiper et régler au plus vite suite au passage de l'ouragan.

Description de l'action

A ce jour, il n'existe aucune référence sur les actions à mettre en œuvre prioritairement suite au passage d'un ouragan ayant provoqué de nombreux dégâts en forêt. Pour organiser le travail et le prioriser, il est nécessaire d'élaborer un plan de gestion de l'après risque qui déterminera les priorités à mettre en œuvre, les acteurs à mobiliser et les moyens à mobiliser. La gestion post-cyclonique est souvent une gestion de crise et c'est pourquoi un document de référence pouvant faciliter la mise en œuvre d'actions efficaces en vue de la réhabilitation de la forêt sera un outil indispensable en cas de survenue d'un tel événement climatique. Il décrira des procédures et des mesures à prendre dans un délai raisonnable après le passage d'un ouragan. Il dressera également un inventaire des moyens d'intervention.

Objectifs et résultats attendus

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Schéma d'intervention de l'après risque cyclonique	2021 - 2022

Moyens à mobiliser

L'ensemble des services de l'Etat, accompagnés des principaux acteurs dont la forêt, doivent réfléchir ensemble et participer activement à la rédaction d'un plan de gestion de l'après risque cyclonique.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : ONF

Acteurs impliqués : Préfecture, DAAF, DEAL, ONF, PNG, conseil départemental, conseil régional, ONCFS, FDCG, CGRP, DAAF, DEAL, PNG, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 2.4 relative à réimplantation et à la conservation des espèces d'arbres à graines

Axe stratégique 2 : Gérer durablement

Forêt privée

Fiche action n°2.6

Doter la forêt privée d'une instance représentative

Contexte et enjeu

Le parcellaire de la forêt privée en Guadeloupe, représentant au total près de 35 000 ha, a la particularité d'être détenu par de nombreux propriétaires. Il est très morcelé avec notamment près des 2/3 des parcelles ayant une superficie comprise entre 0,1 et 5 ha. Ce foncier représente donc une surface et un potentiel de développement importants mais ses caractéristiques font qu'il est très peu exploité et valorisé. La plupart des propriétaires forestiers privés en Guadeloupe ne valorisent pas leur bien, faute de connaissances sur les possibilités d'exploitation ou de moyens pour y parvenir. De plus, de nombreux freins au développement d'actions de valorisation de la forêt privée existent comme :

- l'indivision,
- l'imposition,
- l'accès aux parcelles,
- le morcellement des parcelles,
- la problématique de transmission du foncier,
- etc.

Le syndicat de la forêt privée de Guadeloupe tente depuis sa création de fédérer les propriétaires autour de problématiques communes mais avec très peu de succès.

Description de l'action

Il est essentiel de fédérer les propriétaires forestiers privés de Guadeloupe, qui bénéficient d'une richesse patrimoniale souvent non valorisée, autour de projets communs. Le syndicat de la forêt privée de Guadeloupe doit être aidé pour réaliser ce travail.

Pour cela, plusieurs tâches sont requises :

- se rapprocher de la DAAF pour partager et améliorer le listing recensant les propriétaires forestiers privés de Guadeloupe
- recenser les besoins des propriétaires forestiers privés de Guadeloupe
- établir un plan de communication prenant en compte ces besoins et visant à sensibiliser les propriétaires forestiers privés sur les pistes de développement qui existent par rapport à leur foncier
- développer l'accompagnement des propriétaires forestiers privés pour faire face à leurs problématiques (assistance juridique, aides administratives, accompagnement au montage de projets, etc.) et répondre à leurs besoins
- se munir d'un animateur pour réaliser l'ensemble de ces actions.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif de cette action est de créer un collectif ou de renforcer le syndicat existant pour qu'il soit représentatif d'une majorité des propriétaires forestiers privés de Guadeloupe. Cette structure aura pour mission d'accompagner les propriétaires à faire face à leurs problématiques liées à ce type de foncier et ainsi pouvoir développer, par la suite, des actions de valorisation de leur bien. Pour cela, il faut ensuite créer les conditions du regroupement et de la représentativité. Il est ainsi nécessaire de fédérer les acteurs autour de problématiques ou besoins communs et avec pour objectif de se fixer une stratégie de développement reconnue par tous et priorisant les actions à mettre en œuvre.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Munir le syndicat de la Forêt privée de Guadeloupe d'un animateur	2021 - 2026
Recenser les besoins des propriétaires forestiers privés	
Créer les conditions du regroupement et de la représentativité	
Communiquer sur les possibilités de valorisation de la forêt privée	
Accompagner les propriétaires forestiers privés face à leurs problématiques et dans le développement de leurs projets	

Moyens à mobiliser

Le syndicat de la forêt privée de Guadeloupe doit mobiliser des fonds ou travailler en partenariat avec d'autres acteurs pour se structurer et devenir représentatif. Un rapprochement avec la DAAF de Guadeloupe pour connaître son public et ainsi pouvoir le sensibiliser est certainement la 1^{ère} étape à réaliser.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DAAF

Acteurs impliqués : DAAF, groupements ou associations gravitant autour de la forêt (SYAPROVAG, SAPCAV, etc.)

Références, documents, autres points à prendre en compte

- recensement des propriétaires forestiers privés de Guadeloupe réalisé par la DAAF
- cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 3.6 relative à la communication nécessaire au développement de l'agroforesterie en Guadeloupe et notamment auprès des propriétaires forestiers privés

Axe stratégique 3 : Développer et organiser des filières de valorisation

Filières de valorisation

Fiche action n°3.1

Expérimenter la mise en place de filières de valorisation du bois

Contexte et enjeu

La valorisation du bois issu de la forêt guadeloupéenne est compliquée. Un ensemble de facteurs (difficile mobilisation du bois du fait des pentes, de la nature de sols, de la desserte insuffisante, manque d'opérateurs, mécanisation inadaptée, etc.) et des moyens sur place globalement insuffisants n'ont jamais permis de mettre en place de véritables filières de valorisation du bois en Guadeloupe.

Des expérimentations anciennes n'ont pas été valorisées. Une étude de marché pour le développement de la filière Forêt-Bois de Guadeloupe, commandée par la DAAF et réalisée par le bureau d'étude FRM Ingénierie en 2015, s'est avérée, au regard des professionnels, insuffisante pour conclure aux possibilités effectives de créer de véritables filières de valorisation du bois en Guadeloupe. Une expérimentation complémentaire, à une échelle qui permette d'envisager une éventuelle extrapolation à l'ensemble de la ressource locale, doit être menée pour se rendre compte de manière effective de la possibilité de développement de filières de valorisation.

Description de l'action

Une expérimentation intitulée "*Développement de la mobilisation de la ressource en Mahogany et autres essences en Guadeloupe*" commandée par l'ONF est en cours de réalisation dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sur le développement de la filière bois amont. Son cahier des charges est annexé à la présente fiche action. Celle-ci consiste à :

- Réaliser un chantier pilote et démonstrateur d'exploitation de mahogany et autres essences permettant de sortir environ 500 m³ de bois valorisable.
- Prospector les opérateurs locaux et externes pour la valorisation de produits forestiers.
- Etudier l'exploitabilité des peuplements de mahogany et les solutions d'amélioration des infrastructures et des matériels.
- Réfléchir à la mise en place d'une sylviculture durable du mahogany en Guadeloupe et à la mécanisation nécessaire à son exploitation.
- Sonder les marchés éventuels et conduire l'étude jusqu'à la commercialisation effective du bois pour calculer la rentabilité économique d'une telle filière.
- S'attacher à étudier, en parallèle, les autres possibilités de valorisation telles que le bois d'art et l'artisanat, la filière biomasse – énergie, etc.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif de cette expérimentation est de pouvoir réaliser un test grandeur nature, et dans des conditions réelles d'exploitation et de valorisation de 500 m³ de bois. Les résultats de

cette expérimentation seront diffusés à l'ensemble des acteurs et des décideurs en commission régionale de la forêt et du bois. Ils permettront de décider des moyens nécessaires pour mettre en place, ou non, de véritables filières de valorisation.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Rapport final de l'étude	2019 - 2021
Présentation du rapport final de l'étude en CRFB	

Moyens à mobiliser

L'étude "*Développement de la mobilisation de la ressource en Mahogany et autres essences en Guadeloupe*" se déroule sur 3 ans. Elle a commencé fin 2017 et doit s'achever fin 2020.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : ONF – direction régionale de Guadeloupe (opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projets "Innovation et investissements pour l'amont forestier" lancé en mars 2017)

Acteurs impliqués : DAAF, prestataires, membres de la CRFB

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cahier des charges de l'étude en cours sur le "*Développement de la mobilisation de la ressource en Mahogany et autres essences en Guadeloupe*"
- Rapport final de l'étude de marché pour le développement de la filière forêt-bois de Guadeloupe en date du 7 mai 2015 et réalisé par FRM Ingénierie
- Guide de Martinique sur les règles de prélèvement du Mahogany
- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 3.3 relative au développement d'une filière "bois-énergie"

Axe stratégique 3 : Développer et organiser des filières de valorisation

Filières de valorisation

Fiche action n°3.2

Créer une structure collective représentative des acteurs de la filière "forêt - bois" en Guadeloupe

Contexte et enjeu

Les structures publiques et les différents professionnels (transformateurs, artisans, opérateurs de la construction, pépiniéristes, propriétaires forestiers, acteurs du tourisme, de la chasse, etc.) présents sur le territoire et qui composent la filière « forêt bois » de Guadeloupe n'ont à ce jour aucune représentation collective interprofessionnelle locale.

Description de l'action

Les acteurs de la CRFB ont émis le souhait de se structurer davantage afin de développer la filière "forêt-bois", les activités et les emplois directs et indirects qui en découlent. Pour cela, la création d'un lieu d'échange et de mise en réseau des acteurs est primordiale pour fixer les orientations de la filière et assurer la promotion de tous ses secteurs d'activité.

Cette structuration peut prendre plusieurs formes comme la création d'un réseau d'acteurs, la création d'une interprofession, d'un syndicat professionnel, une association ou de toute autre structure collective représentative qui permet de créer une cohésion entre les différents acteurs guadeloupéens. Une réflexion doit être menée pour créer cette structure collective représentative et une étude préalable sera nécessaire en vue de sa création. Cette structure devra établir une stratégie de développement partagée par tous.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif premier d'une structure collective est d'être un lieu d'échange entre les acteurs d'une même filière, de l'amont à l'aval. Ensuite, elle doit pouvoir représenter légitimement l'ensemble des acteurs de la filière auprès des décideurs, des collectivités et des pouvoirs publics. Enfin, elle mènera toutes les actions définies par ses membres comme :

- recenser les acteurs et les mobiliser vers des objectifs communs,
- promouvoir, communiquer et valoriser la forêt guadeloupéenne,
- faciliter la mobilisation des ressources forestières en faveur du développement de filières créatrices d'emploi,
- développer la construction bois localement,
- éduquer à l'attractivité des métiers,
- contribuer à l'éducation à l'environnement, à la biodiversité et à l'utilisation raisonnée de la forêt,
- observer et valoriser des données technico-économiques,
- mobiliser les aides au développement de la forêt et à l'utilisation du bois,
- Etc.

Avant sa création et afin de réfléchir à la forme que devra prendre cette structure collective représentative de la filière, une étude préalable est nécessaire pour :

- trouver une structure qui, dans un premier temps, aidera à porter la structuration de la filière,
- contribuer, dans un deuxième temps, à trouver le type de structure autonome qu'il faudra mettre en place et à la stratégie qu'elle devra mener,
- établir, enfin, les statuts, les règles de fonctionnement (adhésion, composition des bureaux et conseil d'administration, formation de commissions, etc.) nécessaires à une bonne structuration des professionnels de la filière.

La nouvelle structure créée devra ensuite se munir des moyens suffisants pour fonctionner et notamment avoir l'appui d'un animateur dont le contenu de la mission sera à définir.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Etude préalable à la création d'une structure collective représentative : <ul style="list-style-type: none"> - rédaction du cahier des charges par la CRFB - portage de l'étude par la DIECCTE - pilotage par la DAAF et/ou la DIECCTE 	2021 - 2024
Création de la structure collective représentative avec : <ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur le type de structure à créer et sur la stratégie à mener - écriture des statuts - embauche d'un animateur - recherche de financements 	
Fonctionnement de structure collective représentative	

Moyens à mobiliser

Le premier besoin est de trouver qui pourra porter la structure collective représentative. Pour cela, une étude préalable à sa création sera commandée par la DIECCTE avec un pilotage partagé avec la DAAF.

Le second besoin sera de créer une structure collective représentative indépendante dont la forme aura été réfléchi grâce à l'étude préalable. Un animateur sera nécessaire à la mise en œuvre du programme d'actions qui sera défini par cette nouvelle structure.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote de l'étude préalable : DIECCTE

Acteurs impliqués : DAAF, DIECCTE, ONF, professionnels de la forêt et du bois, CCI, chambre des métiers, collectivités territoriales, CRFB, association des métiers du bois de Pointe-Noire et de Guadeloupe, FDCG

Références, documents, autres points à prendre en compte

- fiche de poste d'animateur de la structure collective représentative

Axe stratégique 3 : Développer et organiser des filières de valorisation

Filières de valorisation

Fiche action n°3.3

Favoriser le développement d'une filière "bois-énergie"

Contexte et enjeu

En 2019, le territoire guadeloupéen dispose de deux centrales de production d'électricité utilisant de la biomasse (bagasse) pour une partie de leurs besoins en combustibles. Elles sont situées au Moule et à Marie-Galante, commune de Grand-Bourg. L'augmentation d'énergies renouvelables (ENR) dans le mix énergétique prévoit une substitution progressive du charbon par la biomasse et aussi la création de deux nouvelles unités de production électrique utilisant de la biomasse. La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte prévoit une contribution de 50 % d'ENR en 2020 dans le mix énergétique.

Le schéma régional de la biomasse (SRB) en Guadeloupe est en cours d'élaboration mais prévoit un plan d'actions pour mobiliser la biomasse en respectant la hiérarchie des usages et en limitant les conflits entre filières.

Au regard des besoins et des gisements actuellement mobilisables, il apparaît qu'une filière de production de biomasse forestière et ligneuse (TCR, haies) pourrait être créée, à partir de la valorisation de produits forestiers, de la création de gisement en TCR, par la mécanisation de la récolte, etc. Cette nouvelle filière pourrait être pourvoyeuse d'emplois.

Description de l'action

L'action consiste à étudier les différentes possibilités de développement d'une filière "bois-énergie" à travers l'organisation de la mobilisation des ressources potentiellement valorisables sur le territoire. Elle devra être en concordance avec le SRB.

Cette action comprend :

- l'identification de zones susceptibles d'être boisées en TCR (fonciers publics/privés, zones de protection de captage, haies, etc.),
- la réalisation de plantations pilotes (haie/TCR/TSF), en vue d'élaborer un guide technique pour la plantation de bois-énergie,
- la réalisation d'un chantier pilote de récolte mécanisée de haie, de TCR ou de bois d'éclaircie et de transformation en plaquettes, en vue d'obtenir des données technico-économiques sur la production de bois énergie et ainsi de valider la viabilité économique de la filière et, le cas échéant, d'élaborer un guide de bonnes pratiques d'exploitation.
- l'identification ou l'élaboration des outils financiers pour l'accompagnement dans l'investissement du matériel nécessaire à la production de bois énergie.

Objectifs et résultats attendus

En parfaite coordination avec le SRB, une étude devra montrer les différentes sources susceptibles de constituer une filière destinée à alimenter les différents circuits possibles de valorisation de la biomasse. Les ressources forestières sont présentes mais l'expérimentation de la mise en place de plantations destinées à produire de la biomasse doit permettre de mieux connaître les données technico-économiques de conduite de ce type de productions. Une meilleure récupération et valorisation des rémanents de coupe de bois d'œuvre et des petits bois d'éclaircie est également envisagée.

Le matériel qui serait acquis pourra également servir au nettoyage des réseaux en cas de cyclone, et permettra de valoriser en énergie les bois tombés.

Enfin, l'identification des zones pour les TCR se fera de manière à garantir une absence de concurrence avec les usages alimentaires, en choisissant des terres impropres à la culture, afin de respecter la hiérarchie des usages.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Etudes et expérimentations de production de bois destinés à la biomasse	2019 – 2023

Moyens à mobiliser

Les besoins sont importants pour mener ces études à des échelles réelles. En effet, l'acquisition des matériels nécessaires à ces opérations est essentielle. Ce matériel d'abattage, de débardage, de broyage et de transport doit pouvoir être mutualisé entre les différents acteurs.

Les moyens financiers pour réaliser ces expérimentations doivent être mobilisés, soit par des subventions soit par la mobilisation des acteurs.

Ensuite, l'équipement d'acteurs tels que des gestionnaires de déchets doit pouvoir permettre de produire un combustible adapté pour sa valorisation, c'est-à-dire conforme au cahier des charges des centrales électriques.

Des investissements matériels importants doivent donc être réalisés pour structurer une filière de production de biomasse.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : Conseil régional

Acteurs impliqués : ONF, conseil départemental, Conseil régional, LPG, ADEME, DAAF, DEAL, propriétaires fonciers (notamment en zone de protection de captage), SITA VERDE, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Cette fiche action est à mettre en relation avec :
 - o la fiche 1.4 relative à la valorisation des bois issus du défrichement
 - o la fiche 3.1 relative à l'expérimentation de la mise en place de filières de valorisation du bois

Axe stratégique 3 : Développer et organiser des filières de valorisation

Filières de valorisation

Fiche action n°3.4

Caractériser des essences potentiellement valorisables

Contexte et enjeu

En Guadeloupe, il existe peu d'essences forestières valorisables en bois d'œuvre, la principale étant le Mahogany. De nombreuses autres essences sont pourtant présentes sur le territoire, mais il existe peu de connaissances sur leur potentiel de valorisation.

Description de l'action

Après un premier travail de recensement des essences existantes en Guadeloupe, dont la ressource est potentiellement intéressante tant sur le plan quantitatif que qualitatif, leur caractérisation doit aboutir à l'écriture et à la diffusion de fiches technico-économiques. Une certification devra ensuite attester de la qualité et des performances du produit sélectionné. Un travail préalable de vérification des connaissances sur ces essences ciblées est également essentiel. Pour cela, on peut se référer notamment à Tropix 7, outil construit par le CIRAD et recensant à ce jour 245 essences forestières tropicales et tempérées.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif est la caractérisation technico-économique de quelques essences (objectif de 5), pour lesquelles il n'existe pas de données de caractérisation précises, selon les normes internationales en vigueur. Ensuite, les démarches doivent être menées pour attester de la qualité du bois à travers l'intervention d'un organisme indépendant (ex : FCBA) selon les référentiels en vigueur et la destination souhaitée du bois.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Identification des essences restant à caractériser techniquement	2021 - 2029
Certification	

Moyens à mobiliser

Des experts doivent être mobilisés pour choisir les essences à étudier en vue d'une éventuelle valorisation, après une étude préalable par l'ONF. Ensuite, leur caractérisation demande des moyens d'étude, d'expérimentation et d'analyse. Puis enfin, leur qualification nécessitera également l'intervention d'un organisme certificateur.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : ONF

Acteurs impliqués : DIECCTE, DEAL, experts, FCBA

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Logiciel Tropix 7 (doi : 10.18167/74726Fo6978), CIRAD

Axe stratégique 3 : Développer et organiser des filières de valorisation

Agroforesterie

Fiche action n°3.5

Accentuer la recherche et le développement sur les variétés locales

Contexte et enjeu

Les productions de café, vanille et cacao se font traditionnellement en Guadeloupe sous couvert ou en association avec des systèmes forestiers variés. Il existe une volonté et une réelle dynamique de relance de ces productions patrimoniales dont les volumes de production étaient, ces dernières années, marginaux. Cette relance se fait à partir de variétés locales qui doivent être de qualité afin de satisfaire la demande en ce type de produits.

Description de l'action

La recherche doit permettre de caractériser les variétés locales utilisées pour mieux les améliorer et les valoriser. L'identification génétique des variétés locales est essentielle pour mieux les caractériser et, ainsi, les multiplier et les rendre plus résistantes notamment aux maladies. Des analyses qualitatives (physico-chimiques, gustatives, etc.), pour mieux connaître leur aptitude à la transformation, sont essentielles. Ces travaux doivent être menés en parfaite entente entre les chercheurs et les producteurs.

Objectifs et résultats attendus

Pour les productions de café, vanille et cacao, l'objectif n'est pas d'intégrer ou de créer de nouvelles variétés mais bien de favoriser le développement des variétés locales. Ainsi, une description complète des variétés locales utilisées permettra aux producteurs de mieux commercialiser leurs produits. La production guadeloupéenne restant minime par rapport au marché mondial, elle doit viser des marchés de niche particulièrement exigeants. Cette démarche a pour objectif final d'attribuer des signes de qualité à ces productions, brutes ou transformées.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Caractérisation génétique et qualitative des variétés de café, cacao et vanille locales	2019 - 2021
Émission de fiches descriptives des variétés locales en vue de leur commercialisation	
Obtention de signes de qualité adaptés à la production locale en vue d'une commercialisation optimisée	2022 - 2025

Moyens à mobiliser

Différents programmes de recherche – développement existent en Guadeloupe et peuvent être mobilisés. Les acteurs concernés (syndicat et associations de producteurs, producteurs

individuels, etc.) doivent initier des projets pouvant bénéficier des fonds FEDER ou FEADER ciblés sur ce type de travaux.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : Conseil régional

Acteurs impliqués : CIRAD, associations, groupements, syndicats de producteurs (ASSOFWI, COPCAF, SAPCAV, SYAPROVAG, etc.), centres de recherche et instituts techniques (CIRAD, INRA, IT²), DAAF, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Projet RITA du SAPCAV financé via la sous-mesure 16.1 du PDRG-SM 2014-2020 – budget du projet : 233 309,57 €
- Projet mesure 16.1 du PDRG-SM 2014 – 2020 nommé VALAB, du SYAPROVAG financé via la sous-mesure 16.1 du PDRG-SM 2014-2020 – budget du projet : 169 105,60 €

Axe stratégique 3 : Développer et organiser des filières de valorisation

Agroforesterie

Fiche action n°3.6

Communiquer pour faciliter le développement de la production et sa structuration

Contexte et enjeu

La production guadeloupéenne de café, cacao et vanille est dans une phase de relance. Traditionnellement située dans le sud-ouest de la Basse-Terre, elle contribue au développement de ces régions à travers la création de richesses et d'emplois. Néanmoins, le développement de ces productions rencontre des freins multiples qu'il faut soulever pour favoriser leur développement.

Description de l'action

Cette action consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs pour lever les freins au développement des productions de café, cacao et vanille. Ces freins sont multiples.

Tout d'abord, il faut noter qu'il existe du foncier mobilisable mais l'accès à ce foncier reste compliqué. Accroître l'exploitation de ce foncier passe par différentes actions nécessaires afin de toucher différents publics sensibles, et potentiellement porteurs de projets, à l'agroforesterie. Voici des actions qui peuvent être menées :

- ① Faciliter la mise en relation entre les producteurs et les propriétaires forestiers. :
 - Les nombreux propriétaires forestiers en Guadeloupe, qui sont parfois également agriculteurs, ne valorisent souvent pas leur foncier et la possibilité de le louer par l'intermédiaire de baux ruraux classiques est souvent méconnue.
 - Inversement, certains propriétaires forestiers souhaitent eux-mêmes développer un projet d'agroforesterie sur leurs parcelles. Il faut donc faciliter l'accès de ces porteurs de projets à des appuis techniques et à des aides financières. Cet accompagnement indispensable au développement de la filière doit être organisé et structuré.
- ② Favoriser l'installation des jeunes.
- ③ Former les différents porteurs de projets qui souhaitent développer ce type de production.
- ④ Communiquer sur l'accès aux forêts publiques par voie de concession.
- ⑤ Structurer les filières, de l'amont à l'aval, afin d'optimiser la valorisation des productions.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions sera facilitée par une meilleure communication sur les possibilités de développer l'agroforesterie et les moyens pour y parvenir.

Objectifs et résultats attendus

La mise en relation entre les différents acteurs, qu'ils soient agriculteurs, propriétaires forestiers, institutions publiques, porteurs de projets, financeurs, etc. doit être plus efficace. Les parcelles potentiellement valorisables en agroforesterie doivent être identifiées, ce qui facilitera la mise en relation ultérieure avec les propriétaires privés, notamment.

Ensuite, la création d'outils de communication faisant état des différents types d'aides et d'accompagnements disponibles, des références et des itinéraires technico-économiques, des formations disponibles, des appuis juridiques existant, etc. permettra également de développer l'agroforesterie et, au final, d'augmenter la production locale destinée à la commercialisation en brut ou à la transformation.

Livrables :	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :
Création d'outils de communication facilitant l'accompagnement des porteurs de projet Journées techniques	2020 - 2029

Moyens à mobiliser

Ce sont essentiellement les acteurs qui souhaitent le développement de l'agroforesterie en Guadeloupe qui doivent être à l'initiative de la mise en œuvre de ces actions.

Des appuis existent déjà, comme une formation de 400 h dédiée à l'agroforesterie qui permet de former une quinzaine de stagiaires par an. Cette formation a vocation à perdurer voire à être développée si l'engouement et les possibilités de développement des productions agroforestières le permettent.

Enfin, la création des outils de communication nécessitera de mobiliser des financements adéquates, comme le POSEI.

Pilote et acteurs impliqués

Pilote : DAAF – Conseil régional

Acteurs impliqués : associations, groupements, syndicats de producteurs (ASSOFWI, COPCAF, SAPCAV, SYAPROVAG, etc.), IGUAFLHOR, organisations professionnelles de producteurs, Chambre d'agriculture, SAFER, syndicat de la forêt privée de Guadeloupe, ONF, PNG, conseil départemental, conseil régional, DAAF, ASP, etc.

Références, documents, autres points à prendre en compte

- Formation agroforesterie de 400 h dispensée par l'ASSOFWI
- Mesure 8.2 du PDRG-SM 2014-2020